



# Rapport ESG

## 2025



# Contenu



## Comment lire le rapport

Ce rapport présente nos performances environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), ainsi que les principales avancées de notre stratégie de gestion responsable. Il a été élaboré conformément aux normes de la Global Reporting Initiative (GRI), y compris la norme sectorielle GRI 14 : Exploitation minière (2024), et tient compte des lignes directrices du Sustainability Accounting Standards Board (SASB) applicables au secteur des métaux et des mines.

À la fin du rapport, vous trouverez les index et les annexes correspondants afin de faciliter la recherche et la consultation des informations présentées.



# 01 Message du président et chef de la direction

GRI 2-22

J'ai le plaisir de vous présenter notre sixième rapport ESG, relatif à l'exercice 2025, qui reflète la performance de Dynacor en matière environnementale, sociale et de gouvernance, avec un accent particulier sur l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (ASM) — pilier de notre modèle d'affaires — conformément aux normes du Global Reporting Initiative (GRI) et du Sustainability Accounting Standards Board (SASB).

Chez Dynacor, nous considérons le développement durable comme un moteur de création de valeur et un levier essentiel pour une gestion intégrée des risques, tant opérationnels que financiers. Cette approche renforce notre résilience et soutient la confiance de nos parties prenantes, en s'appuyant sur un modèle fondé sur la traçabilité, la diligence raisonnable et des relations responsables.

Notre vision va au-delà de la simple gestion des impacts : nous cherchons à créer de la valeur partagée en favorisant des initiatives qui contribuent durablement au bien-être des communautés, y compris au-delà de nos activités. Nous sommes convaincus que la croissance de notre entreprise doit aller de pair avec le développement de notre environnement.

La durabilité est pleinement intégrée dans nos processus décisionnels, sous la supervision du plus haut niveau de gouvernance, assurant cohérence stratégique et amélioration continue. En 2025, cet engagement a été renforcé par notre adhésion au Pacte mondial des Nations Unies.

À la suite de notre inclusion dans le classement TSX30 de la Bourse de Toronto en 2024, l'année 2025 a marqué une nouvelle phase de croissance, portée par

l'expansion internationale. La première production est prévue en 2026 au Sénégal et en Équateur, avec le démarrage du traitement du minerai attendu au deuxième trimestre au Sénégal et au quatrième trimestre à l'usine Svetlana en Équateur.

Au cours de l'année, nous avons enregistré une solide performance opérationnelle et des progrès ESG mesurables, avec une production de 113 791 onces d'or équivalentes, des ventes record de 397,6 M\$ US. Ces résultats illustrent notre capacité à créer de la valeur et à générer des rendements constants pour nos actionnaires, tout en assurant une gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement.

Nous avons terminé l'année avec 608 collaborateurs, en maintenant la sécurité comme priorité absolue et sans aucun accident grave. Par ailleurs, nous avons renforcé notre culture d'intégrité, avec 100 % des membres du conseil et des employés formés à la prévention de la corruption. En matière de diversité, 42 % des postes de gestion dans notre filiale au Pérou sont occupés par des femmes.

Notre modèle d'affaires repose sur des relations durables avec les fournisseurs ASM, avec 320 M\$ US d'achats en 2025. La diligence raisonnable a été appliquée à 100 % des nouveaux fournisseurs et 61 ont fait l'objet d'évaluations ESG (12 % du volume), permettant d'identifier les écarts et de définir des plans d'amélioration pour les années à venir.

En 2025, nous avons intégré près de 250 nouveaux fournisseurs de minerai, ouvert trois bureaux d'achat supplémentaires au Pérou et investi 201 490 \$ US pour améliorer les infrastructures d'hébergement à l'usine

Veta Dorada destinées à nos fournisseurs de minerai lors de leur séjour, contribuant à leur bien-être et expérience dans nos installations.

Fin 2025, nous avons lancé le programme *Emprende Minero*, une initiative visant à soutenir la formalisation et la professionnalisation de l'ASM au Pérou. Plus de 311 consultations techniques, 120 relevés topographiques et la formation de 190 mineurs ASM en santé, sécurité et environnement ont été réalisés.

Sur le plan social, nous avons investi plus de 200 898 \$ US, bénéficiant directement à plus de 10 000 personnes dans nos zones d'influence, notamment dans des projets liés à la santé, à l'éducation, au bien-être et à la protection des ressources naturelles.

Sur le plan environnemental, nous avons poursuivi le renforcement de la gestion à l'usine Veta Dorada. En 2025, nous avons réduit notre intensité d'émissions de gaz à effet de serre de 17 % par rapport à 2024. En matière d'énergie, nous avons renforcé notre gestion climatique en adossant à des certificats I-REC l'équivalent de 45 % de notre consommation totale d'énergie. Nous avons maintenu un rejet d'effluents à zéro et progressé dans la mesure de l'empreinte hydrique, renforçant ainsi la gestion et la traçabilité de la ressource. En matière de déchets, nous avons augmenté de 17 % les volumes recyclés, consolidant nos pratiques de valorisation.

Nous demeurons engagés à assurer une croissance durable fondée sur de solides pratiques ESG, à renforcer les partenariats avec nos fournisseurs MAPE et à créer une valeur durable à long terme.

Je remercie nos employés, nos fournisseurs, en particulier nos partenaires ASM, les communautés, les autorités locales et nos clients pour leur engagement, ainsi que nos actionnaires pour leur confiance continue au cours des trente dernières années.

Cordialement,

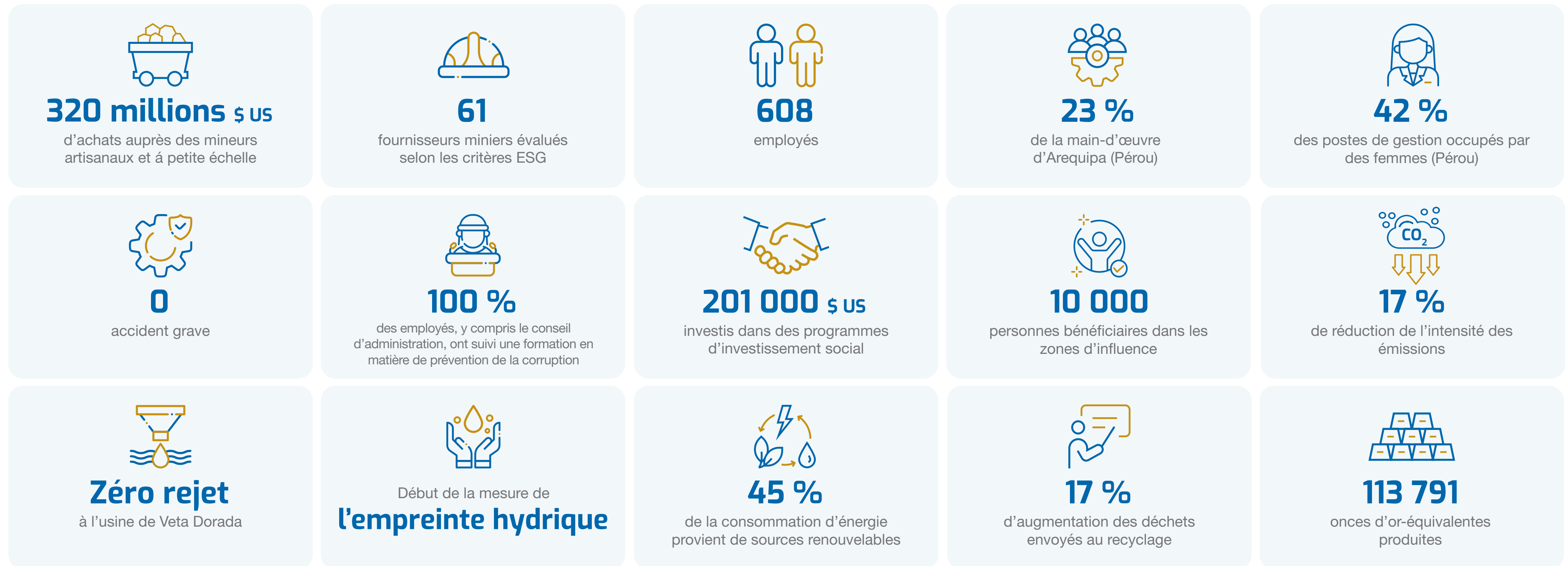


**Jean Martineau**

Président et chef de la direction  
Dynacor Group



## 02 Notre performance 2025



Distinctions et certifications

**Code international du cyanure**



# 3

À propos  
du **Groupe**  
**Dynacor**



## 3.1 À propos du Groupe Dynacor

GRI 2-1, 2-6

Groupe Dynacor (ci-après « Dynacor ») est une entreprise canadienne spécialisée dans l'acquisition et le traitement de minerai aurifère provenant de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (ASM). Depuis notre création en 1996, nous nous sommes imposés comme l'un des pionniers de la chaîne d'approvisionnement responsable, en appliquant des normes strictes de traçabilité adaptées à un secteur en pleine croissance. Notre engagement repose sur une gestion qui intègre la durabilité environnementale, la santé et la sécurité au travail, ainsi que le développement des communautés où nous opérons.

Nous travaillons exclusivement avec des mineurs artisanaux opérant dans le cadre légal, ce qui nous permet de promouvoir un modèle responsable et à valeur ajoutée, conçu pour générer des avantages mutuels pour nos parties prenantes, y compris les gouvernements et les communautés minières locales.

Au Pérou, nous exploitons l'usine Veta Dorada et disposons d'un site d'exploration aurifère. De même, conformément à notre stratégie de croissance internationale, nous continuons à étendre notre présence en Amérique du Sud et en Afrique de l'Ouest, avec une usine en cours de remise en état en Équateur et un projet d'usine pilote au Sénégal.



Engagés à poursuivre le développement de mineurs artisanaux à l'échelle mondiale”

### Une culture porteuse de sens, moteur de notre croissance.

Notre raison d'être, c'est ce souffle qui nous anime chaque jour. Elle donne du sens à nos actions, nous rassemble autour d'une vision commune, et devient notre boussole lorsqu'il s'agit de choisir une direction. Elle guide nos décisions et nos relations avec les parties prenantes.





## Vision

Chez Dynacor, nous aspirons à devenir le leader mondial de la production d'or issu de l'exploitation minière artisanale, en plaçant les personnes, la responsabilité sociale et le respect de l'environnement au cœur de notre modèle.

Nous croyons en un avenir où la croissance économique peut aller de pair avec l'inclusion, le développement durable et la transparence, afin de créer de la valeur partagée fondée sur des partenariats équitables et une gouvernance exemplaire.



## Mission

Chez Dynacor, nous nous engageons à produire de l'or de manière responsable en intégrant pleinement les dimensions sociales et environnementales dans notre modèle d'affaires. Notre mission est de transformer l'industrie minière artisanale grâce à des partenariats solides, équitables et durables avec les mineurs, nos parties prenantes et les communautés locales où nous opérons.

Grâce à une approche cohérente fondée sur la transparence, le respect et la création de valeur partagée — tant pour nos actionnaires que pour les communautés —, nous contribuons activement au progrès social, à la protection de l'environnement et au bien-être des générations futures.



## Valeurs

Nos valeurs sont l'essence même de notre identité



### RESPECT ET COLLABORATION

Nous avançons ensemble, en valorisant la richesse de chaque contribution individuelle. En unissant nos talents et nos perspectives, nous obtenons des résultats remarquables qui profitent à tous : employés, clients, partenaires et communautés.

Nous traitons chacun avec équité et respect, en célébrant la diversité et en veillant à créer des environnements de travail sûrs, inclusifs et exempts de toute forme de harcèlement ou de discrimination.



### ÉTHIQUE ET INTÉGRITÉ

Nous agissons correctement, sans concession. Nous assumons pleinement la responsabilité de nos actes, en agissant avec transparence, intégrité et respect en toutes circonstances.

Cette valeur est fondamentale pour notre performance. Elle se traduit par une gouvernance solide, le respect de normes socio-environnementales strictes et des pratiques responsables visant à minimiser l'impact de nos activités.



### DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

Nous plaçons la responsabilité sociale et environnementale au cœur de notre stratégie d'entreprise. Conscients de l'impact de nos activités sur la planète, nous adoptons des pratiques durables et éthiques, dans le respect des écosystèmes, des communautés et des générations futures.

Nous établissons des partenariats solides avec les communautés, nos parties prenantes et les dirigeant(e)s locaux. Grâce à l'investissement et à l'innovation, nous améliorons continuellement nos opérations afin qu'elles soient durables et sûres à long terme.



## 3.2 Nos opérations

GRI 2-1, 2-6

Dynacor est présente en Amérique latine grâce à son site pionnier, Veta Dorada, au Pérou, auquel s'ajoute sa filiale Sumacor en Équateur. En Afrique de l'Ouest, la société est représentée par sa filiale Galam, située au Sénégal.

Au Pérou, nous possédons et exploitons l'usine de traitement de minerai aurifère Veta Dorada, d'une capacité de 500 tonnes par jour (t/j). En 2025, nous avons consolidé notre présence dans des régions stratégiques grâce à de nouveaux bureaux d'achat.

**En 2025, notre expansion mondiale s'est concentrée sur l'Amérique du Sud et l'Afrique de l'Ouest**

### Nos bureaux

**Canada - Siège social**

- 606, rue Cathcart, bureau 640, Montréal, Québec H3B 1K9

**Pérou – Veta Dorada**

- Siège social de notre filiale:** Calle Dean Valdivia 148, Edificio Platinum Plaza I, Oficina 601, San Isidro – Lima
- Bureau de Nasca:** Av. Los Paredones N.º 569, Nasca – Ica
- Bureau de Piura:** Jr. Trujillo Mz 20 Lote 8B, C.P. Bella Vista Piura – Las Lomas
- Bureau de Trujillo:** Calle Los Cerezos N.º 398, Mz. G Sub. Lt. G-1, Urb. El Golf, Victor Larco Herrera

### Nos opérations au Pérou

**Sénégal – Galam**

- Bureau:** 11 Avenue du Gouverneur, Quartier Fay, Thiès

**Équateur - Sumacor**

- Siège social de notre filiale:** Vía al Pache, Portovelo, province d'El Oro

### Usine de traitement

🏭 Pérou – Veta Dorada : Chala, Arequipa

### Pérou – Bureaux d'achat

🏠 Las Lomas - Piura    🏠 Carhuamayo - Junín  
 🏠 Chimbote - Ancash    🏠 Trujillo - La Libertad

🏠 Huanca - Ayacucho    🏠 Colquamarca / Velille - Cusco  
 🏠 Nasca - Ica    🏠 Juliaca - Puno  
 🏠 Abancay - Apurímac

🏠 Chala - Arequipa    🏠 Ispacas - Arequipa  
 🏠 Secocha - Arequipa    🏠 Pedregal - Arequipa



### 3.3 Notre processus de production GRI 2-6

Nous décrivons ci-dessous notre processus de production, depuis la collecte du minerai jusqu'à l'exportation du produit final. Ce processus s'inscrit dans le respect de critères de contrôle, de traçabilité, de diligence raisonnable, ainsi que de responsabilité sociale et environnementale, dans le but d'assurer une gestion durable de la chaîne d'approvisionnement et la qualité du produit obtenu.

#### NOTRE PROCESSUS DE PRODUCTION AU PÉROU

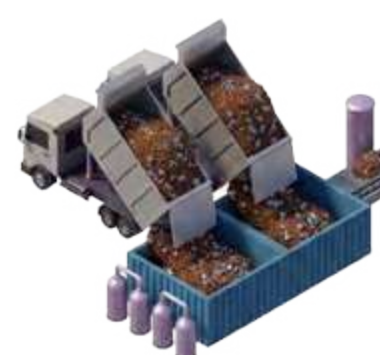
##### 1 ACHAT ET CONTRÔLE DU MINERAI

Veta Dorada (VD) achète du minerai aurifère traçable auprès de mineurs artisanaux opérant dans le cadre légal, sous réserve d'une diligence raisonnable. Le minerai est réceptionné, analysé et traité à l'usine de VD, à Chala, Arequipa (Pérou).

###### Bureaux d'achat

- Trujillo
- Chimbote
- Piura
- Junín
- Juliaca
- Huanca
- Nasca
- Chala
- Pedregal
- Ispacas
- Secocha
- Colquamarca
- Abancay

1 Réception et pesage du minerai



2 Concassage primaire



5 Paiement au mineur



4 Valorisation du minerai

3 Échantillonnage, analyse chimique et métallurgique

##### 2 TRAITEMENT

Le minerai est concassé, le métal est récupéré, puis raffiné et fondu dans l'usine VD (capacité: 500 t/j).

##### 3 TRANSPORT

De l'usine VD à l'aéroport international Jorge Chávez (Lima), sous escorte et avec le soutien d'une société spécialisée dans le transport de valeurs.

##### 4 EXPORTATION

Or: de l'aéroport de Lima vers la Suisse

Argent: selon les négociations commerciales



Dynacor dispose d'un système de prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme, ainsi que d'un Code de conduite qui promeut des pratiques responsables et le respect des droits de la personne"



### 3.4 Nos produits GRI 2-6

Nous produisons de l'or comme produit principal et de l'argent comme sous-produit, à partir du traitement de minerai acheté à des mineurs artisanaux et à petite échelle enregistrés auprès du gouvernement pour son exploitation et sa commercialisation.

En 2025, nous avons produit 113 791 onces d'or équivalentes, qui ont généré un chiffre d'affaires de 397,6 millions \$ US. Le tableau ci-dessous présente la destination de nos produits commercialisés.

#### Bulletin statistique minier

Pour la cinquième année consécutive, Veta Dorada figure parmi les dix principaux producteurs d'or du pays, selon le [Bulletin statistique minier](#) du ministère péruvien de l'Énergie et des Mines.

Tableau 01: Commercialisation de nos produits

	OR	ARGENT	
2025	100 %	13 %	87 %
2024	100 %	26 %	74 %
2023	100 %	16 %	84 %

Aucun de nos produits n'est interdit sur un marché.  
La production d'argent comme sous-produit représente moins de 2 % des ventes.

### 3.5 Certifications et distinctions



#### Code international du cyanure

Certification en vigueur délivrée à Veta Dorada par [l'International Cyanide Management Institute \(ICMI\)](#), qui atteste du respect du [Code international de gestion du cyanure \(ICMC\)](#).

### 3.6 Affiliations GRI 2-28

Nous avons établi des relations avec les organisations suivantes:

Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs (PDAC)



Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM)



Institut de sécurité minière (ISEM)



### 3.7 Adhésions

#### Pacte mondial des Nations Unies

Conformément à notre vision de création de valeur à l'échelle mondiale, nous avons adhéré au [Pacte mondial des Nations Unies](#) en 2025. Par cette décision, nous avons pris un engagement volontaire qui formalise l'alignement de notre stratégie d'entreprise et de nos activités sur les dix principes relatifs aux droits de la personne, aux normes du travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption.





### 3.8 Stratégie de développement durable GRI 2-12, 2-13, 2-24

Chez Dynacor, notre stratégie de développement durable repose sur un engagement ferme en faveur de pratiques environnementales, sociales et de bonne gouvernance d'entreprise dans les pays où nous opérons.

Nous concevons le développement durable non seulement comme une approche liée à la durée de vie d'une exploitation et à ses impacts directs, mais aussi comme la capacité à promouvoir des projets et des initiatives qui, grâce à une mise en œuvre participative en collaboration avec les communautés voisines, génèrent des améliorations permanentes de leur qualité de vie et de leur bien-être, y compris au-delà du cycle de vie de l'exploitation.

Dynacor a réalisé une analyse de double matérialité afin d'identifier les enjeux ESG les plus pertinents pour la Société et ses parties prenantes. Ses résultats orientent la structure du rapport, la sélection des contenus GRI et SASB, ainsi que la gestion des enjeux matériels. Le détail méthodologique est présenté à l'annexe 1.

<sup>1</sup>Cette politique s'applique à Dynacor et à ses filiales, et régit nos interactions avec les travailleurs et travailleuses, les fournisseurs de matières premières et de services, les fournisseurs de minerai (ASM), les communautés locales, les clients, les gouvernements nationaux, régionaux et locaux, la société civile et d'autres parties prenantes internes et externes. En outre, elle s'applique à tous les sites où nous opérons et couvre toutes les étapes de notre processus de production, y compris la conception, la construction, l'exploitation et la fermeture.

L'ensemble de notre stratégie s'inscrit dans le cadre de la [Politique de développement durable](#)<sup>1</sup>, qui guide la manière dont nous interagissons avec les parties prenantes et gérons nos impacts. Cette politique établit 11 engagements, définis à l'issue d'un processus de diligence raisonnable, qui orientent nos actions afin de promouvoir les impacts positifs et de prévenir et gérer les impacts négatifs.

Notre stratégie de développement durable est portée par le CEO de Dynacor et par le comité Environnement et responsabilité sociale du conseil d'administration, qui encouragent son intégration dans la gestion et la prise de décision. La direction du développement durable supervise le respect de la [Politique de développement durable](#) et de la [Politique d'investissement social](#), en dirige la mise en œuvre et déploie les engagements dans les domaines opérationnels, garantissant une application cohérente dans l'ensemble de nos activités.

#### Gouvernance du développement durable



Afin de renforcer l'alignement de nos processus avec le [Code de conduite](#), nos politiques d'entreprise et les critères ESG, nous avons mis en place un Programme annuel d'audit interne ESG que nous appliquons, pour la troisième année consécutive, dans nos domaines administratifs et opérationnels. Ce programme nous permet d'évaluer la solidité et l'efficacité des contrôles, d'identifier les lacunes et les opportunités d'amélioration, et d'assurer la gestion, le suivi et la résolution des constatations en temps opportun.

En 2025, nous avons élargi et approfondi la portée de l'audit afin de renforcer nos systèmes de gestion ESG et d'améliorer nos niveaux de performance. L'examen a mis l'accent en particulier sur la traçabilité et la diligence raisonnable concernant l'achat de minerai, la conformité réglementaire, l'éthique et l'intégrité, la santé et la sécurité, la gestion des impacts environnementaux ainsi que le respect des droits de la personne.





# 4 — Gouvernance



## 4.1 Gouvernance d'entreprise

GRI 3-3: Gouvernance et gestion d'entreprise

Chez Dynacor, nous reconnaissons l'importance de disposer de principes et de pratiques de gouvernance solides et bien fondés, essentiels à une gestion efficace et à la réalisation de nos objectifs. De même, cette approche nous permet de nous conformer de manière cohérente aux lois et réglementations de chaque juridiction dans laquelle nous opérons, y compris les règles et directives des marchés boursiers auxquels nous sommes soumis.

### Gestion d'entreprise

GRI 3-3: Gouvernance et gestion d'entreprise, 2-9, 2-12, 2-13, 2-14

En tant que Dynacor, nous sommes constitués et exerçons nos activités conformément aux lois canadiennes. Dans ce cadre, nous disposons d'une structure de gestion visant à assurer une supervision efficace, à renforcer la responsabilité et à soutenir la prise de décision en vue de la création de valeur durable à long terme.

Notre structure de gestion est composée de l'assemblée générale des actionnaires, du conseil d'administration, des comités du conseil d'administration et du CEO. L'assemblée générale des actionnaires élit les membres du conseil

d'administration, chargé de superviser la gestion des activités et des affaires de la société. Dans le cadre de cette fonction, le conseil d'administration supervise les cadres supérieurs responsables de la gestion quotidienne des opérations, établit des politiques, évalue leur mise en œuvre par la direction et examine leurs résultats, conformément aux dispositions de la [Charte du conseil d'administration](#).

Le conseil d'administration approuve le plan stratégique de la Société, qui intègre les opportunités et les risques, ainsi que le budget annuel. En matière de développement durable, il supervise notre performance environnementale et sociale vis-à-vis des parties prenantes et promeut, dans la mesure de ses moyens, l'amélioration des

conditions socio-économiques dans les communautés où nous sommes présents.

De même, le conseil d'administration prend connaissance du rapport ESG annuel, qui est préalablement examiné et approuvé par le président et chef de la direction et la directrice du comité de l'environnement et de la responsabilité sociale. Ce faisant, le conseil d'administration exerce sa fonction de supervision stratégique sur le contenu du rapport et garantit sa cohérence avec la gestion des risques, la stratégie d'entreprise et les attentes de nos parties prenantes.



**Dynacor maintient une gouvernance solide, fondée sur la transparence et le respect des réglementations**



## Nomination et compétences du conseil d'administration et de ses comités

GRI 3-3: Gouvernance et gestion d'entreprise 2-9, 2-10, 2-17

La sélection des membres du conseil d'administration repose sur des critères de compétence, d'expérience et d'indépendance. De même, nous veillons à intégrer des considérations de diversité en matière de genre, de nationalité et de générations.

En ce qui concerne les comités du conseil d'administration, il appartient au conseil d'administration lui-même de désigner leurs membres, qui restent en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs.

Le Comité d'audit et de gestion des risques fait l'objet d'exigences spécifiques en matière de composition. Il doit compter au moins trois administrateurs indépendants. En outre, tous ses membres doivent posséder des compétences financières, et au moins un membre doit être qualifié d'expert financier.

La mise à jour en matière de développement durable constitue un élément important de la formation du conseil d'administration. Par l'intermédiaire du comité de gouvernance, de nomination et de rémunération, nous veillons à ce que les nouveaux administrateurs et administratrices comprennent leur rôle et les attentes qui y sont associées, et reçoivent la formation et les conseils nécessaires.

## Évaluation des performances

GRI 3-3: Gouvernance et gestion d'entreprise, 2-18

Afin de renforcer l'efficacité de notre organe de gouvernance, nous procédons chaque année à une évaluation complète des performances du conseil d'administration, de sa présidence, de ses comités et de chacun de ses membres. Ce processus est mené de manière indépendante et dans la plus stricte confidentialité, garantissant l'anonymat des réponses et favorisant la libre expression de tous les administrateurs et administratrices.

Conformément aux meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise, l'évaluation a été menée au cours de la période considérée par un cabinet externe spécialisé. Sur la base des résultats, nous mettons en œuvre des mesures d'amélioration continue et, le cas échéant, nous ajustons les mandats, les rôles et les dynamiques de travail. La supervision de ce processus incombe au comité de gouvernance, de nomination et de rémunération.

## Rémunération

GRI 3-3: Gouvernance et gestion d'entreprise, 2-19, 2-20

Le comité de gouvernance, de nomination et de rémunération recommande la rémunération des membres du conseil d'administration et, le cas échéant, fait appel à des consultants externes indépendants. Cette approche permet de garantir que la structure de rémunération est compétitive, alignée sur les tendances du marché et contribue à attirer et



“  
**La composition du conseil d'administration et de ses comités est régie par des critères de compétence, d'expérience, d'indépendance et de diversité**”

à retenir un conseil d'administration de haut niveau.

La rémunération des administrateurs et administratrices non exécutifs est révisée périodiquement afin de la maintenir en adéquation avec celle accordée aux membres des conseils d'administration de sociétés comparables cotées à la Bourse de Toronto.

De plus, chaque année, nous informons nos actionnaires de la participation aux réunions et de la rémunération perçue par chaque administrateur et administratrice. De même, nous encourageons les membres du conseil d'administration à détenir une participation dans la société. À cet égard, ils doivent

respecter un seuil d'investissement minimum dans un délai maximal de cinq ans.

En coordination avec le président du conseil d'administration, le comité définit la rémunération fixe du CEO. Sur cette base, il propose un système de rémunération pouvant inclure des primes à court et à long terme, des primes annuelles et l'octroi d'options d'achat d'actions. Cette composante tient compte, entre autres facteurs, de la réalisation d'objectifs financiers et non financiers, y compris les performances en matière de santé et de sécurité, d'environnement, de domaine social, de conformité réglementaire et de gestion ESG.



## Suivi et gestion des impacts

GRI 3-3: Gouvernance et gestion d'entreprise, 2-12, 2-13

Pour l'exercice de ses fonctions, le conseil d'administration agit directement et par l'intermédiaire de comités qui se réunissent selon les besoins. Par l'intermédiaire de ces comités, il supervise des domaines spécifiques de la gestion de l'entreprise et évalue les impacts de la Société sur l'environnement, l'économie et les personnes. Le Conseil d'administration s'appuie actuellement sur quatre comités permanents, dont les mandats sont résumés ci-dessous:

- 1 Comité de gouvernance, de nomination et de rémunération**  
Il veille à l'application et à l'intégration de pratiques de bonne gouvernance d'entreprise, émet des recommandations sur la rémunération des cadres supérieurs et des dirigeant(e)s, et assure la mise en place des plans de succession.
- 2 Comité d'audit et de gestion des risques**  
Il supervise le contrôle de l'information financière, l'efficacité du contrôle interne, la nomination des auditeurs ainsi que la gestion et le contrôle des risques financiers et extra-financiers.
- 3 Comité de l'environnement et de la responsabilité sociale**  
Il examine trimestriellement les performances par rapport aux indicateurs ESG clés et aux risques émergents associés à nos opérations et à notre chaîne de valeur, en veillant à leur intégration adéquate dans la planification stratégique et budgétaire. Il formule des recommandations au conseil d'administration et approuve chaque année le contenu du rapport ESG, qui est ensuite présenté au conseil d'administration pour information et suivi stratégique.
- 4 Comité des technologies de l'information, de la recherche et du développement**  
Créé en 2023, il promeut l'innovation technologique et le développement d'une culture technologique et numérique ; il supervise également la gestion et le contrôle des risques liés aux technologies de l'information et à la cybersécurité.

## Escalade des préoccupations

GRI 3-3: Gouvernance et gestion d'entreprise, 2-12, 2-13, 2-16, 2-25

Nous disposons de mécanismes formels pour garantir que les préoccupations pertinentes soient transmises en temps opportun au conseil d'administration et à ses comités. Au niveau du conseil d'administration, nous disposons de procédures de communication d'informations, applicables aux administrateurs et administratrices, à la haute direction et aux employés. Parallèlement, les comités agissent en tant qu'instances de réception, d'analyse et de remontée des questions clés.

<b>Comité d'audit et de gestion des risques</b>	Il met en œuvre des procédures pour recevoir, conserver et traiter les plaintes liées à la divulgation financière, à la comptabilité, aux contrôles internes ou à l'audit. En outre, il permet la transmission confidentielle ou anonyme de préoccupations et en assure le suivi, pouvant convoquer une réunion extraordinaire du conseil d'administration lorsque la situation l'exige.
<b>Comité de gouvernance, de nomination et de rémunération</b>	Il rend compte régulièrement au conseil d'administration de ses activités et de ses procès-verbaux, et signale tout manquement grave ou risque excessif au comité d'audit et de gestion des risques.
<b>Comité de l'environnement et de la responsabilité sociale</b>	Il formule des recommandations au conseil d'administration et présente chaque trimestre un résumé des principaux risques ESG ainsi que des mesures prévues pour leur atténuation et leur suivi.

Au cours de l'année 2025, trois préoccupations liées à des questions d'éthique et de corruption ont été signalées. Ces cas ont été traités en temps opportun conformément aux procédures internes et ont été dûment résolus.



## Composition du conseil d'administration

GRI 3-3: Gouvernance et gestion d'entreprise, 2-9, 2-11, 2-15

À la clôture de l'exercice, notre conseil d'administration est composé de huit membres, dont six administrateurs indépendants et deux non indépendants, dont le chef de la direction. En termes de diversité de genre, le conseil d'administration compte deux femmes et six hommes. La durée moyenne d'ancienneté est de sept ans. Le poste de CEO est occupé par un membre du conseil d'administration. Cette fonction est distincte de celle de président du conseil d'administration, ce qui garantit l'indépendance de la supervision et renforce les pratiques de bonne gouvernance d'entreprise.

En ce qui concerne les autres fonctions ou engagements professionnels, les membres du conseil d'administration peuvent exercer des activités supplémentaires à condition que celles-ci ne donnent pas lieu à des conflits d'intérêts et n'affectent pas leur assiduité, leur dévouement et leur préparation aux réunions du conseil d'administration. En 2025, quatre de ses membres font ou ont fait partie d'autres conseils d'administration, ce qui contribue à enrichir l'expérience de cet organe de gouvernance. Le détail du parcours de chaque administrateur est disponible dans la section correspondante de notre site web

<https://dynacor.com/administrateurs/>

## 4.2 Éthique, conformité et gestion des risques

GRI 3-3: Éthique d'entreprise, intégrité et transparence, 2-27

SASB EM-MM-510a.1

Chez Dynacor, nous veillons à ce que nos activités se déroulent dans le respect des normes éthiques et juridiques les plus strictes. Notre culture d'entreprise repose sur le strict respect des réglementations locales et internationales applicables, sur la prévention des pratiques de corruption et de fraude, ainsi que sur le renforcement de la transparence et de la responsabilité. Cette approche, intégrée à notre système de conformité, contribue à atténuer les risques de non-conformité, à prévenir les sanctions et à protéger la réputation de l'entreprise.

Afin de garantir l'alignement de nos processus sur le cadre réglementaire applicable des pays où opèrent nos filiales Veta Dorada, Sumacor et Galam, les conseillers juridiques aident à identifier les exigences légales, en coordination avec les services concernés, et définissent des mesures préventives et des mécanismes de contrôle pour assurer leur respect effectif.

Notre principal cadre réglementaire interne est le [Code de conduite](#), applicable à tous les employés, aux membres du conseil d'administration et aux partenaires stratégiques. Son respect est obligatoire tant au sein de nos opérations et bureaux qu'à l'extérieur, et exige de s'abstenir de tout comportement susceptible d'enfreindre ses directives ou la législation en vigueur. Le département développement durable, avec le soutien du conseil d'administration, de la direction générale et des départements opérationnels, en assure la mise en œuvre et la supervision.

Au sein de notre principale entité opérationnelle, la filiale Veta Dorada, nous complétons le cadre d'entreprise par des directives et des procédures spécifiques.



Depuis 2024, Veta Dorada dispose d'un manuel et d'un [Code de conduite](#) en matière de prévention du blanchiment d'argent, du financement du terrorisme et du financement de la prolifération des armes de destruction massive (LAFT/FP). Ces documents régissent le comportement face aux risques LAFT/FP et établissent des obligations en matière d'observation, d'enregistrement et de signalement des signaux d'alerte ou des transactions inhabituelles. Ils intègrent également des mesures de diligence raisonnable applicables aux clients et aux fournisseurs, définissent des contrôles de suivi et prévoient des mesures disciplinaires en cas de non-respect.



Dans le cadre de sa gestion éthique, Veta Dorada dispose d'une politique de gestion des conflits d'intérêts, visant à garantir que l'intérêt de l'entreprise prévale sur les intérêts personnels. Dans ce cadre, les employés doivent éviter toute influence interne ou externe susceptible de générer des conflits et, le cas échéant, en informer sans délai leur supérieur hiérarchique direct.



Afin de prévenir la corruption, Veta Dorada dispose d'une politique relative au traitement des cadeaux, dons, attentions et/ou invitations destinés aux fonctionnaires, alignée sur notre principe de tolérance zéro face à la corruption. Étant donné que les cadeaux ou attentions destinés aux fonctionnaires peuvent être interprétés comme des tentatives d'influencer des décisions, leur interdiction est établie comme règle générale. En outre, il est interdit aux employés de solliciter ou d'accepter des paiements, des commissions, des dons, des cadeaux ou toute autre forme de rémunération liée à leur activité professionnelle, que ce soit auprès de clients, de fournisseurs, d'intermédiaires ou d'autres tiers.

<sup>2</sup>Les administrateurs et administratrices ont le devoir de signaler avec diligence et sans délai au conseil d'administration toute situation ou tout fait, personnel ou professionnel, susceptible d'entraîner un conflit d'intérêts ou un changement dans la nature de la relation entre Dynacor et l'administrateur/administratrice.



En août 2025, nous avons entamé l'élaboration de notre modèle de prévention des délits, conformément à la loi péruvienne n° 30424<sup>3</sup>, dans le cadre de notre stratégie visant à renforcer la gestion d'entreprise, à protéger notre réputation et à garantir le respect des normes nationales et internationales en matière d'intégrité et de prévention de la corruption.

Au cours de la période, dix procédures administratives en matière de droit du travail ont été enregistrées auprès des autorités compétentes. Ces cas n'ont pas été considérés comme des manquements significatifs, car ils n'ont donné lieu à aucune sanction matérielle et n'ont pas eu d'impact significatif sur nos opérations.

### Canaux de signalement et gestion des cas

GRI 2-25, 2-26

Nous disposons de mécanismes formels et accessibles pour signaler les violations présumées de nos normes éthiques et de conduite. Au niveau de l'entreprise, nos parties prenantes peuvent faire part de leurs préoccupations par e-mail à [denuncias@dynacor.com](mailto:denuncias@dynacor.com), gérée directement par la société. De même, nous disposons d'un canal spécifique pour les signalements liés aux droits de la personne: [linea-etica@dynacor.com.pe](mailto:linea-etica@dynacor.com.pe)

<sup>3</sup> **Loi n° 30424:** Loi sur la responsabilité administrative des personnes morales. Elle prévoit des sanctions pour les entreprises impliquées dans des délits de corruption et de blanchiment d'argent, et encourage l'adoption volontaire de modèles de prévention et d'éthique d'entreprise comme mécanisme d'exonération de responsabilité.

<sup>4</sup> Notre filiale Veta Dorada constitue notre principale activité, car c'est d'elle que provient la totalité des produits que nous commercialisons.

Chez Veta Dorada, les employés doivent signaler tout fait présumé irrégulier au responsable de la conformité par e-mail à l'adresse [denuncias@vetadorada.pe](mailto:denuncias@vetadorada.pe).

Le responsable de la conformité reçoit, évalue et analyse les signalements et, le cas échéant, coordonne avec la direction des ressources humaines l'application de mesures disciplinaires, sans préjudice d'autres actions légales qui pourraient s'avérer applicables.

Ces canaux sont régis par des mécanismes internes, dans le respect d'une stricte confidentialité, garantissant l'anonymat et la protection des utilisateurs. En 2025, nous avons reçu huit signalements via notre ligne d'éthique, qui ont été dûment traités et résolus conformément aux procédures internes.

En 2026, le lancement d'un nouveau canal éthique intégré est prévu, géré par un cabinet externe et indépendant (EY), accessible à tous les employés et parties prenantes du Groupe. EY recevra, enregistrera et transmettra les signalements, en préservant la confidentialité et l'anonymat des utilisateurs. Avec cette initiative, nous cherchons à renforcer notre gestion éthique et nos mécanismes de prévention de la corruption.

### Prévention de la corruption

GRI 2-23, 2-24, 205-1, 205-2, 205-3, 415-1, 14.22.1, 14.22.5

Dans le but de prévenir la corruption, nous analysons 100 % de nos opérations significatives<sup>4</sup> au regard des risques associés à ce sujet. Étant donné la nature de nos activités, nous avons identifié comme risques pertinents ceux liés à l'interaction avec des responsables politiques, aux conflits d'intérêts et aux éventuelles collusions avec des tiers, ainsi qu'aux faiblesses dans la formalisation et la traçabilité des transactions. L'identification de ces risques nous permet de définir et de mettre en œuvre des mesures de prévention et d'atténuation adaptées à leur nature et à leur gravité.

Dans le cadre de cette approche de contrôle et de gestion, nous communiquons systématiquement nos politiques et procédures d'intégrité, et nous formons nos dirigeant(e)s et nos employés. En 2025, 100 % des membres du conseil d'administration et des employés au Pérou, y compris les cadres supérieurs de l'entreprise, ont suivi une formation en matière de prévention de la corruption.



“**Nous renforçons notre culture éthique à travers des canaux de dénonciation confidentiels, une gestion responsable des cas, des formations et des contrôles préventifs face aux risques de corruption**”



## Intégrité dans la chaîne de valeur

Pour prévenir la corruption dans notre chaîne de valeur, nous adoptons une approche fondée sur des procédures de diligence raisonnable, des contrôles internes et une surveillance continue. Ces processus comprennent l'évaluation préalable des tiers, la vérification des informations juridiques, opérationnelles et de réputation, ainsi que l'examen de la traçabilité des opérations et l'identification des signaux d'alerte.

Conformément à ce cadre, il nous est interdit d'établir des relations commerciales, contractuelles ou professionnelles avec des personnes sanctionnées pour des délits de corruption, et nous formalisons ces engagements par le biais de clauses anti-corruption intégrées dans 100 % 5 de nos contrats, ainsi que par des déclarations sous serment adressées aux fournisseurs, aux employés et aux clients.

Dans le cadre d'une approche stricte et sans exception, nous n'achetons pas de minerais provenant de zones interdites ou restreintes, ni d'origine illégale. Enfin, nous ne versons aucune

contribution à des représentants ou à des partis politiques, et il est interdit d'offrir des cadeaux, des dons et/ou des attentions à des fonctionnaires publics. Pour plus d'informations, consultez le chapitre « [Chaîne d'approvisionnement responsable](#) ».

## Prévention de la corruption dans les concessions

Afin de promouvoir la transparence et de prévenir les risques de corruption dans les processus liés à l'octroi de concessions et de licences, le public peut accéder à la liste des concessions disponible sur la plateforme péruvienne [GEOCATMIN](#)<sup>6</sup> de l'Institut géologique, minier et métallurgique (INGEMMET) du Pérou.

## Bénéficiaires effectifs

Dynacor est cotée à la [Bourse de Toronto \(TSX\)](#) sous le symbole DNG. Les informations pertinentes concernant les actions des dirigeants et du conseil d'administration sont divulguées conformément à la réglementation applicable. <https://dynacor.com/rapports-financiers/>



En 2025, nous avons enregistré un cas au sein de notre personnel lié à une situation présumée de corruption et de gestion frauduleuse, actuellement en cours d'enquête. À titre préventif, la personne impliquée a été suspendue de ses fonctions au sein de l'organisation.



**L'entreprise garantit la transparence, met des informations à la disposition de ses parties prenantes et réagit immédiatement à toute irrégularité**

<sup>5</sup> En 2025, cela représentait 656 fournisseurs de minerais et 249 fournisseurs de biens et de services.

<sup>6</sup> **GEOCATMIN**: Plateforme interactive de l'Institut géologique, minier et métallurgique (INGEMMET) qui intègre en temps réel des informations géoscientifiques et cadastrales minières du Pérou. Elle permet de consulter les droits miniers, les zones interdites à l'exploitation minière, la géologie, les risques géologiques et diverses couches de données géospatiales pour la prise de décision.



# 5 Social



## 5.1 Nos talents

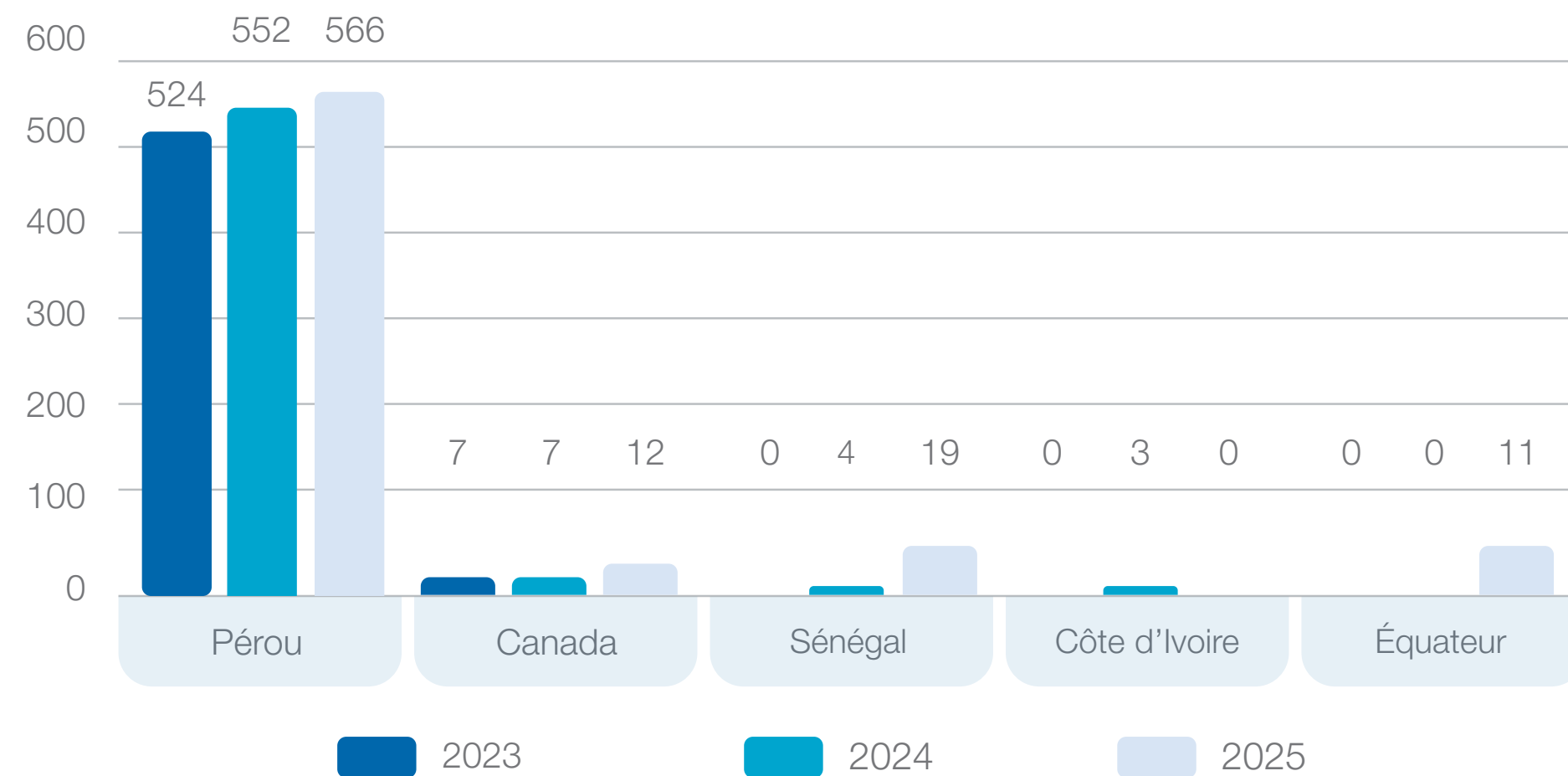
GRI 3-3: Travail décent, formation et éducation, 2-7, 2-30

SASB EM-MM-000.B, EM-MM-310a.1

Chez Dynacor, nous nous engageons à promouvoir le bien-être de nos employés en veillant au respect des lois et des droits du travail, tout en améliorant continuellement leurs conditions de travail et leurs avantages sociaux. Dans cette perspective, nous soutenons leur développement personnel et professionnel grâce à des programmes de formation continue et technique, visant à renforcer leurs compétences et à favoriser leur performance durable.

À la fin de l'année 2025, notre effectif total s'élevait à 608 personnes<sup>7</sup>, soit une augmentation de 7 % par rapport à l'exercice précédent. Aucun employé n'est couvert par une convention collective. La grande majorité de nos effectifs (93 %) est basée au Pérou, tandis que les 7 % restants se répartissent entre le Canada, le Sénégal et l'Équateur. En matière de diversité de genre, 82 % de nos employés sont des hommes et 18 % des femmes. Par ailleurs, 38 % des employés disposent d'un contrat à durée indéterminée, tandis que 62 % sont employés sous contrat à durée déterminée<sup>8</sup>.

Graphique 04: Comparaison des employés par région



<sup>7</sup>Côte d'Ivoire : 4 travailleurs jusqu'en octobre 2025; dans l'attente d'une plus grande clarté réglementaire concernant le Code minier.

<sup>8</sup>Nous considérons comme personnel temporaire toute personne sous contrat lié au démarrage ou à l'augmentation de l'activité, avec une date d'échéance.

<sup>9</sup>Travailleurs non salariés, 140 relèvent des opérations au Pérou, 49 du Sénégal et 7 de l'Équateur.

<sup>10</sup>Le pourcentage a été calculé sur la base du nombre total d'employés et du nombre total de travailleurs non-salariés.



### Travailleurs et travailleuses non salariés

GRI 2-8

SASB EM-MM-000.B

Nous comptons 193 travailleurs externes (non considérés comme des employés directs) et trois stagiaires<sup>9</sup>. Au total, ce groupe a augmenté de 133 % par rapport à la période précédente, à la suite d'un processus de restructuration organisationnelle qui a prévu le recours à des services spécialisés pour des activités ne faisant pas partie du cœur de métier.

Ces travailleurs fournissent notamment des services de restauration, de nettoyage et de sécurité au sein de nos installations et représentent 24 % de notre effectif total<sup>10</sup>. Bien qu'ils interviennent

dans le cadre de nos opérations, leur relation d'emploi relève de nos entreprises fournisseurs, qui assument la responsabilité de leur recrutement, de leur rémunération et de leurs avantages sociaux, conformément à la réglementation en vigueur.

Afin de promouvoir des pratiques équitables et des conditions de travail appropriées, nous veillons, avant toute contractualisation, à ce que nos fournisseurs respectent pleinement la législation du travail applicable ainsi que leurs obligations en matière de droits des travailleurs et de conditions de travail. Ces exigences sont intégrées dans nos processus de sélection et formalisées dans les clauses contractuelles correspondantes.



Au Pérou, nous avons apporté des améliorations aux installations de nos sièges sociaux et renforcé l'infrastructure de loisirs de l'usine de Veta Dorada, grâce à un investissement de 870 797 \$ US”

### Attraction et fidélisation des talents

GRI 3-3: Travail décent, formation et éducation, 2-20, 203-1, 401-1, 401-2

Nous disposons d'une procédure de recrutement et de sélection qui guide l'embauche et la gestion des talents. Nos processus sont fondés sur des critères de mérite, de compétences et de non-discrimination.

Dans le cadre de notre stratégie d'attraction des talents, nous diffusons nos offres d'emploi via des canaux accessibles et participons à des salons de l'emploi, tout en établissant des priorités en matière de pourvoi interne des postes.

Nous proposons des systèmes de compensation et d'avantages sociaux adaptés à l'emploi, aux responsabilités et à l'expérience de chaque collaborateur. Les propositions salariales sont définies par le service de la rémunération du département des ressources humaines, avec le soutien technique de consultants externes spécialisés, et approuvées par la direction générale.

De plus, nous veillons à ce que, une fois que les employés rejoignent notre effectif, ils disposent des ressources nécessaires pour s'épanouir et évoluer. C'est pourquoi nous proposons une intégration qui aborde des thèmes tels que la conformité, le développement durable, la santé et la sécurité au travail, la protection de l'environnement,

les technologies de l'information et la cybersécurité, ainsi que la culture d'entreprise.

Par ailleurs, nous offrons des avantages sociaux à tous nos employés, quel que soit leur type de contrat. Ceux-ci comprennent une assurance-vie, une couverture de santé publique et une assurance maladie privée prise en charge à 100 %, ainsi que des prestations en cas d'incapacité et d'invalidité, des congés parentaux et des congés pour maladie ou décès d'un proche. Ces initiatives sont complétées par des mesures visant à renforcer le bien-être quotidien de notre personnel.

En 2025, au Pérou, nous avons enregistré 235 nouvelles embauches, représentant un taux d'embauche de 42 %, soit une augmentation de sept points par rapport à l'exercice précédent. La tranche d'âge des 30 à 50 ans a concentré la majorité des recrutements (131 embauches), constituant ainsi le principal moteur de la croissance annuelle. Les moins de 30 ans demeurent également un vivier important de nouveaux talents, avec 98 embauches. Par ailleurs, le taux d'embauche des femmes a progressé de 37 % à 46 %, reflétant une évolution positive vers une plus grande équité.

En matière de rotation du personnel, nous observons une hausse significative, avec 307 départs et un taux global de 54 %, comparativement à 145 départs et un taux de 26 % en 2024. Cette augmentation concerne principalement les employés âgés de



30 à 50 ans (176 départs ; 48 %) ainsi que les moins de 30 ans (81 départs ; 55 %).

Cette évolution s'explique principalement par la préparation de Dynacor à son expansion internationale, dans le cadre d'une transformation organisationnelle visant à renforcer l'efficacité opérationnelle, la durabilité et la gouvernance de l'entreprise. Elle résulte notamment de l'externalisation stratégique de certaines activités non essentielles, de l'élimination des redondances, ainsi que de la numérisation et de l'optimisation des processus administratifs. L'ensemble de ce processus a été mené de manière structurée, en conformité avec la législation du travail en vigueur.





## 5.2 Formation et éducation

GRI 404-1, 404-2

Nous nous appuyons sur une politique et des procédures de formation structurées qui encadrent la planification, la mise en œuvre et le suivi des activités de formation au sein de l'organisation, afin de renforcer les compétences de nos employés en cohérence avec nos objectifs et priorités opérationnelles.

Dans ce cadre, un programme annuel de formation, piloté par le service des ressources humaines, est élaboré sur la base des besoins identifiés par les différentes unités. En 2025, nous avons mis l'accent sur le développement des compétences techniques et transversales, ainsi que sur le renforcement des parcours de formation destinés aux postes de direction. Par ailleurs, nous avons poursuivi nos partenariats institutionnels, permettant à nos employés d'accéder, sous certaines conditions d'évaluation, à des opportunités de formation gratuites.

Grâce à l'optimisation de nos processus internes, nous avons atteint un taux de formation de 100 % de notre personnel au Pérou. Au total, 9 194 heures de formation ont été dispensées, soit une moyenne de 16 heures par employé, témoignant de l'élargissement de la portée du programme et de l'amélioration de son efficacité.

### Évaluation des performances

GRI 404-3

Nous disposons d'une procédure d'évaluation des performances qui encadre la collecte d'informations, l'analyse des résultats et la rétroaction auprès des employés. Ce processus vise à garantir une compréhension claire des attentes et des objectifs organisationnels, à fournir des retours constructifs et à définir des actions d'amélioration continue, tout en assurant l'alignement des objectifs individuels avec la stratégie de l'entreprise.

L'évaluation relative à l'exercice 2025 sera réalisée au premier trimestre 2026. Dans cette perspective, nous avons défini une méthodologie, formé le personnel à l'approche des objectifs SMART, aligné les objectifs individuels sur cette méthodologie et communiqué les compétences clés intégrées au processus d'évaluation.

<sup>11</sup>CONADIS: Organisme public du Pérou chargé de réglementer, promouvoir, superviser et contrôler les politiques, les plans et les services visant à garantir l'inclusion pleine et effective ainsi que l'égalité des droits des personnes handicapées.

## 5.3 Diversité

GRI 3-3: Diversité, équité et inclusion, 202-1, 202-2, 401-3, 404-1, 405-1, 405-2, 406-1

Chez Dynacor, nous nous engageons à promouvoir un environnement de travail inclusif, exempt de discrimination et respectueux des droits du travail, en favorisant la diversité et l'égalité des chances dans l'ensemble de nos opérations. Dans ce cadre, nous appliquons des processus transparents et des critères objectifs dans la gestion des ressources humaines, en valorisant l'expérience ainsi que les compétences techniques et comportementales, sans distinction de genre, d'âge, d'origine ou toute autre caractéristique. Cet engagement est soutenu par des politiques internes, des mécanismes de gestion et des canaux de communication qui encouragent des relations fondées sur le respect et la reconnaissance des individus.

En 2025, nous avons poursuivi nos initiatives en faveur de l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap. Au Pérou, nous avons renforcé notre partenariat avec le Conseil national pour l'intégration des personnes handicapées (CONADIS)<sup>11</sup>. Cette collaboration s'accompagne de mesures obligatoires de formation et de sensibilisation, visant à promouvoir un traitement respectueux, à prévenir toute forme de harcèlement et à assurer l'application de protocoles d'intervention en cas de manquement.

En conséquence, les résultats suivants ont été obtenus au Pérou en 2025 :

<b>Discrimination</b>	Zéro cas signalé
<b>Diversité des compétences</b>	11 employés en situation de handicap
<b>Diversité au sein du leadership</b>	42 % des gestionnaires sont des femmes; 57 % ont plus de 50 ans
<b>Renforcement des capacités</b>	34 heures de formation par employée, contre 12 heures par employé
<b>Rétention des employés ayant une famille</b>	Taux de retour après congé parental de 100 % tant chez les hommes que chez les femmes
<b>Progrès vers l'égalité salariale</b>	Le rapport entre la rémunération totale des femmes et celle des hommes est de 1,12 dans les bureaux et de 1,45 en usine. Le salaire de départ <sup>12</sup> pour les employés et les ouvriers était identique pour les femmes et les hommes.
<b>Cadres supérieurs locaux</b>	1 cadre supérieur a été recruté localement

Dans l'ensemble, ces résultats viennent étayer nos efforts visant à réduire les écarts et à renforcer la diversité dans toutes nos opérations.





## Délais de préavis GRI 402-1

Chez Dynacor, nous veillons au respect des délais de préavis et des procédures établis par la législation du travail en vigueur dans chaque juridiction où nous opérons. En cas de cessation totale ou partielle des activités, les processus sont mis en œuvre conformément aux exigences réglementaires, incluant l'information préalable des employés, avec un préavis minimum de 10 jours, ainsi que la pleine garantie du respect de leurs droits légaux.

## 5.4 Santé et sécurité au travail

GRI 3-3: Santé et sécurité au travail, 403-1, 403-8

Compte tenu de la nature de notre secteur et, en particulier, des activités en usine, la gestion de la santé et de la sécurité des travailleurs, des contracteurs et des visiteurs constitue une priorité essentielle. Chez Dynacor, nous mettons en œuvre des mécanismes de prévention des accidents, favorisons une culture de sécurité au travail et assurons des formations continues sur les risques professionnels.

Nous disposons d'une [Politique de santé et de sécurité au travail](#) intégrée à un système de gestion global couvrant la sécurité, la santé au travail et l'environnement, déployé de manière transversale dans l'ensemble de nos opérations. Ce système est conforme à la réglementation en vigueur au Pérou, notamment à la loi sur la santé et la sécurité au travail, à son règlement d'application et à ses mises à jour, ainsi qu'au règlement spécifique applicable à l'industrie minière. Il vise à garantir la

conformité réglementaire et à soutenir une amélioration continue de la gestion des risques professionnels.

Le système de santé et de sécurité au travail couvre 100 % de nos activités opérationnelles et administratives à Veta Dorada et s'applique à l'ensemble des employés, des contracteurs et des visiteurs.

En 2025, l'ensemble de nos activités à Veta Dorada a fait l'objet d'audits internes et externes, couvrant 100 % de nos opérations. Lors de l'audit externe annuel, réalisé par un auditeur indépendant, nous avons atteint un taux de conformité de 99,5 %. Dans une démarche d'amélioration continue, nous assurons un suivi rigoureux de la conformité des contrôles, de la mise en œuvre des plans d'action et de l'efficacité des mesures adoptées, en intégrant systématiquement les conclusions issues des inspections, des rapports, des enquêtes et des audits.

## Identification des dangers, évaluation des risques et enquête sur les incidents

GRI 403-2, 403-9, 403-10, 14.16.3

Nous évaluons et mettons à jour chaque année nos matrices d'identification des risques, d'évaluation des risques et de contrôles (IPERC)<sup>13</sup>. Celles-ci prennent en compte les risques physiques, chimiques, biologiques, mécaniques, psychosociaux et liés au lieu de travail, qui sont établis selon l'ordre de priorité en fonction de leur gravité. Leur mise à jour intègre l'analyse des conditions de travail réelles, les changements opérationnels, l'ajout d'équipements, la modification des processus et les alertes signalées par nos employés.

Afin de réduire l'exposition à ces risques, nous appliquons la hiérarchie des contrôles (élimination, substitution, contrôles techniques, contrôles administratifs et équipements de protection individuelle), en donnant la priorité aux interventions à la source du risque. Ce processus est mené avec la participation d'une équipe multidisciplinaire composée de représentants des services concernés et permet de définir et de mettre en œuvre des mesures préventives applicables tant à nos employés qu'aux travailleurs des entreprises sous-traitantes.



Nous disposons de mécanismes de signalement des dangers et des conditions dangereuses, qui permettent leur correction en temps opportun. De plus, nous appliquons le droit de dire « non », grâce auquel tout travailleur peut interrompre une activité s'il identifie des risques non maîtrisés, en garantissant l'absence de représailles et l'intervention immédiate du superviseur.

Tout incident est immédiatement signalé à l'aide d'un formulaire établi et fait l'objet d'une enquête en fonction de sa gravité. Nous appliquons des méthodologies d'analyse des causes profondes, ce qui nous permet de définir et de mettre en œuvre des actions correctives et préventives, ainsi que d'en suivre l'efficacité.

<sup>13</sup>IPERC: Processus permettant d'identifier les dangers dans l'environnement de travail, d'évaluer la probabilité et la gravité des dommages potentiels, et de définir des mesures de contrôle hiérarchiques afin de réduire le risque à des niveaux acceptables.



En 2025, nous avons mené 4 campagnes de **santé qui ont bénéficié à 264 employés**”

### Services de santé au travail

GRI 403-3, 403-6, 14.16.4

Dynacor favorise l'accès à des services de santé au travail et de médecine générale afin de contribuer au bien-être global de ses employés et à une gestion efficace des risques opérationnels. Nous disposons, sur nos principaux sites, d'infrastructures et de compétences médicales permettant d'assurer la surveillance de la santé, les évaluations d'aptitude, le suivi des expositions aux risques ainsi qu'une prise en charge rapide en cas d'incidents ou accidents liés au travail.

Au Pérou, nous disposons d'une unité médicale sur site ainsi que d'une ambulance de type II, permettant d'assurer les soins de première ligne et l'évacuation en cas

d'urgence. En complément, nous facilitons l'accès à des programmes de santé non liés au travail, axés sur la prévention et les soins intégrés. Nos employés bénéficient également d'une couverture santé par le biais d'assurances privées ou de systèmes publics, conformément à la réglementation en vigueur dans chaque pays.

La qualité de ces services est assurée par l'intervention de professionnels de santé dûment qualifiés et certifiés, ainsi que par le strict respect de la réglementation en vigueur.

Nos employés ont accès à ces services selon leurs besoins, y compris durant leurs heures de travail. Nous veillons à préserver la confidentialité de leurs informations de santé et à garantir que les données médicales sont exclusivement utilisées à des fins de prise en charge et de suivi appropriés.

### Participation des employés, consultations et communication en matière de santé et de sécurité au travail

GRI 403-4, 14.16.5

Nous encourageons la participation active des employés et des contracteurs à la gestion de la sécurité et de la santé au travail tout au long du cycle de prévention, notamment l'identification des dangers, l'évaluation des risques, la définition des mesures de contrôle et la gestion des

incidents. Cette stratégie est renforcée par des formations et des séances d'information sur la sécurité, ainsi que par des instances de dialogue formelles, telles que les comités de santé et de sécurité au travail.

Au Pérou, les travailleurs sont représentés au sein du comité de santé et de sécurité au travail, élu par vote annuel, qui se réunit chaque mois et a pour mission de promouvoir la culture de la prévention, de veiller à la conformité des mesures de sécurité et de contribuer à l'amélioration continue.

### Formation des employés en matière de santé et de sécurité au travail

GRI 403-5,14.16.6

Nous dispensons des formations obligatoires en santé et sécurité au travail durant les heures de travail, dans le cadre de notre approche préventive et de développement des compétences. En 2025, le nombre moyen d'heures de formation par employé s'est élevé à 53,79. Les contenus prioritaires ont été définis à partir de l'identification des dangers et de l'évaluation des risques, ainsi que des exigences réglementaires et sectorielles applicables à nos activités. À l'issue de chaque formation, des évaluations sont réalisées afin de mesurer le niveau de compréhension et l'efficacité des dispositifs mis en place.

Concernant les entreprises sous-traitantes, nous veillons au respect des exigences en matière de formation en santé et en sécurité en examinant leurs plans de formation et les preuves de participation correspondantes.

### Prévention et atténuation des impacts sur la santé et la sécurité dans les relations commerciales

GRI 403-7,14.16.8

Nous exigeons que toutes les entreprises sous-traitantes intervenant dans le cadre de nos activités se conforment aux normes de santé et de sécurité au travail. À ce titre, le personnel externe doit attester de son aptitude médicale par la réalisation d'examens médicaux du travail et disposer d'une couverture adéquate en cas d'accidents professionnels.





## Blessures liées à des accidents du travail

GRI 403-9, 14.16.10

SASB EM-MM-320a.1

Les blessures liées au travail sont enregistrées et consolidées conformément aux critères définis dans nos systèmes de gestion de la santé et de la sécurité au travail.

Les principales sources de risque d'accident sont associées aux activités de manutention, notamment les risques mécaniques liés aux chocs lors du déplacement de sacs de minerai. Ces risques sont maîtrisés au moyen de contrôles opérationnels, de formations ciblées et du port obligatoire d'équipements de protection individuelle (EPI).

En 2025, aucun accident grave ni décès n'a été enregistré parmi nos employés

et contracteurs. Pour les employés, sept accidents légers avec arrêt de travail ont été signalés. Les blessures les plus fréquentes correspondaient à des entorses ou foulures, des élongations musculaires des membres, ainsi que des écorchures ou contusions aux mains liées aux activités de manutention de matériaux.

## Affections et maladies professionnelles

GRI 403-10, 14.16.11

Au cours de la période considérée, aucun cas de maladie professionnelle n'a été identifié parmi les employés et les contracteurs relevant du périmètre du système de gestion. En conséquence, aucun décès ni aucun cas déclarable lié à des maladies professionnelles n'a été enregistré pour ces deux catégories de personnel.

## Gestion des incidents critiques et préparation et réponse aux situations d'urgence

GRI 14.15.3, 14.15.4

Nous abordons la gestion des incidents critiques dans une optique préventive, visant à éviter tout événement susceptible d'entraîner des répercussions sur la santé et la sécurité des personnes, des impacts environnementaux ou des effets négatifs sur les communautés et les infrastructures. Cette approche repose sur une identification des risques, la maintenance préventive de nos installations et une préparation adéquate aux situations d'urgence.

Dans ce cadre, nous disposons d'un Plan de préparation et d'intervention en cas d'urgence applicable à notre site de Veta Dorada<sup>14</sup>, y compris au parc à résidus. Ce plan définit les protocoles d'intervention face aux catastrophes naturelles ainsi qu'aux situations d'urgence d'origine technologique, industrielle, sociale, médicale ou sanitaire. Il fait l'objet de révisions périodiques et est mis à l'épreuve lors d'exercices réguliers impliquant les équipes d'intervention et les employés, afin de renforcer les capacités de réponse et d'assurer une gestion coordonnée et efficace.

Par ailleurs, afin de réduire le risque d'incidents graves, nous réalisons des

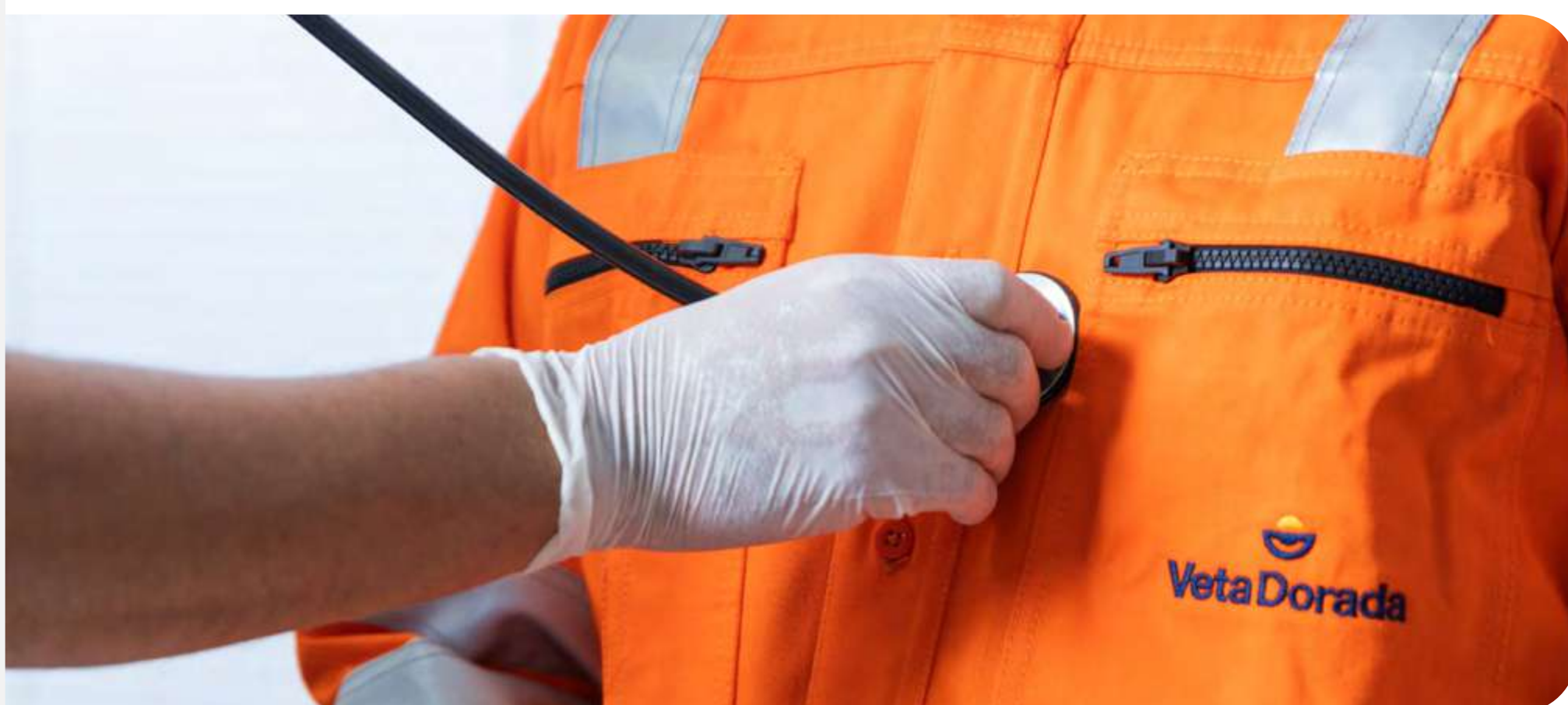


opérations de maintenance préventive sur nos équipements et installations, et mettons en place des mesures de contrôle des déversements pour prévenir toute libération accidentelle de matières premières, de déchets ou de résidus miniers. Ces actions visent à protéger à la fois nos employés et l'environnement.

Grâce à ces dispositifs de prévention et de préparation, aucun incident critique, incluant décès, blessures graves, impacts environnementaux significatifs ou dommages aux communautés et aux infrastructures, n'a été enregistré en 2025. Nous poursuivons néanmoins le renforcement continu de nos mécanismes de prévention, de surveillance et d'intervention afin d'assurer une gestion proactive des risques et de garantir la sécurité des personnes et la protection de l'environnement.



**Zéro décès, zéro maladie professionnelle et zéro incident critique en 2025, grâce à une gestion préventive de la santé et de la sécurité au travail"**



<sup>14</sup>Nous sommes actuellement en train de mettre en œuvre des plans de préparation et d'intervention en cas d'urgence dans les bureaux d'achat de minerai et les bureaux au Pérou.



## 5.5 Chaîne d'approvisionnement responsable

GRI 3-3: Gestion des fournisseurs de biens et de services, 2-6, 308-1, 308-2, 414-1, 414-2, 14.17.9, 14.17.10

Conformément à notre [Politique de développement durable](#), nous encourageons des pratiques responsables sur le plan environnemental et social, en matière de droits de la personne et de santé et sécurité au travail tout au long de notre chaîne de valeur.

Nous gérons de manière systématique nos relations avec les fournisseurs de biens et de services, ainsi qu'avec les fournisseurs du secteur des mineurs artisanaux et à petite échelle (ASM).

Nos fournisseurs de biens et de services fournissent les matériaux, les intrants et les services nécessaires aux opérations, tandis que les fournisseurs ASM fournissent le minerai que nous traitons.

Les services chargés de la gestion dirigent la planification, l'embauche et le suivi, dans le but de consolider la chaîne d'approvisionnement en tant qu'avantage concurrentiel durable, fondé sur l'efficacité, le contrôle et la traçabilité.

### Fournisseurs de biens et de services

Nous sélectionnons nos fournisseurs sur la base de critères de coût, de qualité, de délais, de conformité et de niveau de risque. Leurs performances sont évaluées tout au long du cycle d'engagement à travers le suivi des livrables, le contrôle budgétaire et l'identification des gains d'efficacité. Ce processus s'appuie sur des outils de gestion et des mécanismes de contrôle renforçant la gouvernance des approvisionnements et la traçabilité des intrants.

Par ailleurs, nous intégrons des dispositions contractuelles strictes portant sur la conformité, l'intégrité et le respect des droits de la personne, ainsi que des conditions claires en matière de tarification et de délais de paiement. Conformément à nos engagements en matière de développement durable, nous avons progressé dans l'intégration de critères sociaux et environnementaux dans la gestion des fournisseurs.

En 2025, nous avons consolidé un modèle de gestion fondé sur les données, en renforçant le suivi des indicateurs clés et en automatisant certains contrôles prioritaires, ce qui a permis d'améliorer l'efficacité opérationnelle et la continuité des activités. Ainsi, 84 % des bons de commande ont été traités dans un délai maximal de cinq jours, et 214 fournisseurs ont été gérés, dont 18 % issus des zones d'influence de nos opérations.

### Gestion des fournisseurs de minerais

GRI 3-3: Gestion des fournisseurs de minerais, 2-6, 308-1, 308-2, 414-1, 414-2 14.13.1, 14.13.2, 14.13.3, 14.17.9, 14.17.10

La gestion responsable de nos fournisseurs mineurs artisanaux et à petite échelle (ASM) est un élément central de notre modèle d'entreprise, car elle nous permet de garantir un approvisionnement en minerai aurifère traçable, tout en contribuant au renforcement progressif de leurs pratiques opérationnelles. Dans ce cadre, nous privilégions les relations à long terme fondées sur la confiance, la formalisation progressive et l'accompagnement technique.

Notre modèle repose sur la collecte de minerai aurifère, acquis directement ou par l'intermédiaire de courtiers préalablement qualifiés, exclusivement auprès de mineurs artisanaux opérant dans le cadre juridique applicable à chaque juridiction.

Critères stricts et sans exception, nous n'achetons pas de minerai provenant de zones interdites ou restreintes, ni d'origine illégale. Conformément à cette vision, nous mettons en œuvre des contrôles rigoureux en matière de diligence raisonnable, de traçabilité et de prévention du blanchiment d'argent, afin de garantir le respect des obligations légales, éthiques et environnementales tout au long de notre chaîne d'approvisionnement.





## Engagement responsable : modèle de diligence raisonnable dans la chaîne d'approvisionnement

La relation avec les fournisseurs est un pilier stratégique de notre modèle d'affaires, visant à garantir une chaîne d'approvisionnement responsable, traçable et exempte de risques liés au blanchiment d'argent, au financement du terrorisme, à l'exploitation minière illégale et aux conflits socio-environnementaux.

Le processus mis en place au sein de notre filiale Veta Dorada repose sur une collaboration interdisciplinaire selon le modèle des trois lignes de défense, où chaque domaine joue un rôle spécifique dans la gestion des risques:

### Rôles clés



**Service d'achats > première ligne :** Gère le premier contact et la sélection des fournisseurs, en vérifiant les conditions minimales telles que le Registre national des mineurs en cours de formalisation auprès de l'État péruvien (REINFO) en cours de validité et le registre unique des contribuables (RUC) actif, et en recueillant les documents initiaux. Agit comme filtre opérationnel à l'entrée.



**Service de géologie > validation technique :** Vérifie sur le terrain l'existence de l'exploitation minière, valide les coordonnées et recueille les preuves techniques, en garantissant la traçabilité à la source.



**Gestion des fournisseurs > contrôle documentaire :** Constitue et conserve le dossier du fournisseur, en validant les exigences telles que le RUC, le REINFO, l'IGAFOM (Instrument de gestion environnementale pour la formalisation des activités de mineurs artisanaux et à petite échelle) et les contrats d'exploitation, garantissant la cohérence documentaire et le soutien en cas d'audits.



**Conformité > deuxième ligne :** Effectue la diligence raisonnable dans le cadre du système SPLAFT, y compris la révision des listes de risque, l'évaluation de la réputation, l'identification des bénéficiaires finaux et l'attribution d'une note de risque, en émettant la décision d'ouverture de compte. Le processus est conforme aux normes internationales.



**Contrôle des minerais à l'usine > première ligne opérationnelle :** Supervise l'entrée physique du minerai par le contrôle des bons de livraison, l'enregistrement des véhicules, le pesage et l'échantillonnage, garantissant ainsi la traçabilité physique.

L'intégration est un processus continu de contrôle et de suivi, qui inclut la traçabilité, la conformité réglementaire et la transparence, garantissant des opérations durables et conformes aux normes internationales.

Une fois les conditions remplies, la relation commerciale est formalisée par des contrats, et le processus d'achat est activé en fonction de la disponibilité du minerai, y compris son contrôle, son analyse et son règlement dans nos installations.

En 2025, nous avons acheté du minerai dans 13 régions directement auprès de plus de 650 mineurs ASM, en maintenant la relation avec eux par l'intermédiaire de nos bureaux d'achats de minerai et de l'usine de Veta Dorada. Cette interaction renforce la communication et la confiance avec nos fournisseurs, et a permis qu'en 2025, aucun incident significatif ne soit enregistré dans notre relation avec l'ASM.

De même, nous appliquons des critères de diligence raisonnable à l'ensemble de nos nouveaux fournisseurs en matière de conditions de travail, de santé et de sécurité, de droits de la personne, d'environnement, d'éthique et d'intégrité. Par ailleurs, nous avons réalisé des évaluations ESG auprès de 61 fournisseurs de minerai, dont les résultats ont mis en évidence des possibilités d'amélioration dans différents domaines, ce qui nous a permis de définir des plans d'action dont la mise en œuvre devrait s'intensifier au cours de la prochaine période.



**Nous avons investi un total de 201 490 \$ US dans le renforcement des infrastructures d'hébergement** destinées à nos fournisseurs miniers pendant leur séjour à l'usine de Veta Dorada, contribuant ainsi à améliorer leurs conditions de vie et à promouvoir leur bien-être général"



Conformément à nos objectifs de croissance et de développement durable, nous continuons à renforcer notre base de fournisseurs et notre capacité opérationnelle d’approvisionnement de minerai. En 2025, nous avons intégré près de 250 nouveaux fournisseurs de minerai et étendu notre présence en mettant en service trois nouveaux bureaux d’achats de minerai supplémentaires au Pérou, tout en maintenant des niveaux d’inventaire garantissant la continuité opérationnelle.

De plus, nous avons progressé dans la numérisation de nos processus grâce à la mise en place de plateformes intégrant des informations opérationnelles, techniques et comptables, ce qui contribue à renforcer la traçabilité du minerai et à améliorer l’efficacité de la gestion des fournisseurs.



## 5.6 Emprende Minero

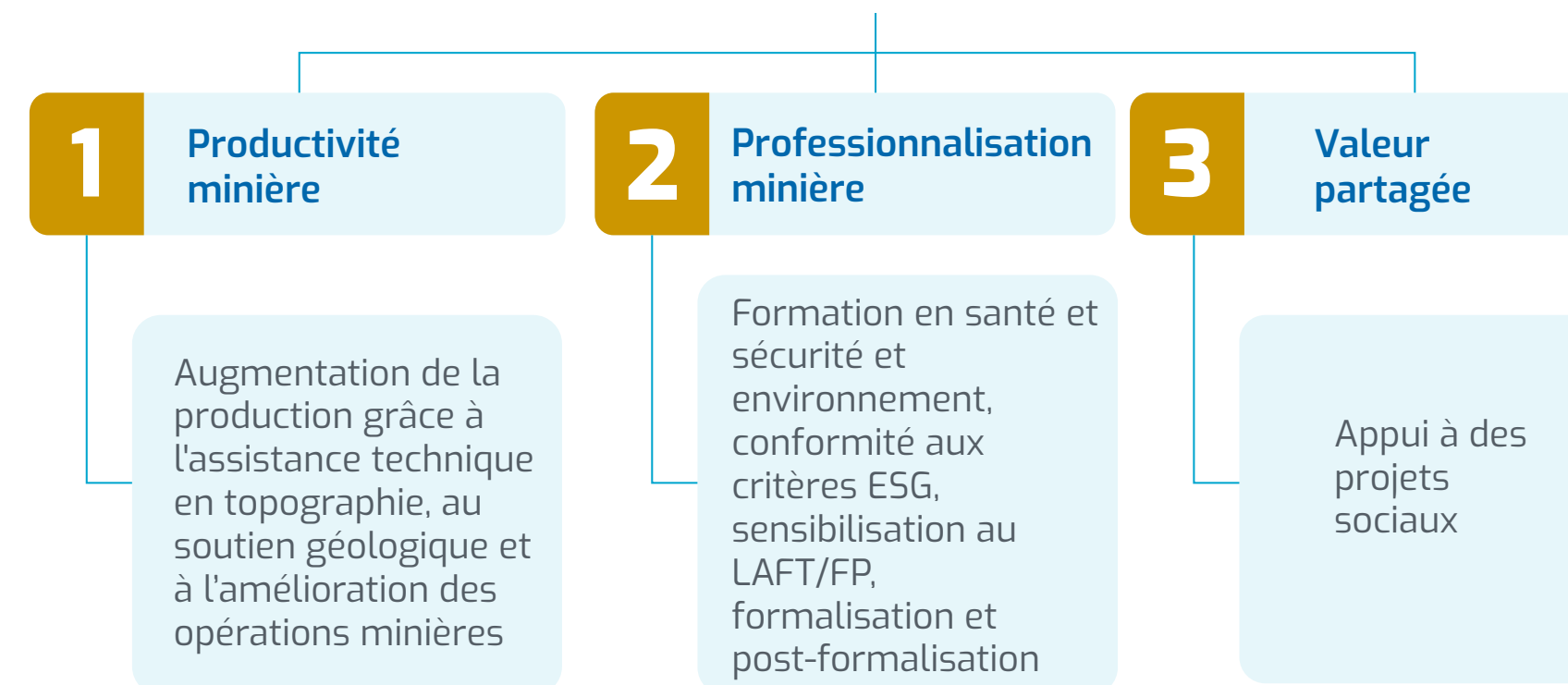
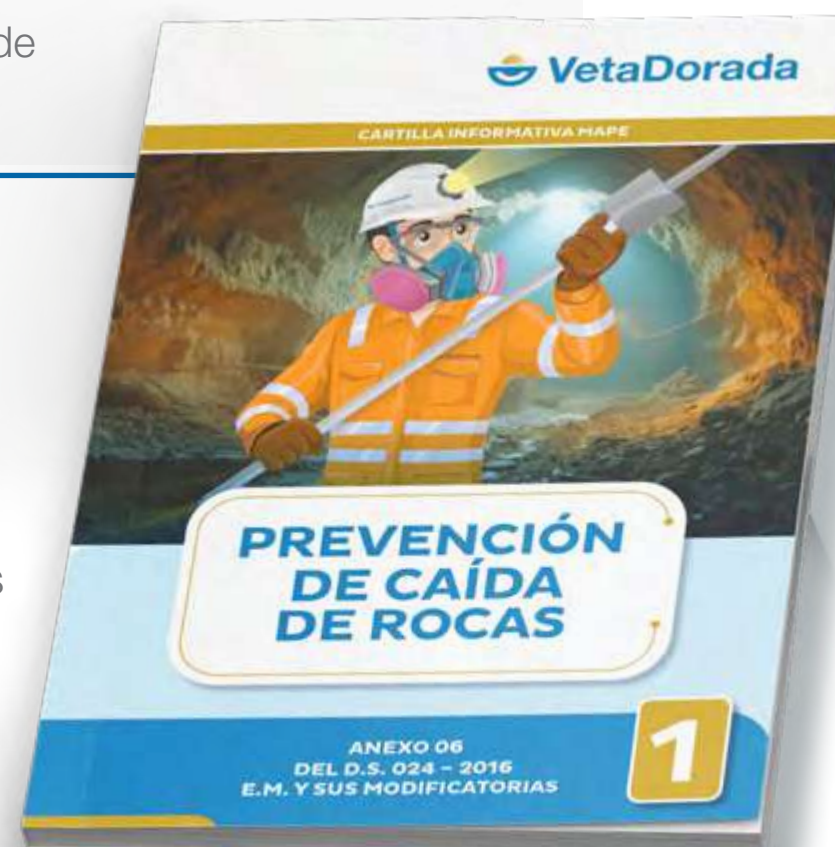
En 2025, nous avons lancé Emprende Minero, une initiative qui favorise de manière globale la formalisation et la professionnalisation des opérations de nos partenaires stratégiques : les mineurs artisanaux et à petite échelle.

Grâce à des formations techniques, à un accompagnement dans les processus de formalisation et au renforcement des conditions de sécurité et d’efficacité opérationnelle, nous cherchons à établir des relations à long terme avec nos fournisseurs ASM, à améliorer la qualité du minerai et à renforcer sa traçabilité. Dans ce cadre, nous fournissons une assistance technique, géologique et topographique, ainsi qu’un soutien en matière de planification minière.

### Soutien aux mineurs ASM 2025

Consultations	Formation	Soutien technique
311 demandes d’assistance traitées, portant principalement sur la formalisation, l’utilisation d’explosifs et la sécurité	190 ASM ont reçu une formation en santé et sécurité, représentant : <ul style="list-style-type: none"> <li>2 905 mineurs formés</li> <li>8 478 heures de formation</li> </ul>	120 levés topographiques ont été réalisés en mine souterraine

Chez Veta Dorada, nous encourageons la formalisation des mineurs artisanaux par le biais d’accords qui établissent des conditions claires en matière d’opérations, de sécurité et de conformité. Cette feuille de route contribue à rehausser les normes de gestion, à combler les lacunes en matière de formalisation et à renforcer la traçabilité depuis l’origine.





## 5.7 Droits de la personne

GRI 3-3: Droits de la personne, 2-24, 407-1, 408-1, 409-1, 14.18.1, 14.18.2, 14.19.1, 14.19.2, 14.19.3, 14.20.1, 14.20.2, 14.20.3

SASB EM-MM-310a.2

Chez Dynacor, nous respectons les droits de la personne et étendons cet engagement à nos employés et à notre chaîne de valeur. Conformément à cette vision, nous avons adhéré en 2025 au Pacte mondial des Nations Unies, formalisant ainsi notre engagement envers ses dix principes, y compris ceux relatifs aux droits de la personne.

Notre [Politique en matière de droits de la personne](#) établit douze engagements qui guident notre conduite dans toutes nos opérations et relations commerciales. Cette politique est diffusée auprès de nos principales parties prenantes, incluant les fournisseurs ASM et les fournisseurs de biens et de services, par le biais de supports d'information, de formations et de son intégration dans les accords contractuels.

La politique définit des lignes directrices pour prévenir les risques et établit un cadre d'action homogène. Parmi ses engagements figurent notamment l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé ou obligatoire, la promotion de l'égalité des chances, ainsi que le respect de la liberté d'association et de la négociation collective. Ces principes s'appuient sur une structure de gouvernance claire, avec des responsabilités bien définies, et sur l'existence d'un processus de réclamation formel permettant de signaler des situations

en toute sécurité et en toute confidentialité. Le non-respect de ces lignes directrices peut entraîner des mesures disciplinaires, y compris la résiliation de la relation de travail ou commerciale.

Afin de garantir la mise en œuvre effective de ces engagements, nous procédons à des vérifications périodiques tant au sein de nos propres opérations que tout au long de notre chaîne de valeur. Chez Veta Dorada, un audit interne ESG est réalisé chaque année; il comprend la révision des procédures de ressources humaines liées à la vérification de l'âge minimum d'embauche et au contrôle des heures travaillées. Dans la chaîne de valeur, nos évaluations ESG prennent en compte, entre autres, l'identification des risques liés au travail forcé, au travail des enfants et aux conditions de travail dangereuses.

À l'issue de ces contrôles, aucun risque significatif de violation des droits de la personne n'a été identifié dans nos opérations. De même, les évaluations ESG menées auprès de 12 % des fournisseurs de minerai n'ont révélé aucun cas de travail des enfants ou de travail forcé, ni aucune restriction à la liberté d'association ou à la négociation collective. En conséquence, aucune grève ni aucun lock-out liés à ce type de situations n'ont été enregistrés.



En 2025, nous avons renforcé notre gestion préventive en actualisant la procédure d'évaluation ESG et en augmentant le nombre d'évaluations réalisées tout au long de la chaîne de valeur.

Par ailleurs, nous avons renforcé notre gestion des risques en matière de droits de la personne en actualisant la matrice correspondante, dans laquelle nous identifions les risques potentiels liés au travail forcé et à la restriction de la liberté d'association au sein de la chaîne d'approvisionnement. Cet exercice nous permet d'avoir une vision plus solide des risques inhérents au contexte opérationnel et, sur cette base, de renforcer en permanence nos mécanismes d'évaluation, de surveillance et de diligence raisonnable afin d'assurer leur prévention et leur gestion adéquates.



**Le respect des droits de la personne guide nos relations avec les travailleurs, les communautés et les fournisseurs issus de l'ASM**

## Droits de la personne au sein du personnel de sécurité

GRI 3-3: Droits de la personne, 410-1, 14.14.1, 14.14.2

Nous disposons d'une équipe de sécurité dédiée à la protection de nos actifs critiques, à la sûreté des personnes et au maintien de la continuité des opérations, compte tenu des spécificités et du niveau de sensibilité propres à une usine de traitement de minerai aurifère.

Le personnel de sécurité interne, ainsi que celui des prestataires externes, agissent conformément à la [Politique en matière de droits de la personne](#), au [Code de conduite](#) et aux procédures internes applicables. Ces cadres visent à prévenir tout usage excessif de la force, tout traitement abusif ou dégradant et toute violation des droits de la personne dans le cadre des activités de sécurité. Cette directive privilégie en tout temps le respect des personnes, la communication préventive et une gestion appropriée des conflits, en conformité avec les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de la personne.

Afin de garantir la conformité à ces lignes directrices, nous analysons les incidents et les rapports de sécurité — y compris les notifications du Centre de contrôle (SOIC)<sup>15</sup> — afin d'identifier les tendances et les aspects critiques.

Cette analyse est complétée par des audits et des inspections périodiques, une surveillance sur le terrain et la mise à jour de nos matrices de risques en fonction des changements dans les opérations. Ce système est renforcé par le respect de la réglementation applicable et l'existence de canaux de signalement et de retour d'information qui permettent de recueillir les observations et les plaintes tant en interne qu'auprès de tiers.

En 2025, notre équipe de sécurité interne comptait quatre personnes et 100 % d'entre eux ont suivi une formation semestrielle sur les droits de la personne. De plus, 100 % des 87 agents de sécurité tiers ont suivi une formation dans ce domaine. Nous exigeons de nos fournisseurs qu'ils dispensent une formation régulière et qu'ils se conforment à nos politiques et normes de conduite.

Grâce à ces contrôles, aucun incident significatif lié à des violations des droits de la personne n'a été identifié dans le cadre des activités de sécurité au cours de la période considérée.

Pour les périodes à venir, nous donnerons la priorité aux améliorations visant à renforcer notre système de gestion de la sécurité. Celles-ci comprennent la mise à jour et la standardisation des politiques et des protocoles, le renforcement de la formation aux droits de la personne, à la gestion des conflits et à la communication avec les tiers, l'optimisation de la surveillance grâce à une présence accrue sur le terrain et à l'utilisation d'outils technologiques (vidéosurveillance, enregistrements numériques et traçabilité).

Par ailleurs, nous consoliderons la gestion des plaintes afin de garantir leur traitement adéquat.

**“ 100 % du personnel de sécurité, interne et externe, a reçu une formation en droits de la personne ”**

<sup>15</sup>Centre des opérations et du renseignement de sécurité (SOIC), une plateforme de surveillance qui centralise les rapports et les incidents de sécurité.



## 5.8 Communautés et développement local

GRI 3-3: Communautés locales, 203-1, 203-2, 204-1, 413-1,413-2, 14.9.6, 14.10.1,14.10.2, 14.10.3, 14.10.4, 14.12.2, 14.12.3

SASB EM-MM-210b.1,EM-MM-210b.2

Chez Dynacor, nous reconnaissons que l'établissement de relations de confiance avec les communautés locales est essentiel pour opérer de manière responsable, gérer les risques et assurer la pérennité de nos activités. Dans ce contexte, la gestion sociale constitue un élément stratégique de notre développement durable, car elle nous permet de comprendre les attentes de l'environnement, de prévenir les conflits et de contribuer au développement local dans nos zones d'influence.

Nous définissons les communautés locales comme les acteurs du territoire liés à nos opérations en raison de leur proximité géographique et de l'ampleur de l'impact potentiel. Sur la base de ce critère, nous distinguons les zones d'influence directe et indirecte et établissons les priorités en matière de relations avec les communautés potentiellement concernées. Dans le cas de notre principale opération au Pérou, ce modèle s'applique tout particulièrement au district de Chala (Arequipa).

Nos relations avec les communautés reposent sur une gestion planifiée et préventive et, le cas échéant, axée sur l'atténuation ou la compensation des impacts. À cette fin, nous

maintenons des canaux de dialogue ouverts et accessibles qui nous permettent de communiquer sur nos activités et de recueillir les préoccupations, les perceptions et les attentes. Parmi ces mécanismes, il convient de mentionner le programme « Conociendo a Veta Dorada » (« À la découverte de Veta Dorada »), qui est complété par des mécanismes de participation citoyenne et de traitement et résolution des préoccupations, tels que le Bureau d'information permanent (OIP)<sup>16</sup>, mis en place dans le cadre des amendements à l'étude d'impact environnemental, ainsi que notre canal éthique.

Nous encourageons la participation des communautés à la conception et à la mise en œuvre d'initiatives d'investissement social coordonnées, par le biais du programme annuel d'investissement social, qui définit des objectifs, des critères d'établissement de priorités et des mécanismes de suivi.

Notre gestion sociale s'appuie sur un cadre normatif et procédural qui définit clairement les engagements, les responsabilités et les mécanismes de suivi et de contrôle. La [Politique de développement durable](#) établit l'engagement de l'entreprise à entretenir des



**En 2025, nous avons consacré 200 898 \$ US à des projets sociaux qui ont directement bénéficié à 10 029 personnes dans nos zones d'influence"**

relations constructives et à long terme avec les communautés de nos zones d'influence, ainsi qu'à promouvoir un environnement de dialogue et de collaboration avec l'État et la société civile.

En complément, la [Politique d'investissement social](#) oriente nos interventions vers trois axes stratégiques : l'éducation de qualité, la santé et le bien-être, et la protection des ressources naturelles, selon des critères de développement durable, de création de valeur partagée et de contribution au développement local. Cette politique prévoit l'affectation moyenne de 1 % par an des bénéfices nets à la mise en œuvre d'initiatives sociales dans nos zones d'influence.



Pour sa part, la [Politique en matière de droits de la personne](#) intègre des lignes directrices visant au respect des droits des communautés susceptibles d'être affectées par nos activités, en mettant particulièrement l'accent sur la protection des groupes vulnérables, conformément aux normes nationales et internationales applicables.

Afin de garantir l'intégrité et la traçabilité de ce processus, nous appliquons la procédure de soutiens et de dons qui inclut une diligence raisonnable concernant les bénéficiaires, sous la surveillance de l'officier de conformité. Parallèlement, nous canalisons et documentons les accords, les soutiens et les dons par le biais de conventions, de procès-verbaux et de la plateforme de demande de soutiens et de dons (PSAD), qui permet d'enregistrer, d'évaluer et d'assurer le suivi des demandes présentées par les institutions, les organisations et les fournisseurs de minerai.

<sup>16</sup>**OIP (Bureau d'information permanent):** Point de contact physique et direct de l'entreprise avec ses parties prenantes locales. Son objectif est de garantir le droit à l'information des communautés locales, de gérer les mécanismes de plaintes et de réclamations, et de renforcer la confiance mutuelle par une communication constante tout au long du cycle de vie du projet.



En 2025, les initiatives se sont concentrées sur:



### Santé et bien-être

Nous avons renforcé les soins de santé locaux en soutenant le centre de santé de Chala et avons contribué à des initiatives de plus grande envergure, telles que le Téléthon 2025. De même, nous avons encouragé des actions de prévention et de sensibilisation visant à promouvoir la santé au sein de la population.



### Éducation de qualité

Nous avons établi les priorités en ce qui concerne l'accès à des outils et à de meilleures conditions d'apprentissage. Parmi les principales actions, on peut citer l'installation de 10 projecteurs multimédias à l'école José Olaya Balandra, l'équipement ludique, éducatif et technologique de l'école maternelle Mi Jardín de Amor, et la campagne scolaire « De vuelta a clases con Veta Dorada », destinée aux filles et aux garçons de Chala Viejo. De plus, dans le cadre du programme « Beca de Oro », nous accordons des bourses complètes à quatre jeunes présentant d'excellentes performances scolaires et disposant de ressources financières limitées.



### Protection des ressources naturelles

Nous développons des initiatives de sensibilisation et d'éducation visant à promouvoir des pratiques responsables. À Chala, nous contribuons à la gestion intégrée des déchets solides par le biais d'actions de participation citoyenne et d'incitations visant à récompenser les bonnes pratiques environnementales. Parallèlement, dans d'autres localités, nous menons des projets à composante environnementale qui renforcent les capacités dans le domaine éducatif, comme la mise en place d'une serre scolaire axée sur l'apprentissage pratique et la valorisation de solutions durables.

De plus, nos opérations génèrent des retombées économiques indirectes positives grâce à l'embauche de main-d'œuvre locale et à l'achat de biens, de services et de minerais. En 2025, 23 % de l'effectif et 8 % des achats provenaient de la zone d'influence directe ; 100 % des achats de biens, de services et de minerais étaient d'origine locale.

Nous évaluons l'efficacité de notre gestion sociale par le suivi trimestriel du Programme d'investissement social et la surveillance des canaux de dialogue.

En 2025, 100 % de nos opérations significatives ont bénéficié de programmes sociaux. Nous n'avons enregistré aucune plainte formelle de la part des communautés locales, ni aucun retard ou arrêt pour des raisons non techniques liées à des questions communautaires. Au cours de cette période, nos opérations n'ont entraîné ni déplacements ni réinstallations, et aucun conflit significatif ni aucune violation des droits fonciers et des droits sur les ressources n'ont été signalés.



**Nous établissons des relations de confiance avec les communautés locales grâce à un dialogue permanent**





## Communautés autochtones

GRI 3-3: Droits de la personne, 411-1, 14.11.1, 14.11.2, 14.11.3, 14.11.4

SASB EM-MM-210a.3

Chez Dynacor, nous n'exploitons pas de sites situés sur des territoires officiellement reconnus comme abritant des peuples autochtones. Toutefois, au Pérou, la zone d'influence indirecte de nos activités inclut la communauté autochtone de Chala Viejo, avec laquelle nous développons des initiatives de soutien, principalement dans les domaines de la santé et de l'éducation, dans le cadre de notre démarche d'engagement communautaire.

Pour l'identification des peuples autochtones ou originaires, nous utilisons des sources officielles. Tout d'abord, nous examinons les informations du SUNARP<sup>17</sup> concernant l'existence ou non de zones attribuées. Nous complétons cette analyse avec la base de données des peuples autochtones ou originaires du ministère de la Culture, la plateforme [GEOCATMIN](#) — qui intègre des bases de données géoréférencées officielles — et les informations du Ministère du développement agricole et de l'Irrigation.

Nous reconnaissons que nos activités peuvent avoir des impacts potentiels sur les communautés environnantes, notamment en matière de qualité de l'environnement (air, sol et eau) et de disponibilité en eau. Ces risques sont gérés par des suivis environnementaux périodiques et des contrôles opérationnels,

conformément à nos outils de gestion de l'environnement. Pour plus d'informations sur cette gestion de l'environnement, veuillez vous reporter à la section «[Environnement](#)».

Dans le cas où nos activités peuvent concerner des zones où sont présents des peuples autochtones ou indigènes, nous réalisons des évaluations sociales incluant la cartographie des parties prenantes et des diagnostics sociaux, sur la base desquels nous élaborons des plans de relations communautaires. Le cas échéant, nous mettons en œuvre des processus de participation citoyenne conformément à la réglementation nationale applicable. Dans le cas de Chala Viejo, la communication et les relations sont gérées selon nos procédures internes et le plan de relations communautaires correspondant.

En conséquence, aucun incident ni aucune plainte relative à des présumées violations des droits des peuples autochtones n'a été enregistrée en 2025.



**En 2025, aucun incident ni aucune plainte liée à de présumées atteintes aux droits des peuples autochtones ou originaires n'a été enregistré**



Le Programme **PX IMPACT®** est une initiative conjointe de **PX Précinox** et de **Dynacor Group** qui promeut de l'or responsable et traçable issu de l'ASM au Pérou, en réinvestissant ses primes dans des projets de développement durable au bénéfice des communautés locales.

<sup>17</sup>**SUNARP:** Organisme public chargé de l'inscription et de la publicité des actes, contrats et droits au Pérou, assurant la sécurité juridique des biens mobiliers et immobiliers, ainsi que des personnes morales et physiques.



Índice

- 01
- 02
- 03
- 04
- 05
- 06
- 07
- 08
- 09



# 6

## Environnement



## 6.1 Environnement

GRI 3-3: Changement climatique, énergie et émissions / Qualité de l'air / Gestion de l'eau et des effluents / Biodiversité / Gestion des déchets / Gestion des résidus miniers, 101-1

Chez Dynacor, nous reconnaissons qu'une gestion de l'environnement rigoureuse est un pilier du développement durable de nos opérations et de la création de valeur à long terme. Cette gestion s'appuie sur un cadre d'entreprise constitué de notre [Politique de développement durable](#), de notre [Politique environnementale](#) et des instruments de gestion de l'environnement applicables à chaque juridiction, qui orientent l'utilisation efficace des ressources naturelles, la protection de la biodiversité, la prévention de la pollution et le suivi systématique de nos performances environnementales.

Sur cette base, nous développons une gestion de l'environnement de nature préventive et axée sur l'amélioration continue, qui intègre l'identification et l'évaluation des risques, la mise en œuvre de contrôles opérationnels, le respect de la réglementation en vigueur et le suivi permanent des performances, afin de garantir une exploitation responsable et conforme aux normes environnementales applicables.

Sa mise en œuvre est pilotée par les services Développement durable et Santé, Sécurité au travail et Environnement de chaque filiale, en coordination avec les services opérationnels, ce qui favorise l'intégration de critères environnementaux dans la gestion quotidienne.

Les performances environnementales sont suivies de manière systématique au moyen de rapports trimestriels au niveau du pays, dont le résumé exécutif est présenté au conseil d'administration, renforçant ainsi la surveillance et la prise de décision au niveau stratégique.



**Notre gestion environnementale** repose sur la prévention, la conformité réglementaire, le suivi permanent et l'amélioration continue”





## 6.2 Consommation d'énergie et initiatives d'efficacité

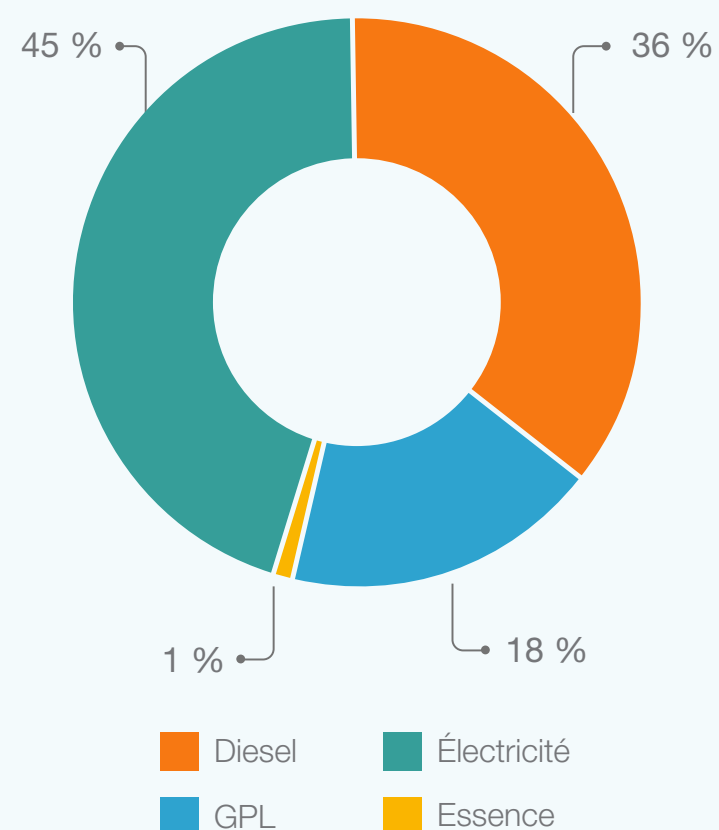
GRI 3-3: Changement climatique, énergie et émissions, 302-1<sup>18</sup>, 302-3, 302-4

SASB EM-MM-130a.1

En 2025, notre consommation totale d'énergie a atteint 83 048 GJ (gigajoules), ce qui représente une réduction de 12 % par rapport à la période précédente.

En conséquence, nous avons enregistré une consommation de 0,73<sup>19</sup> GJ par once d'or équivalente produite, contre 0,80 GJ par once d'or équivalente en 2024, ce qui reflète la poursuite des progrès soutenus en matière de performances énergétiques et d'optimisation opérationnelle.

Graphique 2: **Consommation d'énergie par type de source**



La filiale au Pérou concentre la majeure partie de notre consommation d'énergie. L'usine de Veta Dorada représente 73 % du total, tandis que nos bureaux et bureaux d'achat de minerai contribuent à hauteur de 25 % supplémentaires, totalisant ensemble 98% de la consommation totale.

Les 2 % restants proviennent de nos opérations en Équateur, au Sénégal et en Côte d'Ivoire, où la consommation d'énergie est marginale car nous n'y menons pas encore d'activités de production; et du Canada, où la consommation se limite au siège social.

Notre matrice énergétique se compose de 55 % de combustibles et de 45 % d'électricité. Afin de renforcer la gestion climatique de nos opérations, Veta Dorada a couvert 100 % de sa consommation d'électricité provenant du réseau par l'acquisition et la rédemption de 10 309 MWh de certificats I-REC, équivalant à 37 113 GJ. Cette initiative contribue à réduire les émissions de GES de portée 2 associées à la consommation d'électricité.



En 2025, nous avons mis en œuvre diverses mesures visant à améliorer l'efficacité opérationnelle, ce qui a contribué à réduire la consommation d'énergie dans certains processus. Parmi celles-ci, l'optimisation du processus de raffinage a permis de réduire de 40 % la consommation de GPL (gaz de pétrole liquéfié), grâce à l'amélioration des cycles de désorption et à une gestion plus efficace du charbon activé.



**En 2025, nous avons réduit notre consommation totale d'énergie de 12 %** par rapport à l'année précédente et enregistré une diminution de 40 % de la consommation de GPL dans les activités de raffinage”

<sup>18</sup> Nous ne consommons pas d'énergie de chauffage, de refroidissement ou de vapeur achetée auprès de fournisseurs externes. Nous ne vendons pas non plus d'énergie.

<sup>19</sup> L'intensité énergétique a été calculée sur la base de la consommation totale d'énergie.

<sup>20</sup> **I-REC**: *International Renewable Energy Certificate*. Certificats internationaux attestant de l'origine renouvelable de l'énergie électrique consommée.



## 6.3 Changement climatique et gestion des émissions

GRI 3-3: Changement climatique, énergie et émissions, qualité de l'air, 201-2, 305-1, 305-2, 305-3, 305-4, 305-5, 305-6, 305-7

SASB EM-MM-110a.1, EM-MM-110a.2, EM-MM-120a.1

Pour gérer rigoureusement nos performances environnementales, il est essentiel de mesurer nos émissions. Au cours des deux dernières années, nous avons progressé dans la standardisation de nos sources d'émissions de gaz à effet de serre (GES) et dans la définition d'une méthodologie de calcul, dans le but de consolider une base de référence solide, comparable et fiable.

Dans le cadre de ce processus, nous avons défini 2024 comme année de référence pour notre inventaire d'entreprise des GES, qui est mesuré et rapporté chaque année conformément aux lignes directrices de la norme ISO 14064<sup>21</sup>, garantissant ainsi la cohérence méthodologique, la traçabilité dans la gestion des données et une amélioration continue de la gestion climatique. Conformément à cette méthodologie, notre inventaire des GES a fait l'objet d'un audit de vérification pour la deuxième année consécutive, réalisé par un cabinet externe indépendant.

De plus, dans le cas du Pérou, nos émissions sont déclarées conformément aux lignes directrices du programme national Empreinte carbone Pérou, lancé par le ministère de l'Environnement (MINAM), afin de renforcer l'alignement de notre gestion climatique sur les initiatives réglementaires et volontaires du pays.

Tableau 2: Émissions de gaz à effet de serre générées (t éq.CO<sub>2</sub>)

	2023	2024	2025
Émissions directes (champ d'application 1)	3 424,70	3 895,19	3 151,60
Émissions indirectes (champ d'application 2) Basées sur la localisation	2 121,68	1 738,28	2 047,20
Émissions indirectes (champ d'application 2) Basées sur le marché	-	31,91	19,51
Total des émissions (champs d'applications 1 et 2)	5 546,38	3 927,10	3 171,11
Émissions indirectes (champ d'application 3)	20 350,07	75 532,80	73 058,50
Intensité des émissions Total des émissions de GES dans le champ d'application 1 + champ d'application 2 par once d'or éq. produite (t éq. CO <sub>2</sub> /once d'or éq.)	0,0427	0,0334	0,0278

En 2023, les émissions de scope 3 étaient partielles.

<sup>21</sup> ISO 14064: Norme internationale pour la quantification, la déclaration et la vérification de l'empreinte carbone organisationnelle, garantissant que les données relatives aux émissions de gaz à effet de serre sont exactes et transparentes selon des critères d'audit.

Sur cette base technique, nous prévoyons d'élaborer et de présenter en 2026 un Plan de réduction des émissions 2026, qui constituera un élément central de notre stratégie de transition climatique de la société. Ce plan intégrera des critères d'atténuation, de gestion progressive des risques climatiques et d'alignement sur les objectifs commerciaux, la gestion des risques environnementaux et la planification opérationnelle, en intégrant les principes d'une transition juste et en tenant compte des impacts potentiels sur les travailleurs, les contracteurs et les communautés.

À titre préliminaire, le plan sera axé sur les améliorations technologiques et l'efficacité énergétique dans les processus de production, ainsi que sur l'optimisation de la logistique et du transport, en établissant les priorités en fonction des réductions d'émissions sans générer d'impacts sociaux négatifs et en encourageant la participation des parties prenantes concernées. Son élaboration s'appuie sur des outils facilitateurs tels que la [Politique environnementale](#), la procédure de gestion des GES et le processus annuel de mesure, de reporting et de vérification de l'inventaire.

La responsabilité finale de la gestion des émissions et des questions climatiques incombe au conseil d'administration, par l'intermédiaire de son comité d'environnement et de responsabilité sociale, qui supervise les performances environnementales et de développement durable de l'organisation.



**En 2025, nous avons réduit notre intensité des émissions de GES de 17 % par rapport à 2024"**



## Adaptation

Chez Dynacor, notre gestion de l'adaptation au changement climatique vise à renforcer la résilience de nos opérations et à réduire les impacts potentiels sur les personnes, les communautés et l'environnement. Ce modèle prend en compte les principaux risques physiques — chroniques et aigus — susceptibles d'affecter notre usine de Veta Dorada, située à Chala, sur la côte sud du Pérou. Pour consulter le détail des risques physiques identifiés, veuillez consulter le tableau 34 à l'annexe 2.

Nous identifions des risques de transition liés à des exigences réglementaires accrues en matière d'eau et de performance climatique, à d'éventuelles hausses des coûts des intrants critiques (eau, énergie et combustibles) et à la nécessité d'une modernisation technologique. Parallèlement, nous reconnaissons les opportunités associées à la transition vers une économie à faible émission de carbone, telles que l'optimisation de la consommation d'énergie et le renforcement de notre gestion de l'environnement.

Pour faire face à ce contexte, nous gérons les risques et les opportunités à l'aide d'un modèle de gestion intégrée fondé sur la conformité réglementaire et l'amélioration continue des processus, qui inclut l'optimisation de l'utilisation de l'eau et de l'énergie, l'évaluation de technologies à moindre impact et la mise en œuvre de plans d'urgence face aux événements climatiques extrêmes, renforçant ainsi la résilience opérationnelle et la protection de nos travailleurs.

## Émissions atmosphériques

GRI 3-3: Changement climatique, énergie et émissions, Qualité de l'air, 305-6, 305-7

SASB EM-MM-120a.1

Au cours de la période, nous avons enregistré des progrès significatifs dans la réduction de nos émissions atmosphériques, qui proviennent principalement de la combustion de combustibles fossiles dans des sources fixes et mobiles.

Dans le cas des sources fixes, ces émissions sont liées au fonctionnement de générateurs électriques diesel, de motopompes à essence, de chaudières de raffinage alimentées au GPL et de systèmes de chauffage au gaz naturel de notre siège social au Canada. Quant au transport, la plus grande part revient à l'utilisation de diesel dans les véhicules et les engins de chantier, complétée par une utilisation moindre d'essence dans la flotte de camionnettes.

Grâce aux améliorations mises en œuvre pour réduire la consommation de GPL et diminuer la consommation d'essence, nous avons enregistré une réduction de 46 % des émissions de monoxyde de carbone (CO) et une diminution de 39 % des composés organiques volatils (COV). De même, les émissions d'oxydes d'azote (NOx) ont diminué de 19 %, tandis que le dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>) a baissé de 32 % et les particules (PM) de 14 %.

## Substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO)

GRI 3-3: Changement climatique, énergie et émissions, qualité de l'air, 305-6

SASB EM-MM-120a.1

Chez Dynacor, nous ne produisons, n'importons ni n'exportons de substances appauvrissant la couche d'ozone. Nous reconnaissons toutefois que les équipements utilisant ce type de réfrigérants nécessitent une gestion responsable afin de minimiser leur impact environnemental. Au cours de la période, aucune intervention n'a été effectuée sur ces équipements. Par conséquent, aucune fuite de réfrigérants n'a été identifiée.

Dans le cadre de notre engagement en faveur de l'amélioration continue, ces équipements seront progressivement remplacés par des alternatives ne contenant pas de substances appauvrissant la couche d'ozone.

En 2026, nous mettrons en place un suivi plus continu et renforcerons la mesure des réfrigérants, afin d'assurer une gestion sûre et efficace des systèmes de réfrigération.



## 6.4 Gestion de l'eau et des effluents

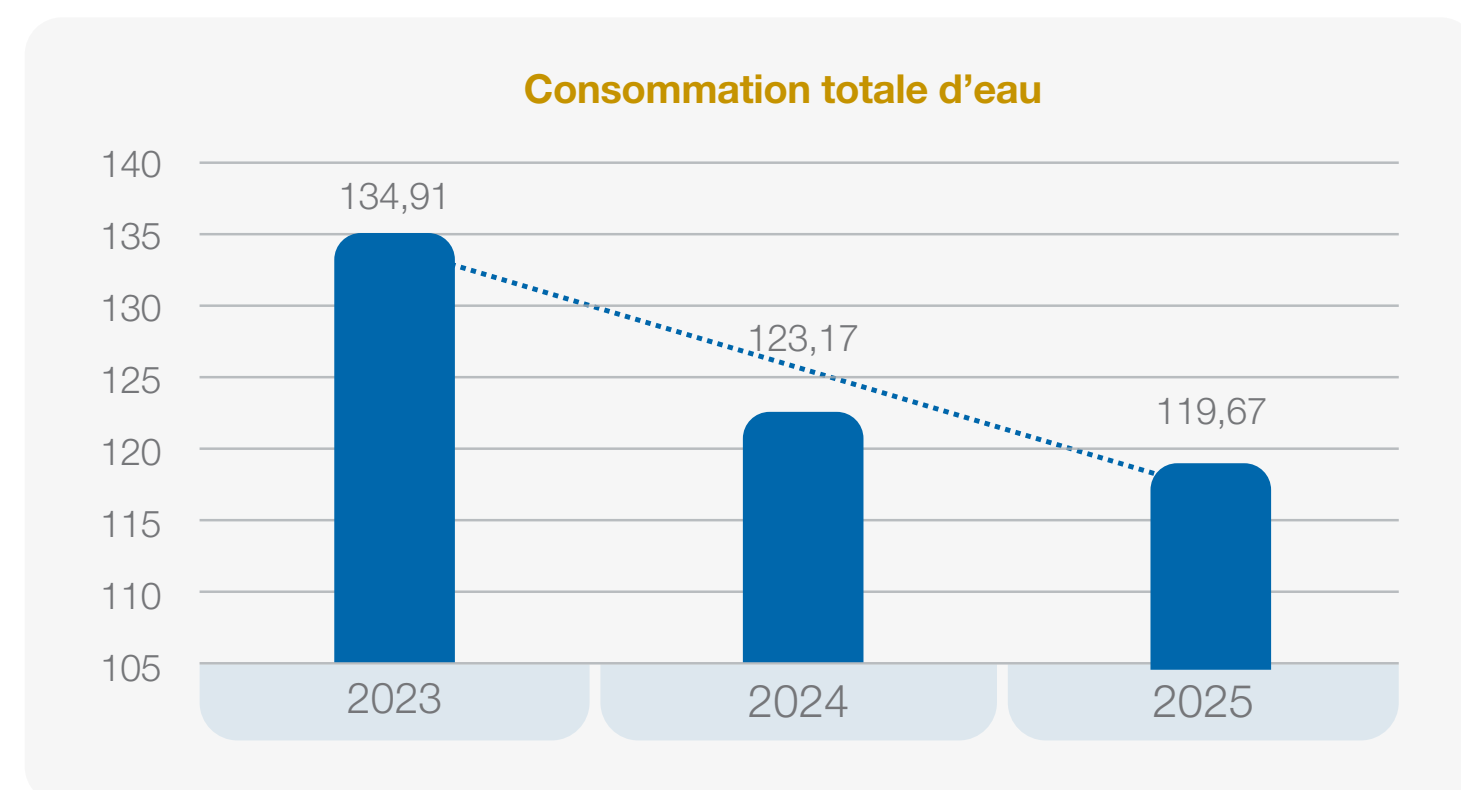
GRI 3-3: Gestion de l'eau et des effluents, 303-1, 303-2, 303-3<sup>22</sup>, 303-4, 303-5, 101-8

SASB EM-MM-140a.1, EM-MM-140a.2

Chez Dynacor, nous gérons les ressources en eau selon un modèle préventif, axé sur l'efficacité, la recirculation et la minimisation des impacts sur les sources d'eau. Ce modèle repose sur le respect de la réglementation applicable, la surveillance continue et l'amélioration progressive de nos processus opérationnels.

En 2025, notre consommation totale d'eau a atteint 119,67 ML, ce qui représente une réduction de 3 % par rapport à la période précédente. L'usine de Veta Dorada a concentré 94 % de la consommation totale, tandis que le reste de nos opérations au Pérou a représenté 5 %, et le 1 % restant correspond aux autres filiales. En termes d'efficacité hydrique, nous avons enregistré une consommation de 1,05 m<sup>3</sup> par once d'or équivalente produite<sup>23</sup>.

Graphique 3: Comparaison de la consommation totale d'eau (ML)



Le prélèvement d'eau s'effectue à partir de sources différenciées en fonction de l'usage. Dans nos principales opérations, nous utilisons des eaux

<sup>22</sup> Nous ne prélevons ni ne consommons d'eau de mer ni d'eau traitée.

<sup>23</sup> L'intensité hydrique met en relation la consommation d'eau de l'usine de Veta Dorada avec les onces d'or équivalentes produites en 2025, à l'exclusion des bureaux et autres installations administratives en raison de leur caractère non productif.

<sup>24</sup> **Water Risk Atlas:** Plateforme mondiale de cartographie des risques liés à l'eau qui intègre des données sur la pénurie, la variabilité de l'approvisionnement et la qualité de l'eau afin de faciliter la prise de décisions stratégiques et la gestion de la sécurité hydrique des sociétés.

souterraines aux caractéristiques salines pour le processus industriel, tandis que la consommation domestique est couverte par de l'eau douce provenant de sources souterraines, préalablement traitée pour son utilisation.

### En 2025:



**94,5 %** de l'eau utilisée provenait de sources souterraines

**5,3 %** était fournie par des tiers

**0,3 %** provenait de sources d'eau de surface.

Sur le volume total d'eau consommée, 6 % correspondait à de l'eau douce (dont la moitié, équivalant à 3 % du volume total consommé), a été utilisée dans des zones soumises à un stress hydrique.

D'un point de vue opérationnel, nous disposons d'un système en circuit fermé sur notre site principal, dans lequel l'eau utilisée dans le processus industriel est acheminée vers le parc à résidus puis recyclée, ce qui permet de réduire le prélèvement d'eau douce. En conséquence, nous ne générons aucun rejet industriel dans l'environnement. Quant à l'eau traitée provenant des systèmes domestiques, elle est gérée de manière contrôlée au sein du même circuit opérationnel.

Dans les bureaux et les bureaux d'achat de minerai, la consommation d'eau provient principalement des réseaux publics et, dans certains cas, de puits, avec une élimination finale via des systèmes d'assainissement agréés. Pour plus d'informations,

consulter l'annexe 2, tableau 39: Caractéristiques du prélèvement, de la consommation et du rejet d'eau par site.

Aucun impact négatif significatif n'a été identifié sur les sources d'eau situées à proximité des sites d'exploitation de nos filiales. Nous reconnaissons toutefois l'existence de risques potentiels liés à la disponibilité et à la qualité des eaux souterraines dans nos zones d'influence. Dans cette optique, nous mettons en œuvre des mesures préventives qui incluent la coordination avec l'autorité compétente, la conformité aux permis de prélèvement et le suivi de nos opérations en relation avec les zones de stress hydrique à l'aide d'outils tels que le Water Risk Atlas<sup>24</sup>.

Cette approche préventive nous permet également de renforcer une relation transparente et responsable avec les communautés voisines, en favorisant une gestion de la ressource en eau adaptée aux conditions de l'environnement et aux besoins des autres utilisateurs. Nous complétons cette gestion par des contrôles visant à prévenir les impacts sur la ressource en eau et à vérifier qu'aucune infiltration liée au processus de production ne se produit. De même, nous surveillons la qualité de l'eau traitée provenant de nos systèmes de traitement domestiques afin de garantir le respect des normes environnementales applicables.

En 2025, nous avons lancé le processus de mesure de notre empreinte hydrique, dans le but de mieux comprendre nos impacts, d'identifier les opportunités d'efficacité et d'améliorer la prise de décision fondée sur des données. Grâce à notre gestion, nous n'avons enregistré aucune sanction ni aucun manquement réglementaire lié aux permis, aux limites de prélèvement ou à la qualité de l'eau.





## 6.5 Biodiversité et protection des écosystèmes

GRI 3-3: Biodiversité, 101-1,101-2, 101-4,101-5,101-7,101-8

SASB EM-MM-160a.1

Chez Dynacor, nous gérons la biodiversité selon un modèle préventif, axé sur l'identification, la surveillance et le contrôle des impacts potentiels de nos opérations sur les écosystèmes dans nos zones d'influence.

Notre principale opération, l'usine de Veta Dorada, est située dans un écosystème désertique côtier, caractérisé par de vastes étendues présentant une couverture végétale faible, voire inexistante. Aucune aire naturelle protégée (ANP) ni aucune zone bénéficiant d'un statut de conservation particulier n'a été identifiée dans ses zones d'influence directe et indirecte.

Les suivis biologiques réalisés ne mettent pas en évidence la présence d'espèces classées dans les catégories à haut risque selon la Liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), ni ne révèlent de variations significatives par rapport à la référence biologique établie dans l'étude d'impact environnemental (EIE). Dans ce contexte, aucun impact significatif sur la biodiversité n'a été identifié.

Nous reconnaissons toutefois l'existence d'interactions potentielles de faible ampleur liées à l'occupation des sols, à la génération de poussière et de bruit, ainsi qu'à la présence d'infrastructures opérationnelles. Face à cela, nous mettons en œuvre des mesures préventives et des contrôles opérationnels visant à minimiser les perturbations, en coordination avec les services Santé et sécurité au travail et Environnement. Ces actions sont complétées par des suivis environnementaux et biologiques périodiques, qui permettent de vérifier la stabilité des conditions environnementales. En complément, nous encourageons la sensibilisation environnementale de notre personnel.

Compte tenu du faible niveau de risque et d'impact identifié, aucun plan spécifique de biodiversité n'a été mis en place par site, un plan de travail basé sur la surveillance et la prévention étant maintenu.

## 6.6 Utilisation responsable des produits chimiques

GRI 3-3: Utilisation responsable des produits chimiques

SASB EM-MM-150a.10

Chez Dynacor, nous gérons les produits chimiques selon un modèle préventif et de contrôle intégral tout au long de leur cycle de vie, depuis leur réception et leur stockage jusqu'à leur utilisation, la gestion des déchets et leur élimination finale. Ce dispositif vise à minimiser les risques pour les personnes et l'environnement, en particulier dans le cas de produits critiques tels que le cyanure de sodium, la soude caustique et le charbon activé, qui nécessitent des contrôles stricts en raison de leurs effets potentiels sur la santé, la qualité de l'eau et des sols, ainsi que sur l'environnement naturel.

Notre gestion s'aligne sur la [Politique de développement durable](#), la [Politique environnementale](#) et la [Politique de santé et de sécurité au travail](#), et repose sur la mise en œuvre de contrôles visant à prévenir les déversements, les expositions et les rejets incontrôlés. Dans le cadre de ce système, nous disposons d'outils spécifiques, tels que le Plan d'urgence pour l'utilisation, la manipulation, le stockage et l'élimination des déchets de cyanure, qui définit les responsabilités, les ressources et les protocoles d'intervention pour la prévention et la réponse aux incidents.



La gestion du cyanure s'effectue conformément au [Code international du cyanure \(ICMI\)](#), référence mondiale qui établit des normes pour son transport, son stockage, son utilisation et son élimination finale. Cette ligne directrice est mise en œuvre de manière transversale, avec la participation coordonnée de divers domaines stratégiques, garantissant ainsi la cohérence et le contrôle tout au long de son cycle de gestion.

Ces contrôles sont renforcés par des programmes de formation périodique et d'entraînement à la réponse aux urgences chimiques, comprenant des exercices de simulation de déversements et d'intoxications, ainsi que par un dispositif de communication et de coordination avec les brigades internes et les services spécialisés. Notre objectif est de maintenir un bilan de zéro incident lié au transport, à l'utilisation et

à la manipulation de produits chimiques. En 2025, notre usine de Veta Dorada a enregistré une consommation totale de 775 tonnes de cyanure, soit un ratio de 4,7 kg de cyanure par tonne de minerai traité, ce qui représente une réduction de 5 % par rapport à 2024. Ces performances témoignent du progrès en matière d'efficacité d'utilisation du réactif et contribuent à atténuer les risques liés à sa manipulation, à son transport et à son impact potentiel sur les sols.

“**Nous avons réalisé une réduction de 5 % dans la consommation de cyanure par tonne de minerai traité par rapport à 2024**”



## 6.7 Gestion des déchets

GRI 3-3: Gestion des déchets, 306-1, 306-2, 306-3, 306-4, 306-5

SASB EM-MM-150a.4, EM-MM-150a.7, EM-MM-150a.8, EM-MM-150a.9, EM-MM-150a.10

Chez Dynacor, nous appliquons une gestion préventive des déchets, visant à minimiser les impacts sur l'environnement liés à leur production. Nous établissons les priorités en matière de réduction à la source, de tri sélectif, de gestion différenciée des déchets dangereux et non dangereux, ainsi que de leur élimination finale en toute sécurité, tout en encourageant la réutilisation et le recyclage lorsque cela est techniquement possible.

Notre gestion est mise en œuvre au niveau de la société par le biais des services Santé, Sécurité au travail et Environnement, en

coordination avec les services opérationnels, et dans le respect de la réglementation environnementale en vigueur dans chaque juridiction, ainsi que des engagements pris dans nos instruments de gestion de l'environnement.

Nous reconnaissons qu'une gestion inadéquate des déchets peut générer des impacts sur l'environnement, des risques pour la santé et la sécurité des personnes, ainsi que d'éventuelles répercussions sur notre réputation ou des conséquences réglementaires. Pour les prévenir, nous encourageons la planification

opérationnelle, l'utilisation efficace des intrants et des matériaux et l'optimisation des processus, complétées par une formation continue de notre personnel et de nos contracteurs, ainsi que l'évaluation d'alternatives pour remplacer les matériaux dangereux, lorsque cela est techniquement viable.

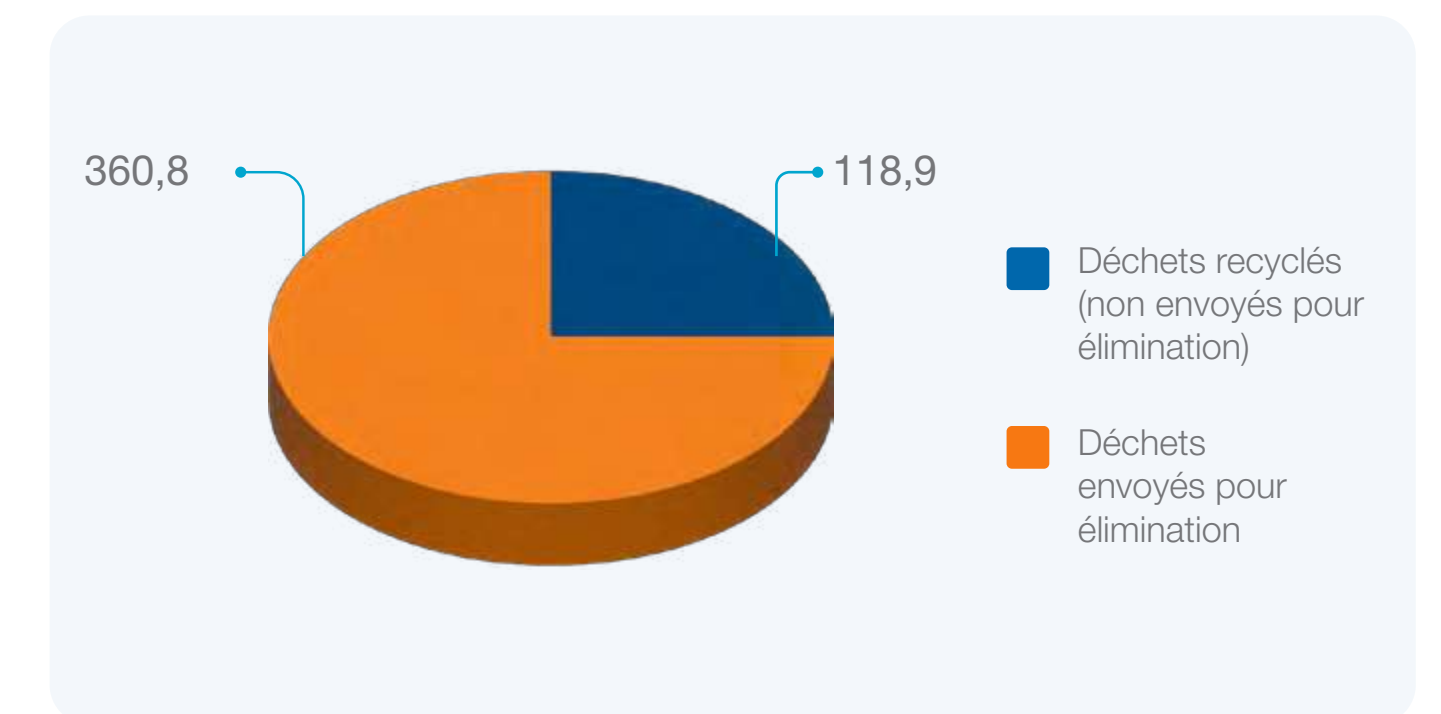
L'élimination finale est effectuée par des entreprises dûment agréées, sous des contrôles visant à minimiser les impacts potentiels sur l'environnement et les personnes. Dans le cas des déchets dangereux, nous appliquons des exigences spécifiques pour leur manipulation, leur stockage, leur transport et leur élimination finale, conformément à la réglementation en vigueur.

En 2025, nous avons généré 480 tonnes de déchets, ce qui représente une diminution de 7 % par rapport à la période précédente. Ce résultat est particulièrement significatif si l'on considère que, au cours de l'année, les déchets déclarés par notre filiale en Équateur, actuellement en phase de maintenance et de mise en service, ont été intégrés dans ces chiffres.

Au Pérou, nous avons généré un total de 467,7 tonnes de déchets, ce qui équivaut à 4,1 kg de déchets par once d'or équivalente produite. Ce résultat reflète une amélioration de 6 % par rapport à la période précédente. Au cours de l'année, nous avons renforcé la ségrégation à la source, optimisé l'entreposage temporaire et renforcé la

surveillance de la gestion des déchets par les fournisseurs et les contracteurs. Nous avons également identifié des opportunités pour élargir les alternatives de réutilisation et de recyclage. Grâce à ces actions, nous avons augmenté de 17 % la quantité de déchets destinés au recyclage et réduit de 13 % les déchets envoyés pour élimination.

Graphique 4: **Quantité de déchets générés (t)**



Nous enregistrons les informations relatives aux déchets à partir de nos contrôles internes, basés principalement sur le pesage effectué au moment de leur remise aux opérateurs agréés et sur la documentation émise par ces entreprises.

Au cours de la période considérée, nous avons continué à respecter la réglementation environnementale et les engagements pris dans les instruments de gestion de l'environnement, sans enregistrer d'écarts ni d'incidents significatifs liés à la gestion des déchets, ce qui témoigne de l'efficacité des contrôles mis en place.



## 6.8 Gestion des résidus miniers et stabilité des parcs à résidus

GRI 3-3: Gestion des résidus miniers, 14.6.2, 14.6.3

SASB EM-MM-150a.5, EM-MM-540a.1, EM-MM-540a.2, EM-MM-540a.3

Chez Dynacor, nous gérons les résidus miniers selon un modèle préventif et de contrôle technique, visant à garantir la stabilité des parcs à résidus, la gestion adéquate de l'eau et la minimisation des risques environnementaux et opérationnels. Cette gestion est en cours d'alignement progressif avec les principes et les exigences de la Norme mondiale de gestion des parcs à résidus miniers (GISTM)<sup>25</sup>.

Dans notre principale opération, l'usine de Veta Dorada, les résidus miniers sont évacués via un système conventionnel sous forme de boue, transportée par des canalisations vers un parc à résidus dûment autorisé. Ce système favorise la sédimentation naturelle des solides et la formation d'un bassin d'eaux décantées, à partir duquel nous effectuons la récupération et le recyclage de l'eau dans le processus, contribuant ainsi à optimiser l'utilisation des ressources en eau. Cette méthode est utilisée depuis le début des opérations en raison de sa viabilité technique et de sa compatibilité avec les conditions d'exploitation de l'usine. Les opérations ne prévoient aucun rejet d'effluents

dans les cours d'eau, ce qui réduit les impacts potentiels sur l'environnement aquatique.

Nous disposons actuellement du parc à résidus DR1, situé à Chala, dans la province d'Arequipa, au Pérou, détenu et exploité directement par Veta Dorada. En complément, en Équateur, nous disposons d'un parc à résidus dont la première phase est achevée, qui bénéficie des autorisations nécessaires et dont le développement se poursuivra progressivement en fonction des besoins opérationnels du site de Sumacor.

Afin de garantir des performances adéquates, nous avons mis en place un système de surveillance continue qui comprend la vérification périodique des instruments géotechniques, le suivi topographique de l'élimination des résidus miniers, ainsi que l'inspection des infrastructures associées. Ce système est complété par des évaluations techniques réalisées par des spécialistes internes et des vérifications indépendantes effectuées par des tiers, conformément aux bonnes pratiques internationales en matière d'assurance qualité.



La gestion du parc à résidus s'appuie également sur la mise en œuvre du manuel d'exploitation et le respect de la réglementation applicable. Nous disposons de plans de préparation et d'intervention en cas d'urgence, qui s'intègrent à notre système de gestion des risques et sont testés lors d'exercices périodiques. Pour plus d'informations, consultez la section Gestion des incidents critiques et préparation et intervention en cas d'urgence.

<sup>25</sup> **GISTM:** Norme internationale pour la gestion sûre des parcs à résidus miniers. Elle établit des critères de conception et de contrôle visant à prévenir les défaillances catastrophiques, en garantissant la transparence, la responsabilité et la protection des communautés et des écosystèmes environnants.



La gouvernance du parc à résidus s'articule autour de différents niveaux organisationnels. Au niveau opérationnel, les activités d'opérations, de surveillance et de maintenance sont gérées. Au niveau de la direction, les performances sont supervisées, les ressources sont allouées et les risques associés sont aussi gérés, garantissant ainsi une prise de décision adéquate.

Cette gestion s'étend aux installations inactives, où nous maintenons une surveillance et un contrôle selon des critères de stabilité et de gestion de l'eau. Dans ce cadre, les parcs à résidus de l'usine Metalex (Ayacucho) sont fermés.

Par ailleurs, en Équateur, deux parcs à résidus sont en cours de fermeture, pour lesquels il est prévu de réaliser en 2026 les études techniques, la surveillance environnementale et les plans de réhabilitation. Une fois ces études terminées, la demande d'approbation formelle de la fermeture sera soumise aux autorités compétentes, conformément à la réglementation en vigueur.



## 6.9 Fermeture et réhabilitation

GRI 3-3: Fermeture et réhabilitation, 14.8.4, 14.8.5, 14.8.6, 14.8.7, 14.8.8, 14.8.9

Chez Dynacor, nous planifions la fermeture des opérations de manière globale dans le but d'assurer la stabilité physique, chimique et hydrologique des installations à long terme, de prévenir les impacts environnementaux et de préserver la santé et la sécurité des personnes et de l'environnement.

Les plans de fermeture constituent le principal outil de planification de ce processus. Ils sont élaborés, présentés et mis à jour conformément à la réglementation en vigueur et dans les délais fixés par l'autorité compétente. Pour plus de détails sur les opérations faisant l'objet de plans de fermeture, veuillez consulter le tableau 51 à l'annexe 2.

La gestion de la fermeture comprend des programmes de reconversion professionnelle et de formation visant à renforcer les compétences des travailleurs, ainsi qu'un plan de communication destiné à informer les travailleurs, les clients et les fournisseurs du plan de fermeture et des opportunités d'emploi.



**Les résidus miniers sont gérés avec un contrôle technique, un suivi continu et une approche préventive**



# 7 Économique



## 7.1 Performance et création de valeur

(GRI 3-3: Performance économique, 201-1)

En 2025, nous avons maintenu une solide performance économique, soutenue par la stabilité de notre modèle d'entreprise.

Nous avons réalisé des résultats records en termes de ventes, de BAIIA (« bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement »), de flux de trésorerie et de bénéfice par action, reflétant la conformité avec nos objectifs financiers et opérationnels.

Ce résultat s'explique par la tendance et le niveau élevé du prix de l'or, un modèle efficace et résilient, fondé sur le traitement du minerai aurifère issu de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle, qui contribue à une structure de coûts majoritairement variable et à une exposition relativement limitée à la volatilité du cours de l'or. Par ailleurs, nous maintenons une structure de capital prudente, sans endettement financier, ce qui renforce notre solidité financière et notre capacité à financer la croissance.

En 2025, la Société a généré des revenus cumulés de 400 millions de \$ US, tandis que la valeur économique distribuée s'est élevée à 408 millions de \$ US, ce qui s'est traduit par une valeur économique retenue de -8,4 millions de \$ US. Ce résultat s'explique principalement par le niveau élevé des investissements réalisés au cours de la période, ainsi que par l'augmentation du fonds de roulement, liée à la hausse du prix de l'or.

Tableau 3: Valeur économique générée et distribuée (en millions de \$ US)

GRI 201-1	2023	2024	2025
Revenus	251,50	285,9	399,69
<b>Valeur économique directe générée</b>	<b>251,50</b>	<b>285,90</b>	<b>399,69</b>
Achats de minerai	201,90	213,00	321,15
Autres dépenses (y compris les investissements sociaux)	20,60	19,50	26,78
Rémunérations, avantages sociaux et bénéfices	12,30	15,30	19,66
Paiements au gouvernement au titre des impôts et taxes	7,00	10,80	14,81
Investissements	6,60	5,30	19,23
Paiements aux actionnaires (dividendes)	6,40	7,70	6,44
<b>Valeur économique distribuée</b>	<b>254,80</b>	<b>271,60</b>	<b>408,07</b>
<b>Valeur économique retenue</b>	<b>-3,30</b>	<b>14,30</b>	<b>-8,38</b>



Notre production s'est élevée à **113 791 onces d'or équivalentes**





## 7.2 Stratégie fiscale

GRI 3-3: Performance économique, 207-1, 207-2, 207-3, 207-4

Chez Dynacor, nous adoptons une approche de gestion fiscale responsable, transparente et conforme aux réglementations en vigueur dans les juridictions où nous opérons, notamment au Pérou, principal centre de nos activités, ainsi que dans les pays où nous poursuivons notre expansion.

Cette approche tient compte de l'impact économique et social de nos décisions fiscales et vise à assurer le respect rigoureux et opportun de nos obligations, contribuant ainsi au développement économique et au renforcement institutionnel des territoires concernés.

Notre stratégie fiscale est intégrée à nos processus internes à travers des politiques, procédures et mécanismes de contrôle garantissant la détermination, l'enregistrement et le paiement adéquats des impôts, en cohérence avec nos standards de contrôle interne et de conformité. Nous privilégions une application prudente et cohérente des règles fiscales, adaptée au contexte économique de nos activités.

Les orientations fiscales sont examinées et approuvées par le Conseil d'administration, avec l'appui de la haute direction, et font l'objet de mises à jour régulières afin de refléter l'évolution du cadre réglementaire et des



activités de l'entreprise. Leur mise en œuvre relève de la fonction financière, en coordination, le cas échéant, avec des conseillers spécialisés.

Nous évaluons de manière continue les risques fiscaux associés à nos opérations, notamment ceux liés aux évolutions réglementaires, aux interprétations fiscales, aux transactions avec des parties liées et aux éventuelles contingences fiscales. Cette analyse tient compte de la complexité du cadre réglementaire

applicable au traitement du minerai ASM ainsi que de nos activités multi-juridictionnelles. Ces risques sont gérés au moyen de contrôles internes renforcés, de revues spécialisées, d'audits internes et externes, du recours à des experts externes et de mécanismes de signalement confidentiels, conformément aux normes et réglementations applicables.



En 2025, nous avons versé un total de **13,8 millions de \$ US d'impôts**



**8** À propos  
de notre  
**Rapport ESG**



## 8.1 À propos de notre Rapport ESG

GRI 2-2, 2-3, 2-4, 2-5, 2-14

Ce rapport a été élaboré conformément aux normes de la Global Reporting Initiative (GRI), y compris les mises à jour des Normes universelles 2021 et la Norme sectorielle GRI 14 : Secteur minier (2024), ainsi qu'aux paramètres du Sustainability Accounting Standards Board (SASB) applicables au secteur des métaux et de l'exploitation minière.

Il présente également nos actions et contributions dans le cadre des Objectifs de développement durable (ODD).

Dynacor a réalisé une analyse de double matérialité afin d'identifier les enjeux ESG les plus pertinents pour la Société et ses parties prenantes. Les résultats de cette analyse ont orienté la structure du rapport, la sélection des contenus GRI et SASB, ainsi que la gestion des enjeux matériels. Le détail méthodologique est présenté à l'annexe 1.

Le présent document expose la performance ESG du Groupe Dynacor Inc., incluant ses filiales. Dans cette édition, aucune mise à jour ni reformulation des informations publiées précédemment n'a été effectuée. Le rapport a été revu et approuvé par le CEO et par le Comité de l'environnement et de la responsabilité sociale.

### Informations sur le Rapport

#### Période couverte par le rapport

1er janvier – 31 décembre 2025

#### Date de publication

Juin 2026

#### Fréquence

Annuelle

#### Dernier rapport

Rapport de développement durable 2024, publié en juin 2025

#### Contact

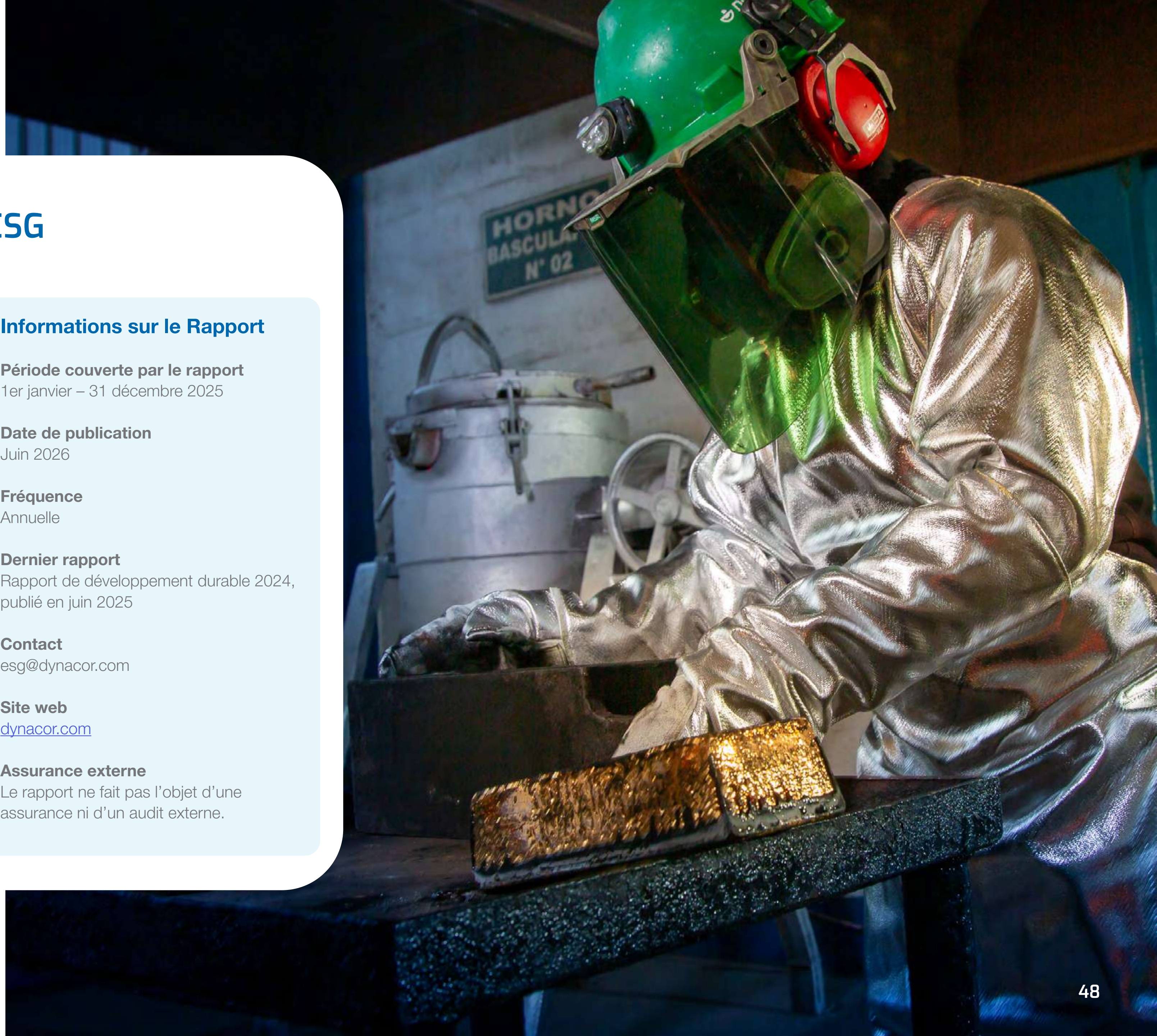
[esg@dynacor.com](mailto:esg@dynacor.com)

#### Site web

[dynacor.com](https://www.dynacor.com)

#### Assurance externe

Le rapport ne fait pas l'objet d'une assurance ni d'un audit externe.





# 9 Annexes



# Annexe 1: Analyse de la double matérialité et relations avec les parties prenantes

## 1.1 Analyse de la double matérialité GRI 2-23, 2-24, 2-25, 2-26 3-1, 3-2, 3-3

En 2025, nous avons déterminé nos thèmes matériels à l'aide d'une analyse de double matérialité, sur la base de la méthodologie de la Global Reporting Initiative (GRI) et des normes IFRS S1 et S2.

Le processus s'est déroulé en quatre étapes. Nous avons commencé par comprendre le contexte de l'organisation. Pour ce faire, nous avons analysé nos activités, nos opérations et nos relations commerciales, en intégrant le point de vue de nos parties prenantes et le contexte de développement durable dans lequel nous opérons. Au cours de cette étape, nous avons réalisé une analyse comparative (benchmark) et examiné les cadres de développement durable pertinents, afin de garantir la cohérence avec les bonnes pratiques et les attentes du secteur.

Sur cette base, nous avons identifié les impacts, les risques et les opportunités (IRO) associés aux thèmes potentiellement significatifs. Ce recensement nous a permis d'avoir une vision globale des questions susceptibles d'avoir des effets significatifs pour Dynacor et pour nos parties prenantes. Pour étayer cette étape, nous avons recueilli des informations au moyen d'un processus participatif comprenant douze entretiens avec des responsables des domaines liés aux thèmes évalués ; une table ronde avec des représentants de la communauté ; une table ronde avec des employés ; quatre entretiens avec des représentants de l'ASM ; une enquête en ligne auprès des clients ; et deux enquêtes en ligne auprès des investisseurs et des actionnaires.

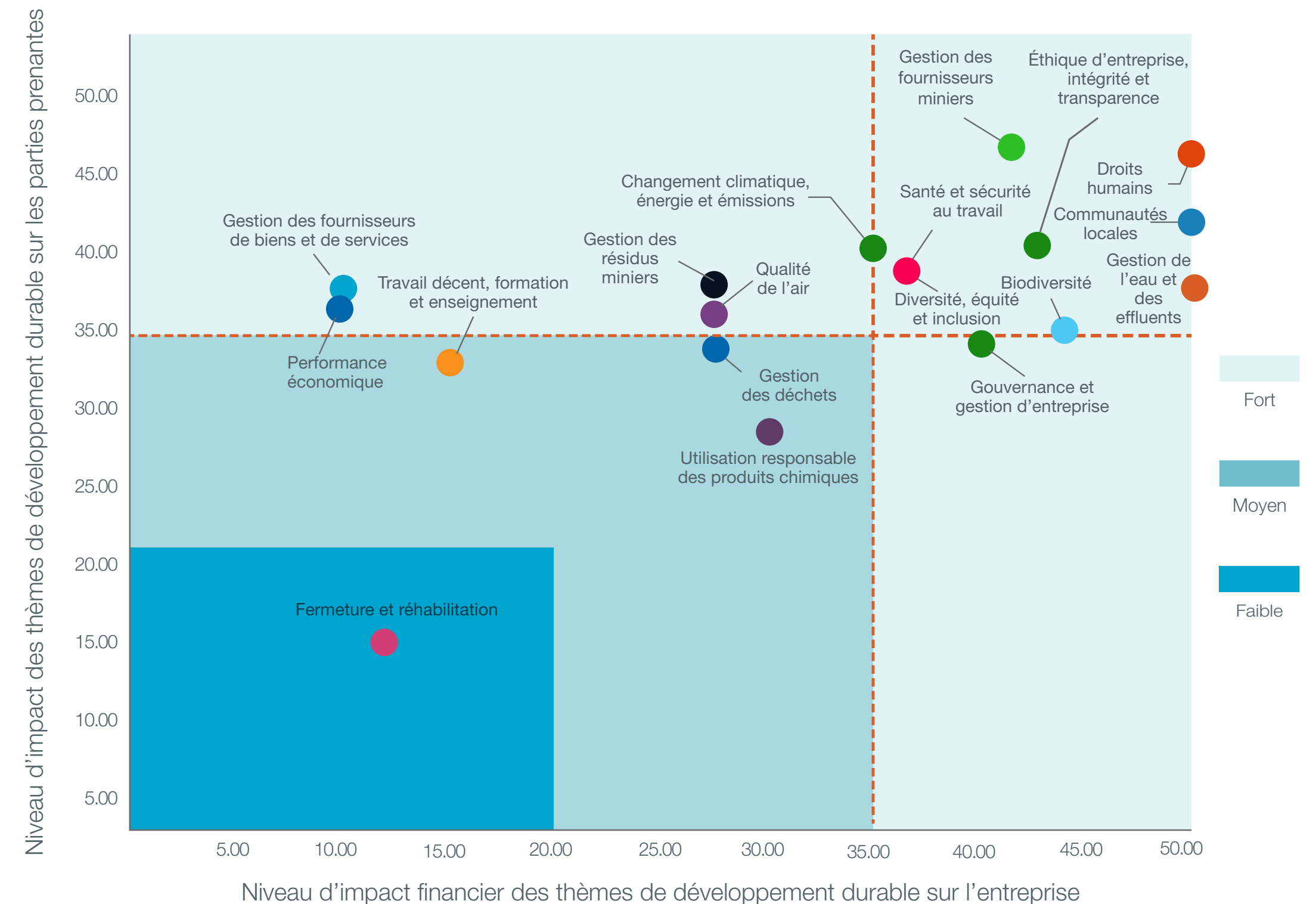
Nous avons ensuite évalué et hiérarchisé les IRO selon une approche de double matérialité. En matière de matérialité d'impact, nous avons analysé la gravité ou le bénéfice en tenant compte de l'ampleur, de la portée et de la remédiabilité, et nous avons estimé la probabilité de survenue à l'aide d'informations internes et de l'avis d'experts. En matière de matérialité financière, nous évaluons l'ampleur potentielle selon des critères financiers, de réputation, juridiques, opérationnels et de sécurité, en nous appuyant sur la matrice des risques de Veta Dorada et en estimant également la probabilité à l'aide de données internes et de l'avis d'experts. Dans le cadre de cette analyse, nous avons procédé à une comparaison sectorielle afin de vérifier la couverture des thèmes dans la norme SASB pour les métaux et l'exploitation minière, compte tenu de leur pertinence financière pour le secteur.

Enfin, nous avons validé les résultats avec le comité de l'environnement et de la responsabilité sociale, en veillant à leur cohérence, leur pertinence et leur alignement avec notre gestion et nos priorités stratégiques.

En conséquence, nous avons hiérarchisé neuf thèmes doublement matériels à fort impact : droits de la personne ; communautés locales ; éthique d'entreprise, intégrité et transparence ; gestion des fournisseurs miniers ; gestion de l'eau et des effluents ; biodiversité ; diversité, égalité, équité et inclusion ; santé et sécurité au travail ; et changement climatique, énergie et émissions.

De même, nous avons identifié quatre thèmes à fort impact principalement pour nos parties prenantes : la qualité de l'air ; la gestion des résidus miniers ; la performance économique ; et la gestion des fournisseurs de biens et de services. Du point de vue de Dynacor, un thème à fort impact a été identifié : la gouvernance et la gestion d'entreprise. En outre, trois thèmes à impact moyen ont été déterminés tant pour Dynacor que pour nos parties prenantes : le travail décent, la formation et l'enseignement ; la gestion des déchets ; et l'utilisation responsable des produits chimiques, ainsi qu'un thème à faible impact pour les deux parties ; la fermeture et la réhabilitation.

Graphique 5: Double matérialité





Nous traitons chaque enjeu en accordant une importance proportionnelle à sa priorité dans la matrice. Dans ce rapport, nous rendons compte de la gestion des 18 thèmes prioritaires, dans le but de réduire les risques, d'atténuer les impacts négatifs et de renforcer les impacts positifs. Le tableau suivant résume, pour chaque

enjeu, les aspects associés de la norme sectorielle, sa définition, les principaux instruments de gestion que nous appliquons, le service responsable de sa mise en œuvre et les résultats obtenus au cours de la période couverte par le rapport. Il indique également l'alignement sur les Objectifs de développement durable (ODD).

Tableau 4: **Résumé de la gestion des thèmes matériels**

Enjeu matériel	Enjeu sectoriel associé	Définition	Outils de gestion	Responsable	Réalisation	ODD
<b>Droits de la personne</b>	Pratiques en matière de sécurité Travail des enfants Travail forcé et esclavage moderne Liberté d'association et de négociation collective	Garantir le respect des droits de la personne dans nos activités, grâce à des conditions de travail équitables, à la prévention des abus, au respect des normes internationales applicables et à des pratiques favorisant le bien-être des travailleurs et des communautés	<a href="#">Code de conduite</a> <a href="#">Politique de développement durable</a> <a href="#">Politique en matière de droits de la personne</a> Canal d'éthique ( <a href="mailto:linea-etica@dynacor.com.pe">linea-etica@dynacor.com.pe</a> ) Évaluation des risques en matière de droits de la personne	Gestionnaire Développement durable	Aucun cas de violation des droits de la personne signalé. 61 fournisseurs miniers évalués en matière de droits de la personne, représentant 12 % du volume de minerai acheté en 2025 100 % du personnel de sécurité interne et externe a suivi une formation sur les droits de la personne	1, 4, 8, 16
<b>Communautés locales</b>	Impacts économiques Communautés locales Droits des peuples autochtones Droits fonciers et droits sur les ressources	Gérer de manière responsable nos relations avec les communautés proches de nos sites d'exploitation, par le biais d'investissements sociaux, d'un dialogue permanent et de la création de valeur partagée, dans le but de favoriser le développement social, économique et environnemental et d'améliorer la qualité de vie dans nos zones d'influence	<a href="#">Politique d'investissement social</a> <a href="#">Politique de développement durable</a> Procédure de gestion de l'investissement social Procédure de gestion des aides et des dons Canal de signalement ( <a href="mailto:denuncias@dynacor.com">denuncias@dynacor.com</a> ) Bureau d'information permanent	Gestionnaire Développement durable	Plus de 201 000 \$ US d'investissement social au bénéfice de plus de 10 000 personnes	1, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 16
<b>Gestion de l'eau et des effluents</b>	Eau et effluents	Gérer les ressources en eau de manière efficace et responsable, en respectant la réglementation environnementale applicable et en minimisant les impacts sur les sources d'eau	<a href="#">Politique environnementale</a> <a href="#">Politique de développement durable</a> Plan de gestion environnementale Autorisations délivrées par l'Autorité nationale de l'eau (ANA)	Gestionnaire SSE	Nous avons réduit notre consommation d'eau de 3 % Zéro rejet à l'usine de Veta Dorada Nous avons commencé à mesurer l'empreinte hydrique	6, 12, 14, 15
<b>Gestion des fournisseurs miniers</b>	Exploitation minière artisanale et à petite échelle	Gérer de manière responsable les fournisseurs de minerai, en garantissant la traçabilité du minerai tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Cela inclut la mise en place de systèmes garantissant la transparence dans le prélèvement, le traitement et la commercialisation	Système de gestion des minerais Procédure de traçabilité des minerais Outils de gestion environnementale pour la formalisation des activités minières à petite échelle et artisanales (IGAFOM) <a href="#">Politique de développement durable</a> <a href="#">Politique en matière de droits de la personne</a> <a href="#">Politique de santé et de sécurité au travail</a> Procédure d'évaluation ESG des fournisseurs de minerais	Opérations, conformité et développement durable	61 fournisseurs miniers évalués selon les critères ESG, représentant 12 % du volume de minerai acheté en 2025. Nous avons investi un total de 201 490 \$ US dans des améliorations axées sur le bien-être des fournisseurs miniers	1, 3, 8, 15, 16



Enjeu matériel	Enjeu sectoriel associé	Définition	Outils de gestion	Responsable	Réalisation	ODD
<b>Éthique d'entreprise, intégrité et transparence</b>	Lutte contre la corruption	Veiller à ce que nos opérations se déroulent selon les normes éthiques et juridiques les plus strictes, en respectant les réglementations locales et internationales, en prévenant la corruption et la fraude, et en promouvant la transparence et la responsabilité	<a href="#">Code de conduite</a> Politique de gestion des conflits d'intérêts Politique relative au traitement des cadeaux, dons, attentions et/ou invitations destinés aux employés Manuel et <a href="#">Code de conduite</a> pour la prévention des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme	Conformité	100 % des opérations significatives ont fait l'objet d'une évaluation des risques de corruption 100 % des contrats comportent des clauses anti-corruption 100 % des membres du conseil d'administration et des employés formés aux questions liées à la prévention de la corruption	12, 16
<b>Biodiversité</b>	Biodiversité	Préserver la biodiversité en protégeant les écosystèmes et les espèces menacées, en évitant la dégradation des zones à haute valeur de conservation et en favorisant la restauration des écosystèmes affectés, afin d'atténuer les impacts environnementaux de nos activités	<a href="#">Politique environnementale</a> <a href="#">Politique de développement durable</a> <a href="#">Politique d'investissement social</a> Plan de gestion environnementale	Gestionnaire SSE	Aucun impact négatif significatif sur la biodiversité. Aucun changement significatif entre la base de référence biologique de l'étude d'impact environnemental (EIE) et les suivis effectués ces dernières années	6, 12, 14, 15
<b>Santé et sécurité au travail</b>	Santé et sécurité au travail Gestion des incidents critiques	Protéger la santé et la sécurité de nos travailleurs grâce à des politiques de prévention des accidents, à la promotion de la sécurité au travail et à une formation continue sur les risques, afin de garantir un environnement de travail sûr et sain	<a href="#">Politique de santé et de sécurité au travail</a> Règlement interne en matière de santé et de sécurité au travail Matrice IPERC Service médical	Gestionnaire SSE	Zéro accident grave chez les employés et les sous-traitants	3, 8, 11, 16
<b>Diversité, équité et inclusion</b>	Non-discrimination et égalité des chances	Promouvoir la diversité et l'inclusion au travail, en garantissant l'égalité des chances grâce à des politiques qui favorisent la participation de groupes diversifiés — tels que les femmes, les minorités et les personnes en situation de handicap — et un environnement de travail respectueux et inclusif	<a href="#">Politique en matière de droits de la personne</a> Politique des ressources humaines Politique salariale <a href="#">Code de conduite</a> Règlement intérieur de travail	Gestionnaire Ressources humaines	Aucun cas de discrimination signalé. 42 % de femmes occupant des postes de gestion au Pérou 33 heures de formation par employée Taux de retour et de fidélisation après le congé parental de 100 % tant chez les hommes que chez les femmes	4, 5, 8, 10, 16
<b>Gouvernance et gestion d'entreprise</b>	Politique publique	Diriger et contrôler l'entreprise en définissant les rôles, les responsabilités et les relations entre le conseil d'administration, la haute direction, les actionnaires et les autres parties prenantes	<a href="#">Charte du conseil d'administration</a> Politique de gouvernance	Président du conseil d'administration Président du comité de gouvernance, de nomination et de rémunération	100 % des administrateurs/trices évalués sur leurs performances	16



Enjeu matériel	Enjeu sectoriel associé	Définition	Outils de gestion	Responsable	Réalisation	ODD
<b>Changement climatique, énergie et émissions</b>	Émissions de GES Adaptation au climat et résilience	Atténuer le changement climatique et nous adapter à ses impacts, en réduisant et en surveillant en permanence les émissions de gaz à effet de serre (GES) et en adoptant des technologies à faibles émissions. De même, donner la priorité à l'optimisation de la consommation d'énergie dans nos opérations, en favorisant l'efficacité, l'utilisation d'énergies renouvelables et des pratiques qui réduisent l'impact environnemental et renforcent la résilience	<a href="#">Politique environnementale</a> <a href="#">Politique de développement durable</a> Plan de gestion environnementale	Gestionnaire Développement durable	Nous avons réduit l'intensité des émissions de GES de 17 % Conformité à l'audit ISO14064	1, 7, 8, 9, 13, 14
<b>Gestion des résidus miniers</b>	Résidus miniers	Gérer les résidus miniers en toute sécurité, en garantissant la stabilité des parcs et en prévenant les risques environnementaux	<a href="#">Politique environnementale</a> <a href="#">Politique de développement durable</a> Plan de gestion environnementale Guide de l'Association canadienne des barrages (CDA/ACB) pour la bonne gestion des résidus miniers	Gestionnaire Opérations	Nous avons maintenu la stabilité physique et chimique de notre parc à résidus. Conformité à la Norme industrielle mondiale sur la gestion des résidus miniers (GISTM)	6, 12, 15
<b>Qualité de l'air</b>	Émissions atmosphériques	Gérer la qualité de l'air dans nos opérations, en minimisant les émissions de polluants et en respectant les réglementations nationales et internationales applicables	<a href="#">Politique environnementale</a> <a href="#">Politique de développement durable</a> Plan de gestion environnementale	Gestionnaire SSE	Réduction des NOx : 19,0 %, du SO <sub>2</sub> : 31,5 %, des particules (PM) : 13,4 %	3, 11, 15
<b>Gestion des déchets</b>	Déchets	Ce thème vise à gérer correctement les déchets, en privilégiant leur réduction, leur réutilisation et leur recyclage. Il inclut le tri, la manipulation et l'élimination en toute sécurité des déchets dangereux et non dangereux, ainsi que des pratiques visant à minimiser l'envoi en décharge et à contribuer à l'économie circulaire	<a href="#">Politique environnementale</a> <a href="#">Politique de développement durable</a> Plan de gestion environnementale	Gestionnaire SSE	Nous avons augmenté de 17 % la quantité de déchets destinés au recyclage et réduit de 13 % les déchets envoyés pour élimination	3, 6, 12, 15
<b>Utilisation responsable des produits chimiques</b>		Gérer les produits chimiques de manière sûre et responsable, en garantissant le respect des normes de sécurité, de santé et d'environnement. Cela inclut leur manipulation, leur stockage et leur élimination corrects, ainsi que des mesures préventives visant à éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement	Principes du Code international du cyanure	Gestionnaire SSE	Nous avons réduit de 5 % la consommation de cyanure de sodium par tonne de minerai traité	



Enjeu matériel	Enjeu sectoriel associé	Définition	Outils de gestion	Responsable	Réalisation	ODD
<b>Travail décent, formation et éducation</b>	Pratiques en matière d'emploi	Garantir un travail décent et équitable, par le respect des droits du travail et l'amélioration des conditions d'emploi, grâce à des politiques d'équité, d'inclusion et de non-discrimination. De même, nous encourageons le développement professionnel par le biais de la formation continue, de l'éducation et de la formation technique qui renforcent les compétences, la productivité et la performance	Politique des ressources humaines Règlement intérieur de travail Politique de cohabitation dans les environnements de bureau Politique de prévention et de sanction du harcèlement sexuel (filiale Veta Dorada) Politique d'utilisation et de fonctionnement de la salle d'allaitement de l'entreprise	Gestionnaire Ressources humaines	100 % des employés formés 12 400 heures de formation 20 heures de formation en moyenne par employé 844 000 \$ US investis pour améliorer les conditions de sécurité des employés	1, 5, 8, 10
<b>Gestion des fournisseurs de biens et de services</b>	Pratiques en matière d'emploi	Veiller à ce que nos fournisseurs et sous-traitants respectent les normes de qualité, de sécurité, de santé au travail et de gestion environnementale définies par l'entreprise et par la réglementation péruvienne	<a href="#">Politique de développement durable</a> <a href="#">Politique en matière de droits de la personne</a> <a href="#">Politique de santé et de sécurité au travail</a> Évaluation ESG des fournisseurs	Gestionnaire Achats	84 % des commandes traitées dans les cinq jours 18 % de fournisseurs issus de la zone d'influence	1, 5, 8, 10
<b>Performance économique</b>	Impacts économiques Paiements aux gouvernements	Prend en compte la rentabilité, la viabilité financière et la contribution au développement économique. Comprend l'analyse des revenus et des coûts d'exploitation, des paiements aux gouvernements et de la répartition de la valeur entre les actionnaires et les communautés, ainsi que des facteurs externes influant sur l'activité, tels que le cours de l'or et le taux de change	-	Gestionnaire Financière	Répartition de 408 M \$ US de revenus distribués Paiement de 13,8 M \$ US au titre des impôts	1, 4, 5, 8, 9, 10, 16, 17
<b>Fermeture et remise en état</b>	Fermeture et réhabilitation	Fermeture responsable de nos opérations, grâce à une planification à long terme visant à gérer les impacts environnementaux et sociaux ultérieurs, à réhabiliter les zones concernées et à restaurer l'écosystème, y compris la remise en état des sols et les actions de reboisement	<a href="#">Politique environnementale</a> <a href="#">Politique de développement durable</a> Plan de gestion environnementale Plan de fermeture des mines	Gestionnaire Développement durable	Toutes les installations au Pérou disposent d'un plan de fermeture approuvé par l'autorité compétente	4, 8, 11

Les engagements et politiques mentionnés sont approuvés par le conseil d'administration et s'appliquent à toutes nos activités et relations commerciales. La direction générale est chargée de veiller au respect de ces engagements et politiques.



## 1.2 Relations avec les parties prenantes

Nous cherchons à promouvoir un dialogue transparent et accessible avec nos parties prenantes afin de comprendre leurs besoins et de nous assurer qu'ils soient pris en compte dans le développement de nos activités, établissant ainsi des relations durables à long terme fondées sur la compréhension mutuelle, une collaboration efficace et un langage adapté à chaque partie prenante.

Grâce à des exercices d'analyse stratégique de l'environnement externe et interne, nous avons identifié les parties prenantes suivantes ainsi que leurs attentes, et nous avons veillé à leur participation par le biais des canaux de communication appropriés.

Tableau 5: **Relations avec les parties prenantes** GRI 2-29

PARTIE PRENANTE	MOYEN DE COMMUNICATION	ATTENTES
Actionnaires / Investisseurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assemblée générale annuelle des actionnaires</li> <li>• Communiqués de presse</li> <li>• Site web et réseaux sociaux</li> <li>• Rapports financiers trimestriels et annuels</li> <li>• E-mails</li> <li>• Appels téléphoniques</li> <li>• Conférences et roadshows non liés à une transaction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Expansion et croissance</li> <li>• Maintenir et améliorer la réputation sur le marché</li> <li>• Leadership dans l'entreprise</li> <li>• Chaîne d'approvisionnement responsable</li> <li>• Gouvernance responsable</li> </ul>
Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports trimestriels et annuels</li> <li>• Courriel</li> <li>• Réunions régulières</li> <li>• Appels téléphoniques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenir et améliorer la réputation sur le marché</li> <li>• Situation financière solide</li> <li>• Chaîne d'approvisionnement responsable</li> <li>• Gouvernance responsable</li> </ul>
Clients	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports trimestriels</li> <li>• Site web et réseaux sociaux</li> <li>• E-mails</li> <li>• Réunions régulières</li> <li>• Appels téléphoniques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Traçabilité de l'or</li> <li>• Approvisionnement responsable</li> <li>• Durabilité environnementale</li> <li>• Droits du travail</li> <li>• Investissement dans des projets sociaux au sein des communautés ASM</li> </ul>
Employés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunions régulières</li> <li>• Bulletins numériques</li> <li>• Site web et réseaux sociaux</li> <li>• Affiches internes</li> <li>• Communiqués et avis internes de l'entreprise</li> <li>• Appels téléphoniques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bien-être des employés</li> <li>• Conditions équitables et favorables</li> <li>• Climat organisationnel agréable</li> <li>• Reconnaissance des performances optimales</li> </ul>
Fournisseurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Site web et réseaux sociaux</li> <li>• E-mails</li> <li>• Appels téléphoniques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Paiements ponctuels</li> <li>• Renforcement des capacités des petits fournisseurs locaux</li> </ul>



GRI 2-29

PARTIE PRENANTE	MOYEN DE COMMUNICATION	ATTENTES
Gouvernement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports destinés aux organismes de réglementation du secteur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Respect de la réglementation et des engagements environnementaux</li> <li>Transparence dans la supervision</li> <li>Création d'emplois</li> <li>Sécurité juridique</li> <li>Investissement social</li> </ul>
Mineurs artisanaux et à petite échelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>Courriels</li> <li>Réunions périodiques</li> <li>Appels téléphoniques</li> <li>Visites techniques</li> <li>Assistance dans les bureaux d'approvisionnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Règlements clairs et ponctuels</li> <li>Paiements équitables et ponctuels</li> <li>Soutien en matière de sécurité</li> <li>Engagement social</li> <li>Accompagnement dans le processus de formalisation</li> </ul>
Communautés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assemblées communautaires</li> <li>Espaces de rencontre communautaire</li> <li>Rencontres individuelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement communautaire</li> <li>Mise en œuvre de programmes de développement social</li> <li>Investissements dans l'éducation et la santé</li> <li>Création d'emplois</li> </ul>
Médias	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communiqués et conférences de presse</li> <li>Site web et réseaux sociaux</li> <li>Appels téléphoniques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Transparence de l'information</li> <li>Contribution à la société</li> </ul>
Société	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communiqués et avis d'entreprise</li> <li>Site web et réseaux sociaux</li> <li>Réunions de coordination</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contribution au développement social</li> <li>Responsabilité sociale des entreprises</li> </ul>

Une communication permanente et transparente avec nos parties prenantes nous a permis d'entretenir une relation qui a débuté il y a 30 ans.





## Annexe 2: Indicateurs ESG

### 2.1 Gouvernance

Tableau 6: **Composition du conseil d'administration** GRI 2-9 GRI 405-1

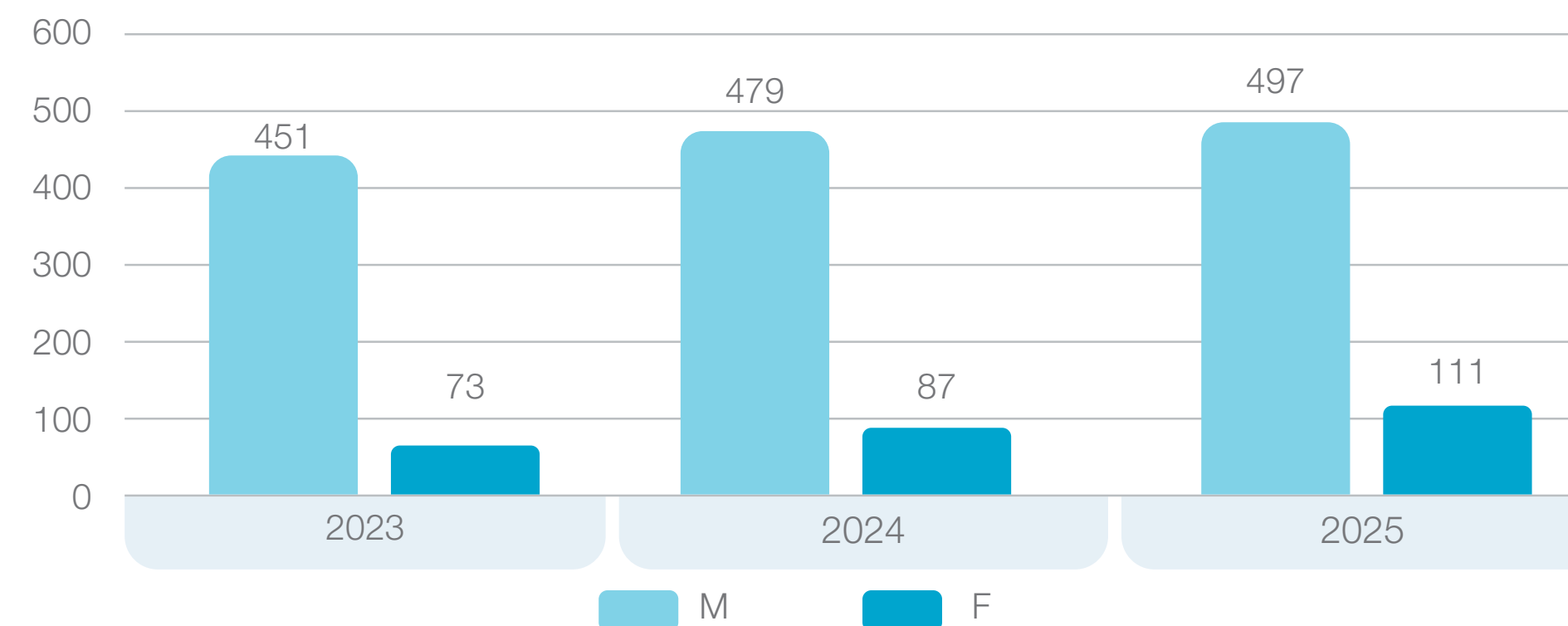
Indicateur	2025
Nombre total d'administrateurs	8
Administrateurs indépendants	6
Administrateurs non indépendants	2
Pourcentage d'administrateurs indépendants	75 %
Administratrices	2
Pourcentage d'administratrices	25 %
Ancienneté moyenne au sein du Conseil d'administration	7 ans
Administrateurs siégeant à un autre conseil d'administration	4
Administrateurs ayant une expérience en matière d'ESG	8

Tableau 7: **Nombre de signalements reçus en 2025** GRI 2-26

Catégories	Total Reçus	Statut			
		Clôturés	Fondés	Non fondés	En cours
Droits humains	0	0	0	0	0
Pratiques de travail et travail décent	2	2	0	0	0
Éthique d'entreprise et lutte contre la corruption	6	6	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### 2.2 Social

Graphique 8: **Répartition des employés par genre** GRI 2-7



Graphique 9: **Employés par type de contrat en 2025** GRI 2-7

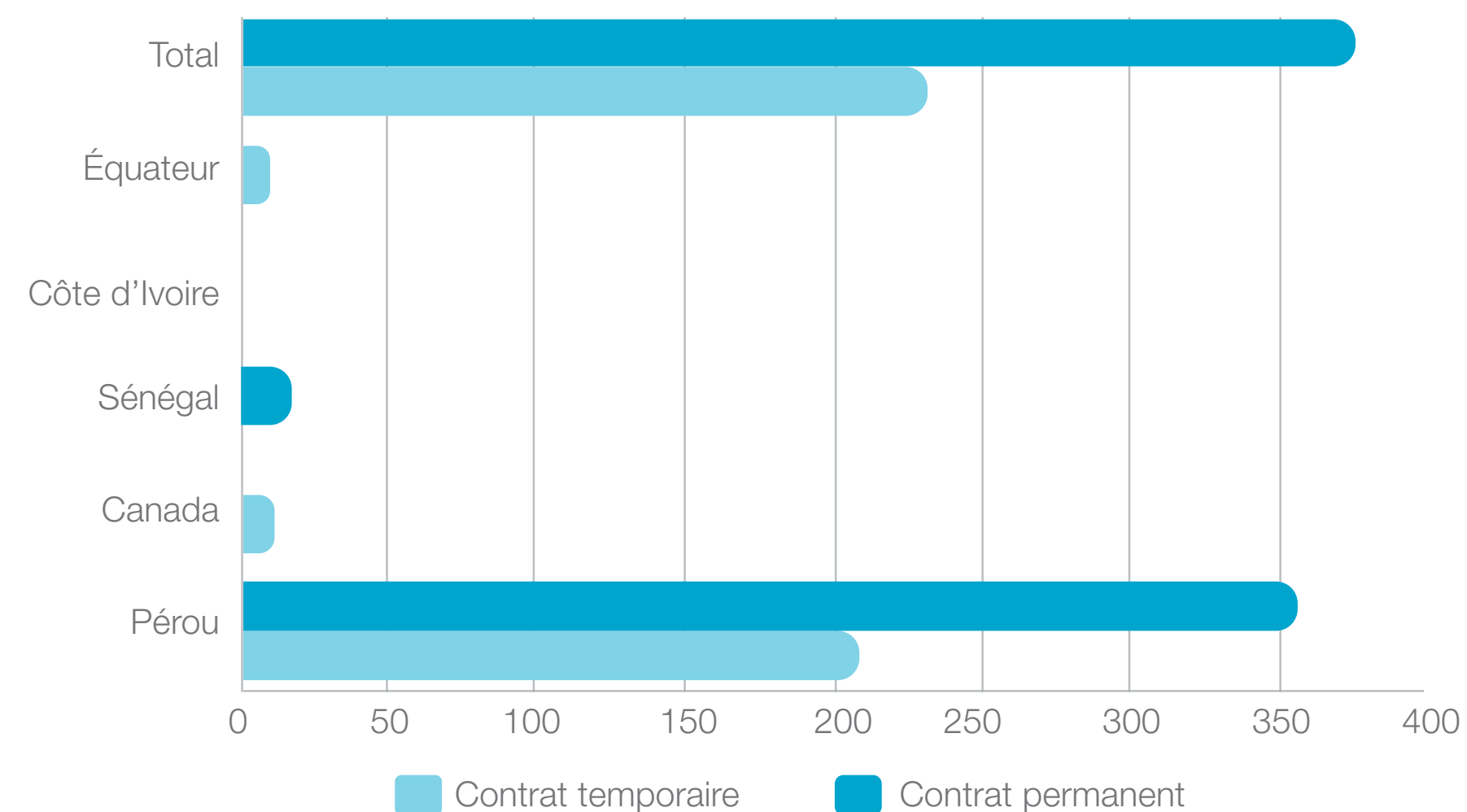




Tableau 10: Comparaison du nombre total d'employés par genre et par région (Dynacor)

GRI 2-7, 14.9.6

	2023			2024			2025		
	M	F	Total	M	F	Total	M	F	Total
Pérou	451	73	524	469	83	552	467	99	566
Lima	99	24	123	109	29	138	128	39	167
Arequipa	101	20	121	103	22	125	108	32	140
Ica	106	15	121	107	16	123	85	9	94
Autres régions	145	14	159	150	16	166	146	19	165
Canada	0	0	0	4	3	7	7	5	12
Sénégal	0	0	0	4	0	4	14	5	19
Côte d'Ivoire	0	0	0	2	1	3	0	0	0
Équateur	0	0	0	0	0	0	9	2	11
<b>Total</b>	<b>451</b>	<b>73</b>	<b>524</b>	<b>479</b>	<b>87</b>	<b>566</b>	<b>497</b>	<b>111</b>	<b>608</b>

Tableau 11: Comparaison du nombre total d'employés sous contrat à durée indéterminée par genre et par région (Dynacor)

GRI 2-7

	2023			2024			2025		
	M	F	Total	M	F	Total	M	F	Total
Pérou	213	33	246	225	42	267	177	32	209
Lima	46	11	57	49	17	66	44	14	58
Arequipa	49	7	56	46	9	55	33	8	41
Ica	58	11	69	61	11	72	48	7	55
Autres régions	60	4	64	69	5	74	52	3	55
Canada	0	0	0	4	3	7	7	5	12
Sénégal	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Côte d'Ivoire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Équateur	0	0	0	0	0	0	9	2	11
<b>Total</b>	<b>213</b>	<b>33</b>	<b>246</b>	<b>229</b>	<b>45</b>	<b>274</b>	<b>193</b>	<b>39</b>	<b>232</b>



Tableau 12: Comparaison du nombre total d'employés sous contrat temporaire par genre et par région (Dynacor) GRI 2-7

	2023			2024			2025		
	M	F	Total	M	F	Total	M	F	Total
<b>Pérou</b>	<b>238</b>	<b>40</b>	<b>278</b>	<b>244</b>	<b>41</b>	<b>285</b>	<b>290</b>	<b>67</b>	<b>357</b>
Lima	53	13	66	60	12	72	84	25	109
Arequipa	52	13	65	57	13	70	75	24	99
Ica	48	4	52	46	5	51	37	2	39
Autres régions	85	10	95	81	11	92	94	16	110
Canada	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sénégal	0	0	0	4	0	4	14	5	19
Côte d'Ivoire	0	0	0	2	0	2	0	0	0
Équateur	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>238</b>	<b>40</b>	<b>278</b>	<b>250</b>	<b>41</b>	<b>291</b>	<b>304</b>	<b>72</b>	<b>376</b>

Tableau 13: Comparaison du nombre total de travailleurs non salariés (Veta Dorada) GRI 2-8

	2023		2024		2025	
	N	%	N	%	N	%
<b>Salariés</b>	524	93 %	552	87 %	566	80 %
<b>Travailleurs non-salariés</b>	37	7 %	84	13 %	140	20 %
<b>Total</b>	<b>561</b>		<b>636</b>		<b>706</b>	

Tableau 14: Comparaison du nombre d'embauches par tranche d'âge (Veta Dorada) GRI 401-1

Tranche d'âge	2023	2024	2025
Moins de 30 ans	104	86	98
Entre 30 et 50 ans	99	98	131
Plus de 50 ans	2	8	6
<b>Total</b>	<b>205</b>	<b>192</b>	<b>235</b>

Tableau 15: Comparaison des taux d'embauche des employés par tranche d'âge (Veta Dorada) GRI 401-1

Tranche d'âge	2023	2024	2025
Moins de 30 ans	75 %	60 %	66 %
Entre 30 et 50 ans	32 %	30 %	36 %
Plus de 50 ans	3 %	10 %	11 %
<b>Total</b>	<b>39 %</b>	<b>35%</b>	<b>42 %</b>

*Le taux a été calculé sur la base du nombre total d'embauches par rapport au nombre total d'employés, pour chaque tranche d'âge*



Tableau 16: Comparaison du nombre d'embauches par genre (Veta Dorada) GRI 401-1

	2023	2024	2025
H	178	157	189
F	27	35	46
<b>Total</b>	<b>205</b>	<b>192</b>	<b>235</b>

Tableau 17: Comparaison des taux d'embauche des employés par genre (Veta Dorada) GRI 401-1

	2023	2024	2025
H	39 %	33 %	40 %
F	37 %	42 %	46 %
<b>Total</b>	<b>39 %</b>	<b>35 %</b>	<b>42 %</b>

Le taux a été calculé sur la base du nombre total d'embauches par rapport au nombre total d'employés, pour chaque genre.

Tableau 18: Comparaison du nombre de cessations des employés par tranche d'âge (Veta Dorada) GRI 401-1

Tranche d'âge	2023	2024	2025
Moins de 30 ans	59	60	81
Entre 30 et 50 ans	98	79	176
Plus de 50 ans	6	6	50
<b>Total</b>	<b>163</b>	<b>145</b>	<b>307</b>

Tableau 19: Comparaison des taux de cessation des employés par tranche d'âge (Veta Dorada) GRI 401-1

Tranche d'âge	2023	2024	2025
Moins de 30 ans	42 %	42 %	55 %
Entre 30 et 50 ans	32 %	24 %	48 %
Plus de 50 ans	8 %	8 %	93 %
<b>Total</b>	<b>31 %</b>	<b>26 %</b>	<b>54 %</b>

Le taux a été calculé sur la base du nombre total de cessations par rapport au nombre total d'employés, pour chaque tranche d'âge.

Tableau 20: Comparaison du nombre de cessations d'employés par genre (Veta Dorada) GRI 401-1

	2023	2024	2025
M	142	125	255
F	21	20	52
<b>Total</b>	<b>163</b>	<b>145</b>	<b>307</b>

Tableau 21: Comparaison des taux de cessation des employés par genre (Veta Dorada) GRI 401-1

	2023	2024	2025
H	31 %	27 %	55 %
F	29 %	24 %	53 %
<b>Total</b>	<b>31 %</b>	<b>26 %</b>	<b>54 %</b>

Le taux a été calculé sur la base du nombre total de cessations par rapport au nombre total d'employés, pour chaque genre.





Tableau 22: Comparaison des congés parentaux pris par les employés, par genre (Veta Dorada) GRI 401-3

	2023	2024	2025
Hommes ayant eu droit au congé parental	41	24	16
Femmes ayant eu droit au congé parental	2	2	3
Hommes ayant demandé et pris un congé parental au cours de l'année	41	24	16
Femmes ayant demandé et pris un congé parental au cours de l'année	2	2	3
Hommes ayant repris le travail après un congé parental	39	24	16
Femmes ayant repris le travail après un congé parental	2	2	3
Hommes ayant repris le travail après un congé parental et toujours en poste dans l'entreprise 12 mois plus tard	31	23	12
Femmes ayant repris le travail après un congé parental et toujours en poste dans l'entreprise 12 mois plus tard	2	2	2
Taux de retour au travail des travailleurs	95 %	100 %	100 %
Taux de retour au travail des travailleuses	100 %	100 %	100 %
Taux de rétention des travailleurs		59 %	50 %
Taux de rétention des travailleuses		100 %	100 %

Tableau 23: Comparaison de la moyenne des heures de formation par employé selon le genre (Veta Dorada) GRI 404-1

	2023		2024		2025	
	Nombre total d'heures	Moyenne par employé	Nombre total d'heures	Moyenne par employé	Nombre total d'heures	Moyenne par employé
M	6 265	13,89	12 383	26,40	5 782	12,38
F	1 746	23,92	6 344	76,43	3 411,5	34,46
<b>Total</b>	<b>8 011</b>	<b>15,29</b>	<b>18 727</b>	<b>33,93</b>	<b>9 193,5</b>	<b>16,24</b>

La moyenne a été calculée en divisant le nombre total d'heures de formation dispensées au cours de l'année, par genre, par le nombre total d'employés, désagrégé par genre.

Tableau 24: Comparaison de la moyenne des heures de formation par employé par catégorie professionnelle (Veta Dorada) GRI 404-1

	2023		2024		2025	
	Nombre total d'heures	Moyenne par employé	Nombre total d'heures	Moyenne par employé	Nombre total d'heures	Moyenne par employé
Gestionnaires					312,5	44,64
Personnel administratif et opérationnel	7 865	25,37	18 470	51,59	8 655	21,32
Ouvriers	146	0,68	257	1,32	226	1,48
<b>Total</b>	<b>8 011</b>	<b>15,29</b>	<b>18 727</b>	<b>33,93</b>	<b>9 193,5</b>	<b>16,24</b>

La moyenne a été calculée sur la base du nombre total d'heures de formation dispensées durant l'année par catégorie professionnelle, divisé par le nombre total d'employés, ventilé par catégorie professionnelle.

Tableau 25: Comparaison du pourcentage d'employés par catégorie professionnelle et par genre (Veta Dorada) GRI 405-1

Catégorie professionnelle	2023		2024		2025	
	H	F	M	F	M	F
Gestionnaires					57 %	43 %
Personnel administratif et opérationnel	80 %	20 %	79 %	21 %	76 %	24 %
Ouvriers	95 %	5 %	96 %	4 %	100 %	0 %

Le pourcentage a été calculé sur la base du nombre total d'employés par catégorie professionnelle



Tableau 26: Comparaison du pourcentage d'employés par catégorie professionnelle et par tranche d'âge (Veta Dorada) GRI 405-1

Catégorie professionnelle	2023			2024			2025		
	Moins de 30 ans	Entre 30 et 50 ans	Plus de 50 ans	Moins de 30 ans	Entre 30 et 50 ans	Plus de 50 ans	Moins de 30 ans	Entre 30 et 50 ans	Plus de 50 ans
Gestionnaires							0 %	43 %	57 %
Personnel administratif et opérationnel	19 %	63 %	18 %	20 %	65 %	16 %	26 %	67 %	8 %
Ouvriers	37 %	53 %	10 %	37 %	52 %	11 %	41 %	52 %	7 %

Le pourcentage a été calculé sur la base du nombre total d'employés par catégorie professionnelle

Tableau 27: Ratio du salaire de base des femmes par rapport à celui des hommes (Veta Dorada) GRI 405-2

Catégorie professionnelle	Bureau	Usine	Bureaux d'achat
Gestionnaires	0,74	NA	NA
Personnel administratif et opérationnel	0,80	0,77	0,65
Ouvriers	NA	NA	NA
<b>Total</b>	<b>1,12</b>	<b>1,45</b>	<b>0,66</b>

Le ratio a été calculé en divisant le salaire de base des femmes par celui des hommes

Tableau 28: Ratio de la rémunération des femmes par rapport aux hommes (Veta Dorada) GRI 405-3

Catégorie professionnelle	Bureau	Usine	Bureaux d'achat
Gestionnaires	0,74	NA	NA
Personnel administratif et opérationnel	0,80	0,77	0,65
Ouvriers	NA	NA	NA
<b>Total</b>	<b>1,12</b>	<b>1,45</b>	<b>0,66</b>

Le ratio a été calculé en divisant la rémunération des femmes par celle des hommes



Tableau 29: Comparaison des ratios entre le salaire de la catégorie d'entrée par genre et par le salaire minimum local (Veta Dorada) GRI 202-1

	2023	2024	2025
Salaire de départ pour un employé	1 750	1 950	1 950
Salaire de départ pour une employée	1 750	1 950	1 950
Salaire de départ d'un ouvrier	1 350	1 350	1 550
Salaire de départ d'une ouvrière	1 350	1 350	1 550
Salaire minimum légal pour un employé	1 025	1 281,25	1 950
Salaire minimum légal pour une employée	1 025	1 281,25	1 550
Rapport entre le salaire de départ des femmes et celui des hommes	1	1	1
Rapport entre le salaire d'un employé(e) de niveau d'entrée et le salaire minimum local	1,71	1,52	1,00
Rapport entre le salaire d'un ouvrier(ère) de niveau d'entrée et le salaire minimum local	1,32	1,05	1,00

Le ratio a été calculé en divisant le salaire de la catégorie d'entrée par le salaire minimum local



Tableau 30: Proportion de cadres supérieurs recrutés localement GRI 202-2

	2024	2025
Indiquer le nombre de cadres supérieurs locaux	2	1
Indiquer le nombre de cadres supérieurs	8	8
Pourcentage de cadres supérieurs locaux	25 %	13 %

Tableau 31: Comparaison des accidents du travail (Veta Dorada) GRI 403-9 SASB EM-MM-320a.1

	2023		2024		2025	
	N	Taux	N	Taux	N	Taux
Décès accidentel des employés	0	0	0	0	0	0
Décès accidentel des travailleurs	0	0	0	0	0	0
Accident aux conséquences graves – employés	0	0	0	0	0	0
Accident aux conséquences graves – travailleurs	0	0	0	0	0	0
Accident à déclarer – employés	9	6,75	9	5,98	7	4,58
Accident à déclarer – travailleurs	0	0	0	0	1	3,75
Taux de sévérité	NA	183,87	NA	138,87	NA	119,04
Nombre de jours perdus	245	NA	209	NA	180	0
Accident avec arrêt de travail – employés		0	0	0	7	4,58
Accident avec arrêt de travail – travailleurs		0	0	0	0	0
Nombre d'heures travaillées – employés	1 332 490	NA	1 504 976	NA	1 529 721	NA
Nombre d'heures travaillées – travailleurs	169 559	NA	246 218	NA	266 575	NA
Décès par maladie – employés	0	NA	0	NA	0	NA
Décès par maladie – travailleurs	0	NA	0	NA	0	NA
Maladies professionnelles – employés	0	NA	0	NA	0	NA
Maladies professionnelles – travailleurs	0	NA	0	NA	0	NA

Les taux ont été calculés sur la base de 1 000 000 d'heures travaillées.

## 2.3 Environnement

Tableau 32: Consommation d'énergie en 2025 par site et type de source (GJ) GRI 302-1, 302-4 SASB EM-MM-130a.1

Site	Combustible	Électricité	Total	Pourcentage
<b>Pérou</b>	<b>44 402,55</b>	<b>37 112,61</b>	<b>81 465,03</b>	<b>98,09 %</b>
Usine Veta Dorada	24 147,38	36 477,82	60 625,19	73,00 %
Bureaux d'achat	20 205,04	634,79	20 839,83	25,09 %
Canada	242,02	249,10	491,12	0,59 %
Côte d'Ivoire	102,55	3,89	106,44	0,13 %
Sénégal	519,30	32,52	551,82	0,66 %
Équateur	131,28	301,92	433,19	0,52 %
<b>Total</b>	<b>44 352,42</b>	<b>37 700,03</b>	<b>83 047,60</b>	<b>100 %</b>

Tableau 33: Comparaison de la consommation d'énergie (GJ) GRI 302-1

	2023	2024	2025	~ 24-25
Combustibles	50 348,47	56 974,12	45 347,57	-20 %
Diesel	25 505,15	29 905,67	29 689,16	+1 %
GPL	24 594,41	24 826,10	14 892,41	-40 %
Gaz naturel	115,27	77,81	242,02	+211 %
Essence	133,64	2 164,54	523,98	-76 %
Électricité	35 982,95	36 968,96	37 700,03	+2 %
<b>Consommation totale d'énergie</b>	<b>86 331,42</b>	<b>93 943,08</b>	<b>83 047,60</b>	<b>-12 %</b>

Facteur de conversion de l'électricité : 0,00360016 GJ/kWh. Facteur de conversion des combustibles : RAGEI 2019 (mise à jour 2023)



Tableau 34: **Classification des risques physiques** GRI 201-2

Risque	Description
<b>Risques chroniques</b>	
Disponibilité de l'eau et variabilité hydrologique	Impact potentiel sur la continuité des opérations et augmentation des coûts liés à la gestion et à la sécurisation des ressources en eau
Hausse des températures et augmentation de la fréquence des vagues de chaleur	Réduction de l'efficacité opérationnelle, augmentation de la demande énergétique (ventilation et climatisation) et accroissement des risques professionnels
<b>Risques aigus</b>	
Phénomène El Niño (pluies intenses, coulées de boue et inondations)	Dommages potentiels aux infrastructures, blocages des accès et perturbations logistiques
Conditions plus sèches associées à des vents violents	Augmentation de la poussière et des particules fines, affectant les équipements, les processus, les travailleurs/euses et l'environnement immédiat

Tableau 35: **Classification des impacts potentiels** GRI 201-2

Parties prenantes	Impact
Employés	Exposition accrue au stress thermique, à la déshydratation et aux maladies professionnelles, ainsi qu'un risque accru d'incidents dans des conditions extrêmes et d'éventuelles répercussions sur la continuité du travail en cas d'interruptions opérationnelles
Communautés voisines	Tensions liées à la concurrence pour l'eau en cas de pénurie. Répercussions sur les infrastructures et les services de base en cas d'événements extrêmes. Risques sanitaires liés à la poussière, à la qualité de l'eau et aux conditions environnementales défavorables
Environnement	Pression accrue sur les eaux souterraines. Risques d'érosion et de charriage de sédiments lors de pluies intenses. Et pression accrue sur les écosystèmes fragiles du littoral aride





Tableau 36: Génération d'émissions de champ d'application 1, 2 et 3 GRI 305-1, 305-2, 305-3, 305-4, 305-5

Émissions de GES	2024		2025	
	Émissions (t éq. CO <sub>2</sub> )	Émissions de CO <sub>2</sub> biogénique (t éq. CO <sub>2</sub> )	Émissions (t éq. CO <sub>2</sub> )	Émissions de CO <sub>2</sub> biogénique (t éq. CO <sub>2</sub> )
<b>Champ d'application 1</b>	3 895,19	79,78	3 151,60	66,95
<b>Champ d'application 2</b>	1 738,28		2 047,20	
- Basé sur site	1 738,28		2 047,20	
- Basé sur marché	31,91		19,51	
<b>Champ d'application 3</b>	75 532,80		73 058,51	
Biens et services acquis	55 890,21		53 416,34	
Biens d'équipement	491,68		215,01	
Activités liées aux combustibles et à l'énergie non incluses dans les champs d'applications 1 et 2	1 432,03		1 311,70	
Transport et distribution en amont (upstream)	16 606,89		17 219,28	
Déchets générés par les opérations	432,92		105,97	
Déplacements professionnels	177,79		153,43	
Déplacements des employés	463,87		582,19	
Transport et distribution en aval (downstream)	46,41		54,59	

La méthodologie appliquée pour les inventaires 2024 et 2025 s'appuie sur les modèles de quantification des Lignes directrices du GIEC (2006), les lignes directrices de la norme ISO 14064, les normes du Protocole sur les GES et le guide du Programme Empreinte carbone Pérou. Pour les potentiels de réchauffement global (PRG), nous utilisons les valeurs du cinquième rapport du GIEC (2013), en cohérence avec les facteurs d'émission utilisés. Les facteurs d'émission proviennent de la plateforme Empreinte carbone Pérou, du DEFRA 2024 et de la base de données ecoinvent.

Tableau 37: Émissions de champ d'application 1 et 2 par type de gaz GRI 305-1, 305-2

Émissions de GES	CO <sub>2</sub> (t éq. CO <sub>2</sub> )	CH <sub>4</sub> (t éq. CO <sub>2</sub> )	N <sub>2</sub> O (t éq. CO <sub>2</sub> )	Total 2025 (t éq. CO <sub>2</sub> )
<b>Champ d'application 1</b>	<b>3 119,65</b>	<b>4,08</b>	<b>27,86</b>	<b>3 151,60</b>
Combustion stationnaire	1 196,91	0,76	0,94	1 198,61
Combustion mobile	1 922,74	3,32	26,92	1 952,99
<b>Champ d'application 2</b>	<b>2 047,20</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 047,20</b>
Consommation d'électricité	2 047,20	0,00	0,00	2 047,20

Tableau 38: Émissions de composés inorganiques (t/an) GRI 305-7 SASB EM-MM-120a.1

Émissions inorganiques	2024	2025	~ 24-25
Oxydes d'azote (NO <sub>x</sub> )	17,54	14,19	19 %
Monoxyde de carbone (CO)	5,01	2,72	46 %
Composés organiques volatils (COV)	1,15	0,70	39 %
Dioxyde de soufre (SO <sub>x</sub> )	0,95	0,64	32 %
Particules (PM)	0,89	0,76	13 %
<b>Total</b>	<b>25,54</b>	<b>19,04</b>	<b>25 %</b>

Pour estimer nos émissions atmosphériques, nous utilisons une approche méthodologique standardisée pour l'inventaire des polluants, garantissant la cohérence des calculs, la traçabilité des données et la comparabilité entre les périodes.



Tableau 39: **Caractéristiques de prélèvement, de consommation et de rejet d'eau par site** GRI 303-1

Site	Type d'opération	Pays	Prélèvement	Eau douce	Stress hydrique	Consommation (ML)	Utilisation	Rejet
Usine Veta Dorada	Usine	Pérou	Souterraine	Non	Bas	112,68	Industriel et domestique	Résidus miniers et SEEU
Lima	Bureau	Pérou	Tiers	Oui	Haut	0,83	Domestique	Infrastructure sanitaire locale
Nazca	Bureau	Pérou	Tiers	Oui	Bas	0,60	Domestique	Infrastructure sanitaire locale
Chala	C.A.	Pérou	Tiers	Oui	Bas	0,42	Domestique	Infrastructure sanitaire locale
Pedregal	C.A.	Pérou	Tiers	Oui	Haut	1,47	Domestique	Infrastructure sanitaire locale
Secocha	C.A.	Pérou	Souterraine	Oui	Haut	0,43	Domestique	Infrastructure sanitaire locale
Miski	C.A.	Pérou	Tiers	Oui	Haut	0,03	Domestique	Infrastructure sanitaire locale
Ispacas	C.A.	Pérou	Tiers	Oui	Haut	0,63	Domestique	Infrastructure sanitaire locale
Huanca	C.A.	Pérou	Tiers	Oui	Bas	0,22	Domestique	Infrastructure sanitaire locale
Colquamarca	C.A.	Pérou	Tiers	Oui	Bas	0,15	Domestique	Infrastructure sanitaire locale
Velille	C.A.	Pérou	Tiers	Oui	Bas	0,04	Domestique	Infrastructure sanitaire locale
Abancay	C.A.	Pérou	Tiers	Oui	Bas	0,07	Domestique	Infrastructure sanitaire locale
Carhuamayo	C.A.	Pérou	Tiers	Oui	Bas	0,11	Domestique	Infrastructure sanitaire locale
Trujillo	Bureau	Pérou	Tiers	Oui	Haut	0,35	Domestique	Infrastructures sanitaires locales
Las Lomas	Bureau	Pérou	Tiers	Oui	Moyen	0,15	Domestique	Infrastructure sanitaire locale
Juliaca	C.A.	Pérou	Tiers	Oui	Bas	0,32	Domestique	Infrastructure sanitaire locale
Chimbote	C.A.	Pérou	Tiers	Oui	Haut	0,12	Domestique	Infrastructure sanitaire locale
Montréal	Bureau	Canada	Tiers	Oui	Bas	0,17	Domestique	Infrastructures sanitaires locales
Bouaké	Bureau	Côte d'Ivoire	Tiers	Oui	Bas	0,05	Domestique	Infrastructure sanitaire locale
Thiès	Bureau	Sénégal	Tiers	Oui	Bas	0,19	Domestique	Infrastructures sanitaires locales
Kédougou	Exploration	Sénégal	Tiers	Oui	Bas	0,29	Domestique	Infrastructure sanitaire locale
Ngary	Exploration	Sénégal	Surface	Non	Bas	0,25	Domestique	Infrastructure sanitaire locale
Équateur	Usine inactive	Équateur	Surface	Non	Bas	0,10	Domestique	Infrastructure sanitaire locale



Tableau 40: Comparaison de la consommation d'eau (ML) GRI 303-3, 303-4, 303-5

	2023	2024	2025	
Prélèvement d'eau par source	<b>Eaux de surface totales (ML)</b>	<b>0,06</b>	<b>0</b>	<b>0,35</b>
	• Eau douce	0,06	0	0
	• Autres eaux	0	0	0,35
	<b>Total des eaux souterraines (ML)</b>	<b>108,78</b>	<b>117,36</b>	<b>113,11</b>
	• Eau douce	0	0,37	0,43
	• Autres eaux	108,78	116,99	112,68
	<b>Total des eaux distribuées par des tiers (ML)</b>	<b>26,07</b>	<b>5,81</b>	<b>6,21</b>
	• Eau douce	26,07	4,09	6,21
	• Autres eaux	0	1,72	0
	Prélèvement total d'eau	134,91	123,17	119,67
Rejet total d'eau	0	0	0	
<b>Consommation totale d'eau</b>	<b>134,91</b>	<b>123,17</b>	<b>119,67</b>	

Tableau 41: Consommation d'eau par site (ML) GRI 303-5

	Consommation	Pourcentage
<b>Pérou</b>	<b>118,62</b>	<b>99,1 %</b>
Usine Veta Dorada	112,68	94,2 %
Bureaux et bureaux d'achat de minerai	5,94	5,0 %
<b>Canada</b>	<b>0,17</b>	<b>0,1 %</b>
<b>Côte d'Ivoire</b>	<b>0,05</b>	<b>0,0 %</b>
<b>Sénégal</b>	<b>0,73</b>	<b>0,6 %</b>
<b>Équateur</b>	<b>0,10</b>	<b>0,1 %</b>
<b>Total</b>	<b>119,67</b>	

Tableau 42: Prélèvement et consommation d'eau par type GRI 303-3

Caractéristique	Quantité (ML)	Pourcentage
Total de l'eau douce prélevée et consommée	6,64	6 %
Eau douce consommée dans les zones soumises à un stress hydrique	3,86	3 %

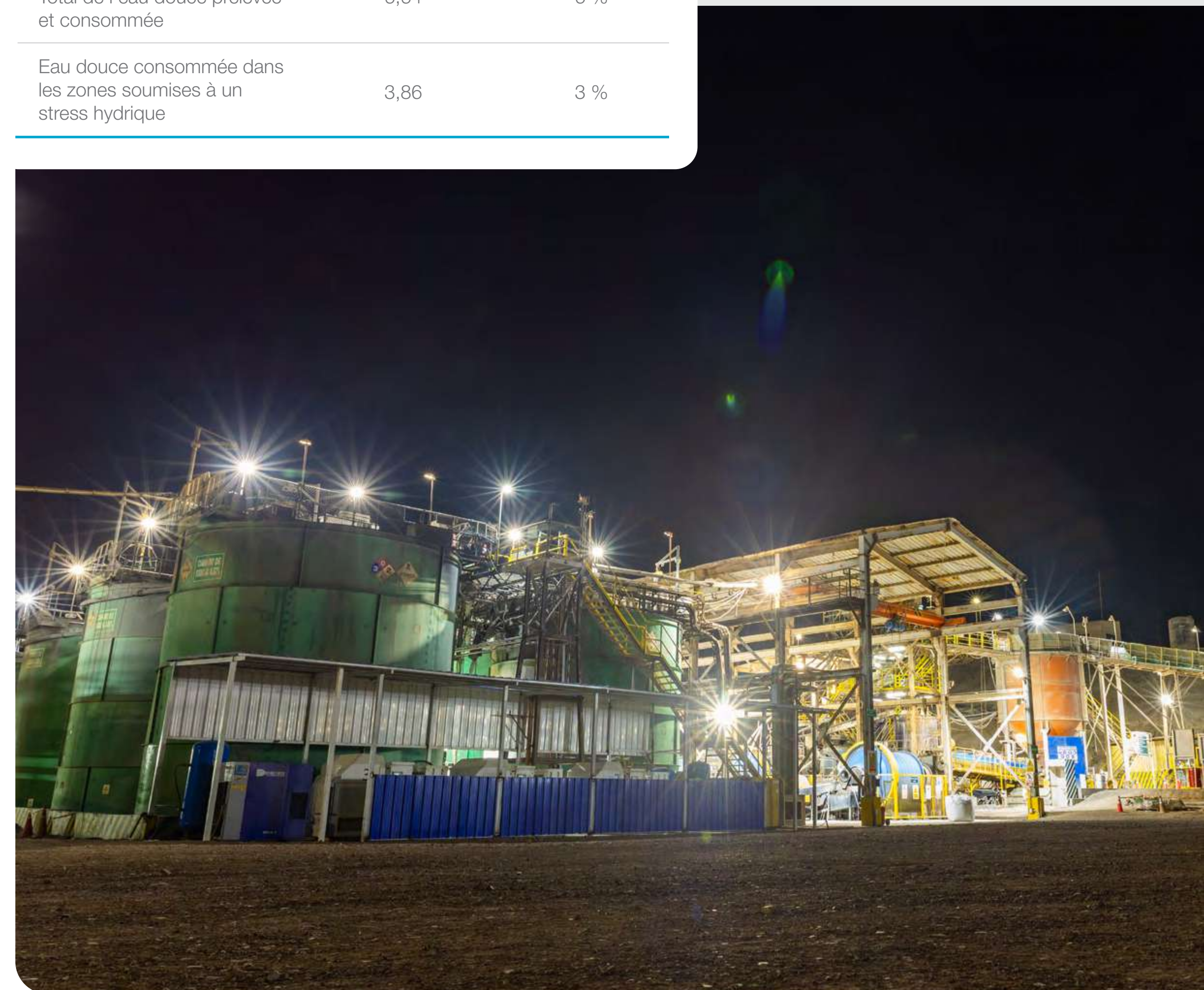




Tableau 43: Comparaison de la consommation d'eau dans les zones soumises à un stress hydrique (ML) GRI 303-5

		2023	2024	2025
Prélèvement d'eau par source	<b>Eau de source souterraine totale</b>	0,31	<b>0,14</b>	<b>0,43</b>
	Eau douce	0,31	0,14	0,43
	Autres eaux	0	0	0
	<b>Total d'eau fournie par des tiers</b>	2,42	<b>2,82</b>	<b>3,43</b>
	Eau douce	2,42	2,82	3,43
	Autres eaux	0	0	0
Prélèvement total d'eau		<b>2,73</b>	<b>2,96</b>	<b>3,86</b>
Déversement total d'eau		0	<b>0</b>	<b>0</b>
Consommation totale d'eau dans les zones soumises à un stress hydrique		<b>2,73</b>	<b>2,96</b>	<b>3,86</b>

Tableau 44: Classification des espèces protégées identifiées GRI 101-7

Classification	IUCN	
	Nombre d'espèces	
	Flore	Faune
En danger critique	0	0
En danger	0	0
Vulnérables	0	0
Quasi menacées	0	1
Préoccupation mineure	2	6



Tableau 45: Comparaison de la consommation de cyanure par tonne de minerai traité

	2024	2025
<b>Minerais traités (t)</b>	175 510	165 898
<b>Cyanure acheté (kg)</b>	860 000	775 000
<b>Ratio</b>	4,9	4,7

Tableau 46: Comparaison de la production de déchets (tonnes métriques) GRI 306-3

	2023	2024	2025	Différence 24-25
Total des déchets - Pérou	513,9	514,4	467,7	-9 %
Total des déchets - Équateur	NA	NA	12,0	
Total des déchets	513,9	514,4	479,7	-7 %
Production (onces d'or équivalentes)	130 001	117 552	113 791	-3 %
Intensité (kg de déchets générés / oz d'or éq produite)	4,0	4,4	4,1	-7 %



Tableau 47: **Quantité de déchets solides générés par catégorie**

GRI 306-1, 306-3    EM-MM-150a.7    EM-MM-150a.8

Catégorie	Tonnes métriques produites	%	Élimination
<b>Dangereux</b>			
Minéraux / métallurgiques	81,6	57 %	Enfouissement sécuritaire
Produits chimiques et emballages contaminés	19,2	13 %	Enfouissement sécuritaire
Conteneurs contaminés	0,4	0 %	Enfouissement sécuritaire
Conteneurs de peinture	0,3	0 %	Recyclage
Matériaux contaminés par des hydrocarbures	6,0	4 %	Enfouissement sécuritaire
Huiles usagées	10,4	7 %	Recyclage
Matériaux contaminés	11,5	8 %	Enfouissement sécuritaire
Métaux	8,7	6 %	Recyclage
Matières organiques	4,1	3 %	Enfouissement sécuritaire
Équipements électriques et électroniques et luminaires (DEEE)	1,8	1 %	Enfouissement sécuritaire
Déchets biomédicaux	0,1	0 %	Enfouissement sécuritaire
<b>Total des déchets dangereux</b>	<b>144,0</b>	<b>30 %</b>	-
<b>Non dangereux</b>			
Déchets solides généraux	236,0	70 %	Enfouissement sanitaire
Métaux	81,3	24 %	Recyclage
Papier et carton	10,0	3 %	Recyclage
Plastiques	8,3	2 %	Recyclage
<b>Total non dangereux</b>	<b>335,6</b>	<b>70 %</b>	
<b>Total des déchets produits</b>	<b>479,7</b>		

Tableau 48: **Comparaison des déchets destinés au recyclage (tonnes métriques)**

GRI 306-4

Déchets recyclables	2023	2024	2025	~ 24-25
Dangereux	4,4	8,8	19,3	119 %
Non dangereux	115,1	92,6	99,6	8 %
<b>Total</b>	<b>119,5</b>	<b>101,4</b>	<b>118,9</b>	<b>17 %</b>

Tableau 49: **Comparaison des déchets acheminés vers un site d'enfouissement sanitaire ou d'enfouissement sécuritaire (tonnes métriques)**

GRI 306-5

Déchets acheminés vers les enfouissements sanitaires	2023	2024	2025	~ 24-25
Dangereux	150,7	139,7	124,7	-11 %
Non dangereux	243,8	273,3	236,0	-14 %
<b>Total</b>	<b>394,5</b>	<b>413,0</b>	<b>360,8</b>	<b>-13 %</b>

Tableau 50: **Caractéristiques des parcs à résidus miniers**

GRI 14.6.2, 14.6.3, EM-MM-150a.5

EM-MM-540a.1

Nom	Parc à résidus Pérou DR1	Parc à résidus Équateur DR1, DR2 et DR3
<b>Site</b>	Chala, Arequipa, Pérou	Portovelo, El Oro, Équateur
<b>Propriété et opérations</b>	Veta Dorada	Sumacor
<b>Méthode</b>	En aval	En aval
<b>Capacité</b>	1 661 121,47 t	DR1 et DR2: 400 000 m <sup>3</sup> - En cours de fermeture DR3: 502 000 m <sup>3</sup> (sables)
<b>Volume stocké</b>	1 380 639,7 t	DR3: 502 000 m <sup>3</sup>



Tableau 51: **Exploitations avec plans de fermeture** (GRI 14.8.4, 14.8.5, 14.8.7)

Installation	Localisation	État	Instrument de fermeture	État du plan	Informations pertinentes
<b>PÉROU</b>					
Usine de Veta Dorada (DR01)	Arequipa, Pérou	En exploitation	Plan de fermeture des mines (PCM)	En vigueur et mis à jour	Durée de vie utile dans les conditions actuelles (digues à l'élévation 255 m) : juin 2027. Durée de vie utile avec rehaussement prévu à l'élévation 266,5 m : juillet 2028.
Usine Metalex	Ayacucho, Pérou	Fermée	Plan de fermeture approuvé	En vigueur	Dispose d'un plan de fermeture approuvé par l'autorité compétente.
Projet d'exploration Tumipampa	Apurímac	Fermé	Plan de fermeture approuvé	En vigueur	Dispose d'un plan de fermeture approuvé par l'autorité compétente.
<b>ÉQUATEUR</b>					
Usine Svetlana (DR01)	El Oro, Équateur	Non opérationnelle – en plan de fermeture	Ingénierie et plan de fermeture en préparation	En préparation	Actuellement, l'ingénierie de détail du plan de fermeture du parc à résidus est en préparation. Mise en œuvre prévue pour 2027.
Usine Svetlana (DR02)	El Oro, Équateur	Non opérationnelle – en plan de fermeture	Ingénierie et plan de fermeture en préparation	En préparation	Actuellement, l'ingénierie de détail du plan de fermeture du parc à résidus est en préparation. Mise en œuvre prévue pour 2027.
Usine Svetlana (DR03)	El Oro, Équateur	En plan de réhabilitation et de mise en exploitation	Ingénierie et plan de fermeture en préparation	En préparation	Durée de vie utile dans les conditions actuelles (digues à l'élévation 752 m): mars 2028. Durée de vie utile avec rehaussement (digues à l'élévation 760 m) : février 2030.

## 2.4 Économique

Tableau 52: **Rapport fiscal (en millions \$ US)** (GRI 207-4)

	2023	2024	2025
Noms des entités	Dynacor Group Inc	Dynacor Group Inc	Dynacor Group Inc
Activités principales	Production d'or	Production d'or	Production d'or
Nombre d'employés	524	566	608
Revenus provenant des ventes à des tiers	250,2	284,4	397,6
Bénéfice ou perte avant impôts	22,9	26,8	29,7
Autres immobilisations corporelles (à l'exception de l'encaisse)	24,6	26,2	49,4
Impôt sur les bénéfices payé en espèces	6,1	8,9	13,8
Impôts exigibles et différés	7,9	9,9	8,4
Expliquer les raisons de la différence entre l'impôt cumulé et l'impôt qui résulterait de l'application du taux légal au résultat avant impôts.	Différences de change et pertes fiscales non reconnues		

En 2025, 100 % de nos ventes et de notre activité opérationnelle étaient concentrés au Pérou. Dans ce contexte, et étant donné que nos projets d'expansion au Sénégal et en Équateur étaient encore en phase de développement, nous présentons l'information de manière consolidée plutôt que de la ventiler par juridiction fiscale.

Jusqu'en 2024, 100 % de nos immobilisations corporelles étaient situés au Pérou. En 2025, le

Sénégal et l'Équateur représentaient conjointement 47 % de nos immobilisations corporelles; toutefois, ces projets n'ont pas encore généré de contribution sur les plans opérationnel ou commercial au cours de la période considérée.

Nous continuerons d'évaluer le niveau de ventilation de cette information à mesure que la maturité opérationnelle de nos nouveaux projets internationaux progressera.



## Annexe 3: Glossaire

- **ASM:** Exploitation minière artisanale et à petite échelle. Entreprises minières à faible volume de production régies par des cadres de formalisation spécifiques au Pérou, dans le but d'assurer une gestion environnementale et socialement responsable sur le territoire.
- **BAIIA / EBITDA:** Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (BAIIA). Indicateur financier équivalent à l'EBITDA.
- **CONADIS:** Organisme public péruvien chargé de réglementer, promouvoir, superviser et contrôler les politiques, les plans et les services visant à garantir l'inclusion pleine et effective ainsi que l'égalité des droits des personnes handicapées.
- **ESG:** Acronyme anglais signifiant « Environmental, Social and Governance » (environnement, social et gouvernance). Il s'agit d'un ensemble de critères utilisés par les investisseurs et les organisations pour évaluer la performance d'une entreprise au-delà de ses résultats financiers. Ces facteurs mesurent la durabilité et l'impact éthique d'un investissement, garantissant ainsi la résilience et la création de valeur à long terme.
- **GAFI:** Organisme international qui établit les normes et recommandations visant à prévenir et à lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme à l'échelle mondiale, en évaluant périodiquement la conformité des pays membres.
- **GEI / GES / GHG:** Gaz à effet de serre (GES). Gaz qui contribuent au réchauffement climatique et qui, aux fins du reporting climatique, sont généralement exprimés en tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>.
- **GEOCATMIN:** Plateforme interactive de l'Institut géologique, minier et métallurgique (INGEMMET) qui intègre en temps réel des informations géoscientifiques et cadastrales minières du Pérou. Elle permet de consulter les droits miniers, les zones interdites à l'exploitation minière, la géologie, les risques géologiques et diverses couches de données géospatiales pour la prise de décision.
- **GISTM:** Norme internationale pour la gestion sûre des parcs à résidus. Elle établit des critères de conception et de contrôle visant à prévenir les défaillances catastrophiques, en garantissant la transparence, la responsabilité et la protection des communautés et des écosystèmes environnants.
- **GLP / GPL / LPG:** Gaz de pétrole liquéfié (GPL). Combustible composé principalement de propane, de butane ou d'un mélange des deux, utilisé comme source d'énergie dans les procédés industriels, le chauffage ou d'autres usages opérationnels.
- **GRI: Global Reporting Initiative.** Ces normes permettent aux organisations de communiquer de manière transparente leurs impacts — positifs et négatifs — sur l'économie, l'environnement et les personnes, en se basant sur le principe de « matérialité d'impact ».
- **IGAFOM:** Instrument de gestion environnementale pour la formalisation des activités de petite exploitation minière et d'exploitation minière artisanale. Instrument environnemental requis au Pérou dans le cadre du processus de formalisation de ces activités.
- **IPERC:** Processus permettant d'identifier les dangers dans l'environnement de travail, d'évaluer la probabilité et la gravité des dommages potentiels, et de définir des contrôles hiérarchiques afin de réduire le risque à des niveaux acceptables.
- **I-REC: International Renewable Energy Certificate.** Certificats internationaux attestant de l'origine renouvelable de l'énergie électrique consommée.
- **LAFT/FP:** Infractions liées au blanchiment d'argent, au financement du terrorisme et au financement de la prolifération des armes de destruction massive.
- **REINFO:** Registre intégral de formalisation minière. Registre péruvien des personnes physiques et morales inscrites dans le processus intégral de formalisation minière.
- **RUC:** Registre unique des contribuables. Numéro d'identification fiscale attribué par la Superintendencia nationale des douanes et de l'administration fiscale du Pérou (SUNAT).
- **ODD:** Objectifs de développement durable des Nations Unies, mentionnés dans l'indice de matérialité.
- **SASB: Sustainability Accounting Standards Board.** Ensemble de normes spécifiques par secteur (77 secteurs) qui identifient les thèmes environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) les plus susceptibles d'avoir un impact financier et opérationnel sur une entreprise. Elles visent à fournir des informations « financièrement significatives » aux investisseurs et aux décideurs.
- **SUNARP:** Superintendencia nationale des registres publics. Organisme public péruvien chargé d'inscrire et de publier les actes, contrats, droits et titres de propriété, contribuant à la sécurité juridique des personnes physiques et morales.



## Annexe 4: Index GRI

Index GRI							
Déclaration d'utilisation	Dynacor a établi ce rapport conformément aux normes GRI pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025						
GRI 1	GRI 1: Principes fondamentaux 2021						
Norme sectorielle GRI	GRI 14: Secteur minier 2024						
Norme GRI	Contenu	Réponse / Site	Omission			Sectoriel	ODD
			Exigence omise	Motif	Explication		
<b>Contenus généraux</b>							
<b>GRI 2: Contenu général 2021</b>	2-1 Informations sur l'organisation	6, 8	-	-	-	-	-
	2-2 Entités incluses dans la présentation de rapports de développement durable	48	-	-	-	-	-
	2-3 Période couverte par le rapport, fréquence et point de contact	48	-	-	-	-	-
	2-4 Mise à jour des informations	48	-	-	-	-	-
	2-5 Vérification externe	48	-	-	-	-	-
	2-6 Activités, chaîne de valeur et autres relations commerciales	6, 9, 10, 26	-	-	-	-	-
	2-7 Employés	27, 57, 58, 59	-	-	-	-	8, 10
	2-8 Travailleurs non-salariés	20, 59	-	-	-	-	8
	2-9 Structure de gouvernance et composition	13, 14, 16, 57	-	-	-	-	5
	2-10 Désignation et sélection de l'organe suprême de gouvernance	14	-	-	-	-	5, 16
	2-11 Président(e) de l'organe suprême de gouvernance	16	-	-	-	-	16



Norme GRI	Contenu	Réponse / Site	Omission			Sectoriel	ODD
			Exigence omise	Motif	Explication		
GRI 2: Contenu général 2021	2-12 Rôle de l'organe suprême de gouvernance dans la supervision de la gestion des impacts	11, 13, 15	-	-	-	-	16
	2-13 Délégation de la responsabilité de gestion des impacts	11, 13, 15	-	-	-	-	-
	2-14 Rôle de l'organe suprême de gouvernance dans la présentation des rapports de développement durable	13, 48	-	-	-	-	-
	2-15 Conflits d'intérêts	16	-	-	-	-	16
	2-16 Signalement de préoccupations critiques	15	-	-	-	-	-
	2-17 Connaissances collectives de l'organe suprême de gouvernance	14	-	-	-	-	-
	2-18 Évaluation des performances de l'organe suprême de gouvernance	14	-	-	-	-	-
	2-19 Politiques de rémunération	14	-	-	-	-	-
	2-20 Procédure de détermination de la rémunération	14	-	-	-	-	16
	2-21 Taux de rémunération annuel total	-	2-21	Confidentialité	Les informations relatives au ratio de rémunération annuelle totale ne sont pas divulguées en raison du caractère sensible des données de rémunération et du risque d'identification indirecte de personnes spécifiques, compte tenu de la structure organisationnelle de l'entreprise	-	-
	2-22 Déclaration sur la stratégie de développement durable	3	-	-	-	-	-
	2-23 Engagements et politiques	17, 50	-	-	-	-	16
	2-24 Intégration des engagements et politiques	11, 17, 29	-	-	-	-	16
2-25 Mesures visant à atténuer les impacts négatifs	15, 17	-	-	-	-	-	



Norme GRI	Contenu	Réponse / Site	Omission			Sectoriel	ODD
			Exigence omise	Motif	Explication		
<b>GRI 2: Contenu général 2021</b>	2-26 Mécanismes permettant de demander des conseils et d'exposer ses préoccupations	50, 57	-	-	-	-	16
	2-27 Respect de la législation et des règlements	16	-	-	-	-	-
	2-28 Adhésion à des associations	10	-	-	-	-	-
	2-29 Approche relative à la participation des parties prenantes	55, 56	-	-	-	-	-
	2-30 Conventions collectives	20	-	-	-	-	8
<b>Thèmes matériels</b>							
<b>GRI 3: Thèmes matériels 2021</b>	3-1 Processus de détermination des thèmes matériels	50	-	-	-	-	-
	3-2 Liste des thèmes matériels	50	-	-	-	-	-
<b>Biodiversité</b>							
<b>GRI 3: Thèmes matériels 2021</b>	3-3 Gestion des thèmes matériels	35, 40	-	-	-	14.4.1	-
<b>GRI 101: Biodiversité 2024</b>	101-1 Politiques visant à enrayer et à inverser la perte de biodiversité	35, 40	-	-	-	14.4.2	-
	101-2 Gestion des impacts sur la biodiversité	40	-	-	-	14.4.3	-
	101-4 Identification des impacts sur la biodiversité	40	-	-	-	14.4.4	-
	101-5 Sites ayant un impact sur la biodiversité	40	-	-	-	14.4.5	-



Norme GRI	Contenu	Réponse / Site	Omission			Sectoriel	ODD
			Exigence omise	Motif	Explication		
GRI 101: Biodiversité 2024	101-8 Services écosystémiques	39	-	-	-	14.4.8	-
Qualité de l'air							
GRI 3: Thèmes matériels 2021	3-3 Gestion des thèmes matériels	35, 37, 38	-	-	-	14.3.1	-
GRI 305: Émissions 2016	305-7 Oxydes d'azote (NOx), oxydes de soufre (SOx) et autres émissions significatives dans l'air	37, 38, 65	-	-	-	14.3.2	-
Changement climatique, énergie et émissions							
GRI 3: Thèmes matériels 2021	3-3 3-3 Gestion des thèmes matériels	35, 36, 37	-	-	-	14.1.1, 14.2.1	-
GRI 201: Performance économique 2016	201-2 Implications financières et autres risques et opportunités liés au changement climatique	37, 64	-	-	-	14.2.2	-
GRI 302: Énergie 2016	302-1 Consommation d'énergie au sein de l'organisation	36, 63	-	-	-	14.1.2	7, 8, 12, 13
	302-2 Consommation d'énergie hors de l'organisation	-	302-2	Information non disponible	Au cours de la période de reporting, aucune information n'était disponible pour quantifier la consommation d'énergie en dehors des limites opérationnelles	14.1.3	-
	302-3 Intensité énergétique	36	-	-	-	14.1.4	7, 8, 12, 13
	302-4 Réduction de la consommation d'énergie	34, 63	-	-	-		-



Norme GRI	Contenu	Réponse / Site	Omission			Sectoriel	ODD
			Exigence omise	Motif	Explication		
GRI 305: Émissions 2016	305-1 Émissions directes de GES (périmètre 1)	37, 65	-	-	-	14.1.5	3, 12, 13, 14, 15
	305-2 Émissions indirectes de GES liées à la production d'énergie (champ d'application 2)	37, 65	-	-	-	14.1.6	3, 12, 13, 14, 15
	305-3 Autres émissions indirectes de GES (champ d'application 3)	37, 65	-	-	-	14.1.7	-
	305-4 Intensité des émissions de GES	37, 65	-	-	-	14.1.8	-
	305-5 Réduction des émissions de GES	37, 65	-	-	-	14.1.9	13,14, 15
	305-6 Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone (ODS)	37, 38	-	-	-		-
<b>Fermeture et réhabilitation</b>							
GRI 3: Thèmes matériels 2021	3-3 Gestion des thèmes matériels	43	-	-	-	14.8.1	-
GRI 402: Relations entre les travailleurs/euses et entreprise 2016	402-1 Délais minimaux de préavis en cas de changements opérationnels	23	-	-	-	14.8.2	-
Contenus sectoriels supplémentaires	<p>Pour chaque site minier, indiquer si :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>il dispose d'un plan de fermeture et de remise en état</li> <li>des activités de fermeture et de remise en état sont en cours</li> <li>il a été fermé et remis en état</li> </ul>	70	-	-	-	14.8.4	-



Norme GRI	Contenu	Réponse / Site	Omission			Sectoriel	ODD
			Exigence omise	Motif	Explication		
Contenus sectoriels supplémentaires	<p>Pour chaque plan de fermeture et de remise en état :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>indiquer si le plan a été approuvé par les autorités compétentes</li> <li>indiquer les dates des dernières révisions et des prochaines révisions du plan</li> </ul>	70	-	-	-	14.8.5	-
	<p>Pour chaque site minier, indiquer en hectares :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>la superficie totale des terres altérées et non encore remises en état</li> <li>la superficie totale des terres altérées et réhabilitées (y compris celles réhabilitées progressivement, le cas échéant)</li> </ul>	-	14.8.6	N/A	Les informations relatives à la superficie des terres perturbées en attente de réhabilitation et à la superficie des terres réhabilitées ne sont pas actuellement consolidées par site	14.8.6	-
	<p>Pour chaque site minier, indiquer la durée de vie estimée de la mine</p>	70	-	-	-	14.8.7	-
	<p>En ce qui concerne les provisions financières constituées par l'organisation pour la fermeture et la remise en état, y compris le suivi environnemental et socio-économique après fermeture et le traitement ultérieur des sites miniers, indiquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>le coût total estimé de la fermeture (sans actualisation), si la provision financière couvre l'intégralité du coût actuel estimé de la fermeture, et si la provision financière constituée est conforme aux exigences réglementaires applicables, par site minier</li> </ul>	-	14.8.8	N/A	Les informations relatives aux provisions financières constituées par l'organisation pour la fermeture et la réhabilitation ne sont pas actuellement consolidées par site	14.8.8	-



Norme GRI	Contenu	Réponse / Site	Omission			Sectoriel	ODD
			Exigence omise	Motif	Explication		
Contenus sectoriels supplémentaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>la méthodologie utilisée pour estimer le coût de la fermeture</li> <li>les instruments financiers utilisés ou développés pour garantir des provisions financières adéquates pour la fermeture et la remise en état</li> </ul>	-	-	-	-	-	
	Décrire les dispositions non financières prises par l'organisation pour gérer la transition socio-économique de la communauté locale vers une économie durable une fois l'activité minière terminée, y compris les initiatives, les projets et les programmes de collaboration	43	-	-	-	14.8.9	-
Collectivités locales							
GRI 3: Thèmes matériels 2021	3-3 Gestion des thèmes matériels	31, 32, 33	-	-	-	14.9.1, 14.10.1, 14.11.1, 14.12.1	-
GRI 203: Impacts économiques indirects 2016	203-1 Investissements dans les infrastructures et les services soutenus	21, 31, 32	-	-	-	14.9.3	-
	203-2 Impacts économiques indirects significatifs	31, 32	-	-	-	14.9.4	-
GRI 204: Pratiques d'approvisionnement 2016	204-1 Part des dépenses consacrées aux fournisseurs locaux	32	-	-	-	14.9.5	-
GRI 411: Droits des peuples autochtones 2016	411-1 Cas de violation des droits des peuples autochtones	33	-	-	-	14.11.2	-



Norme GRI	Contenu	Réponse / Site	Omission			Sectoriel	ODD
			Exigence omise	Motif	Explication		
GRI 413: Communautés locales 2016	413-1 Opérations impliquant la communauté locale, évaluations d'impact et programmes de développement	31, 32	-	-	-	14.10.2	-
	413-2 Opérations ayant des impacts négatifs significatifs – réels ou potentiels – sur les communautés locales	32	-	-	-	14.10.3	1, 2
Contenus sectoriels supplémentaires	Indiquer le pourcentage de travailleurs recrutés au sein de la communauté locale au niveau du site minier, ventilé par genre, ainsi que la définition de « communauté locale » utilisée par l'organisation	32, 58	-	-	-	14.9.6	-
	Pour chaque site minier, indiquer : <ul style="list-style-type: none"> <li>le nombre et les types de réclamations formulées par les communautés locales au cours de la période couverte par le rapport</li> <li>le pourcentage de réclamations traitées et résolues au cours de la période couverte par le rapport</li> <li>le pourcentage de réclamations résolues par des mesures de remédiation au cours de la période couverte par le rapport</li> </ul>	32	-	-	-	14.10.4	-
	Énumérer les emplacements des opérations et des réserves prouvées où sont présents des peuples autochtones qui sont, ou pourraient être, affectés par les activités de l'organisation	33	-	-	-	14.11.3	-



Norme GRI	Contenu	Réponse / Site	Omission			Sectoriel	ODD
			Exigence omise	Motif	Explication		
Contenus sectoriels supplémentaires	Indiquer si l'organisation a mis en place une procédure visant à obtenir le consentement libre, préalable et éclairé (CLPE) des peuples autochtones pour l'une de ses activités et, le cas échéant, préciser dans chaque cas : <ul style="list-style-type: none"> <li>si le processus a été mutuellement accepté par l'organisation et les peuples autochtones concernés</li> <li>si un accord a été conclu et, le cas échéant, s'il est accessible au public</li> </ul>	33	-	-	-	14.11.4	1, 2
	Énumérer les sites miniers où une réinstallation involontaire a été prévue, est en cours ou a déjà eu lieu	32	-	-	-	14.12.2	-
	Énumérer les sites d'exploitation où des conflits ou des violations des droits fonciers et des droits sur les ressources naturelles (y compris les droits coutumiers, collectifs et informels de tenure) ont eu lieu, et décrire les incidents ainsi que les parties prenantes dont les droits sont, ou pourraient être, affectés	32	-	-	-	14.12.3	-
<b>Droits de la personne</b>							
<b>GRI 3: Thèmes matériels 2021</b>	3-3 Gestion des thèmes matériels	29, 30	-	-	-	14.14.1, 14.18.1, 14.19.1, 14.20.1	-
<b>GRI 408: Travail des enfants 2016</b>	408-1 Activités propres et celles des fournisseurs présentant un risque de travail des enfants	29	-	-	-	14.18.2	-
<b>GRI 414: Évaluation sociale des fournisseurs 2016</b>	414-1 Nouveaux fournisseurs ayant satisfait aux critères de sélection sociale	26, 27	-	-	-	14.17.9, 14.18.3, 14.19.3	-



Norme GRI	Contenu	Réponse / Site	Omission			Sectoriel	ODD
			Exigence omise	Motif	Explication		
<b>GRI 409: Travail forcé ou obligatoire 2016</b>	409-1 Activités propres et celles des fournisseurs présentant un risque de travail forcé	29	-	-	-	14.19.2	-
<b>GRI 407: Liberté d'association et de négociation collective 2016</b>	407-1 Activités propres et celles des fournisseurs où la liberté d'association et de négociation collective est menacée	29	-	-	-	14.20.2	-
<b>GRI 410: Pratiques en matière de sécurité 2016</b>	410-1 Personnel de sécurité formé aux politiques ou procédures en matière de droits de la personne	30	-	-	-	14.14.2	-
<b>Informations sectorielles supplémentaires</b>	Indiquer le nombre de grèves et de lock-out ayant touché 1 000 travailleurs ou plus et ayant duré une journée de travail complète ou plus, ainsi que la durée totale en jours de l'inactivité des travailleurs	29	-	-	-	14.20.3	-
<b>Performance économique</b>							
<b>GRI 3: Thèmes matériels 2021</b>	3-3 Gestion des thèmes matériels	45	-	-	-	14.23.1	-
<b>GRI 201: Performance économique 2016</b>	201-1 Valeur économique directe générée et distribuée	45	-	-	-	14.9.2, 14.23.2	-
	201-4 Aide financière reçue du gouvernement	Aucune aide financière n'est reçue du gouvernement	-	-	-	14.23.3	-
<b>GRI 207: Fiscalité 2019</b>	207-1 Approche fiscale	46	-	-	-	14.23.4	-
	207-2 Gouvernance fiscale, contrôle et gestion des risques	46	-	-	-	14.23.5	-
	207-3 Participation des parties prenantes et gestion de leurs préoccupations en matière fiscale	46	-	-	-	14.23.6	-



Norme GRI	Contenu	Réponse / Site	Omission			Sectoriel	ODD
			Exigence omise	Motif	Explication		
	207-4 Présentation des informations par pays	46, 71	-	-	-	14.23.7	-
<b>Informations sectorielles supplémentaires</b>	En ce qui concerne les minerais achetés à l'État ou provenant de tiers désignés par l'État pour vendre en son nom, fournir des informations sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>• les volumes et les types de minerais achetés</li> <li>• les noms complets de l'entité vendeuse et du bénéficiaire du paiement</li> <li>• les paiements effectués pour l'approvisionnement</li> </ul>	Aucun minerai n'est acheté à l'État	-	-	-	14.23.8	-
<b>Diversité, équité et inclusion</b>							
<b>GRI 3: Thèmes matériels 2021</b>	3-3 Gestion des thèmes matériels	22	-	-	-	14.21.1	-
<b>GRI 202: Présence sur le marché 2016</b>	202-2 Proportion de cadres supérieurs recrutés au sein de la communauté locale	22, 63	-	-	-	14.21.2	-
<b>GRI 401: Emploi 2016</b>	401-3 Congé parental	22, 61	-	-	-	14.17.5, 14.21.3	5, 8
<b>GRI 404: Formation et enseignement 2016</b>	404-1 Nombre moyen d'heures de formation par an et par employé	22, 61	-	-	-	14.17.7, 14.21.4	4, 5, 8, 10
<b>GRI 405: Diversité et égalité des chances 2016</b>	405-1 Diversité au sein des organes de gouvernance et parmi les employés	22, 57, 61, 62	-	-	-	14.21.5	5, 8
	405-2 Rapport entre le salaire de base et la rémunération des femmes par rapport à ceux des hommes	22, 62	-	-	-	14.21.6	5, 8, 10
<b>GRI 406: Non-discrimination 2016</b>	406-1 Cas de discrimination et mesures correctives prises	22	-	-	-	14.21.7	5, 8
<b>Éthique d'entreprise, intégrité et transparence</b>							
<b>GRI 3: Thèmes matériels 2021</b>	3-3 Gestion des thèmes matériels	15	-	-	-	14.22.1	-



Norme GRI	Contenu	Réponse / Site	Omission			Sectoriel	ODD
			Exigence omise	Motif	Explication		
GRI 205: Lutte contre la corruption 2016	205-1 Opérations évaluées au regard des risques liés à la corruption	17	-	-	-	14.22.2	5, 9, 11
	205-2 Communication et formation sur les politiques et procédures de lutte contre la corruption	17	-	-	-	14.22.3	1, 3, 8
	205-3 Cas de corruption confirmés et mesures prises	18	-	-	-	14.22.4	-
Contenus sectoriels supplémentaires	Décrire l'approche visant à garantir la transparence des contrats	18	-	-	-	14.22.5	-
	Fournir les informations suivantes concernant les bénéficiaires effectifs de l'organisation, y compris les coentreprises (joint-ventures)	18	-	-	-	14.22.6	-
<b>Gestion ASM</b>							
GRI 3: Thèmes matériels 2021	3-3 Gestion des thèmes matériels	26, 27	-	-	-	14.13.1	-
Contenus sectoriels supplémentaires	Énumérer les sites miniers sur lesquels il existe de l'ASM dans la mine elle-même ou à proximité de celle-ci	27	-	-	-	14.13.2	-
	Indiquer le nombre total et la nature des incidents liés à l'ASM ainsi que les mesures prises pour y remédier	27	-	-	-	14.13.3	-
<b>Gestion des fournisseurs de biens et de services</b>							
GRI 3: Thèmes matériels 2021	3-3 Gestion des thèmes matériels	26, 27	-	-	-	-	-
GRI 308: Évaluation environnementale des fournisseurs 2016	308-1 Nouveaux fournisseurs ayant satisfait aux critères d'évaluation et de sélection environnementaux	26, 27	-	-	-	-	-
	308-2 Impacts environnementaux négatifs dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	26, 27	-	-	-	-	-



Norme GRI	Contenu	Réponse / Site	Omission			Sectoriel	ODD
			Exigence omise	Motif	Explication		
<b>GRI 414: Évaluation sociale des fournisseurs 2016</b>	414-2 Impacts sociaux négatifs dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	26, 27	-	-	-	14.17.10	-
<b>Gestion des parcs à résidus</b>							
<b>GRI 3: Thèmes matériels 2021</b>	3-3 Gestion des thèmes matériels	42, 43	-	-	-	14.6.1	-
<b>Contenus sectoriels supplémentaires</b>	Fournir des informations sur les méthodes d'élimination des résidus miniers utilisées par l'organisation	42, 43	-	-	-	14.6.2	-
	Énumérer les installations de résidus miniers de l'organisation, en indiquant leur nom, leur emplacement, leur statut de propriété et si l'organisation en est l'exploitant	42, 43	-	-	-	14.6.3	-
<b>Gestion des déchets</b>							
<b>GRI 3 : Thèmes matériels 2021</b>	3-3 Gestion des thèmes matériels	41	-	-	-	14.5.1	-
<b>GRI 306: Déchets 2020</b>	306-1 Production de déchets et impacts significatifs liés aux déchets	41	-	-	-	14.5.2	3, 6, 12,14 3,6, 12
	306-2 Gestion des impacts significatifs liés aux déchets	41	-	-	-	14.5.3	3, 6, 12, 14,15
	306-3 Déchets produits	41, 68, 69	-	-	-	14.5.4	3, 6, 12, 14,15
	306-4 Déchets non destinés à l'élimination	41, 69	-	-	-	14.5.5	3, 6, 12, 14,15



Norme GRI	Contenu	Réponse / Site	Omission			Sectoriel	ODD
			Exigence omise	Motif	Explication		
	306-5 Déchets destinés à l'élimination	41, 69	-	-	-	14.5.6	3, 6, 12, 14, 15
<b>Eau et effluents</b>							
<b>GRI 3: Thèmes matériels 2021</b>	3-3 Gestion des thèmes matériels	39	-	-	-	14.7.1	-
<b>GRI 303: Eau et effluents 2018</b>	303-1 Interaction avec l'eau en tant que ressource partagée	39, 66	-	-	-	14.7.2	6, 12
	303-2 Gestion des impacts liés aux déversements d'eau	39	-	-	-	14.7.3	6
	303-3 Prélèvement d'eau	39, 67	-	-	-	14.7.4	6
	303-4 Déversement d'eau	39, 67	-	-	-	14.7.5	6
	303-5 Consommation d'eau	39, 67	-	-	-	14.7.6	6
<b>Gouvernance et gestion d'entreprise</b>							
<b>GRI 3: Thèmes matériels 2021</b>	3-3 Gestion des thèmes matériels	16	-	-	-	14.24.1	-
<b>GRI 415: Politique publique 2016</b>	415-1 Contributions aux partis politiques ou aux représentants politiques	18	-	-	-	14.24.2	-
<b>Santé et sécurité au travail</b>							
<b>GRI 3: Thèmes matériels 2021</b>	3-3 Gestion des thèmes matériels	23	-	-	-	14.16.1	-
<b>GRI 403: Santé et sécurité au travail 2018</b>	403-1 Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	23	-	-	-	14.16.2	3, 8, 16



Norme GRI	Contenu	Réponse / Site	Omission			Sectoriel	ODD
			Exigence omise	Motif	Explication		
	403-2 Identification des dangers, évaluation des risques et enquête sur les incidents	23	-	-	-	14.16.3	8
	403-3 Services de santé au travail	24	-	-	-	14.16.4	8
	403-4 Participation des travailleurs/euses, consultation et communication en matière de santé et de sécurité au travail	24	-	-	-	14.16.5	8, 16
	403-5 Formation des travailleurs/euses en matière de santé et de sécurité au travail	24	-	-	-	14.16.6	8
	403-6 Promotion de la santé des travailleurs/euses	24	-	-	-	14.16.7	3
	403-7 Prévention et atténuation des impacts sur la santé et la sécurité des travailleurs/euses directement liés aux relations commerciales	24	-	-	-	14.16.8	8
	403-8 Portée du système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	23	-	-	-	14.16.9	8
	403-9 Accidents du travail	23, 25	-	-	-	14.16.10	3, 8, 16
	403-10 Affections et maladies professionnelles	63	-	-	-	14.16.11	3, 8, 16
Contenus sectoriels supplémentaires	Déversements importants	23, 25	-	-	-	14.15.2	-
	Indiquer le nombre d'incidents critiques survenus au cours de la période couverte par le rapport, décrire leurs répercussions et les mesures prises pour y remédier	25	-	-	-	14.15.3	-
	Indiquer le pourcentage de sites miniers disposant d'un plan de préparation et d'intervention en cas d'urgence, et énumérer les sites qui n'en disposent pas.	25	-	-	-	14.15.4	-



Norme GRI	Contenu	Réponse / Site	Omission			Sectoriel	ODD
			Exigence omise	Motif	Explication		
<b>Travail décent, formation et enseignement</b>							
<b>GRI 3: Thèmes matériels 2021</b>	3-3 Gestion des thèmes matériels	20, 21	-	-	-	14.17.1	-
<b>GRI 202: Présence sur le marché 2016</b>	202-1 Rapport entre le salaire de base standard par genre et le salaire minimum local	22	-	-	-	14.17.2	-
<b>GRI 401: Emploi 2016</b>	401-1 Nouveaux recrutements et rotation du personnel	21, 59, 60	-	-	-	14.17.3	5, 8, 10
	401-2 Avantages sociaux accordés aux employés à temps plein, mais non aux employés à temps partiel ou temporaires	21	-	-	-	14.17.4	3, 5, 8
<b>GRI 402: Relations entre les employés et l'entreprise 2016</b>	402-1 Délais minimaux de préavis en cas de changements opérationnels	23	-	-	-	14.17.6	-
<b>GRI 404: Formation et éducation 2016</b>	404-2 Programmes visant à améliorer les compétences des employés et programmes d'aide à la transition	22	-	-	-	14.17.8	8
	404-3 Pourcentage d'employés bénéficiant d'évaluations périodiques de leurs performances et de leur développement professionnel	22	-	-	-	14.15.1, 14.16.1	5, 8, 10
<b>Utilisation responsable des produits chimiques</b>							
<b>GRI 3: Thèmes matériels 2021</b>	3-3 Gestion des thèmes matériels	40	-	-	-	-	-

#### Thèmes de la norme sectorielle GRI appliquée qui ne sont pas considérés comme matériels

ENJEU	EXPLICATION
<b>GRI 14 : Secteur minier 2024</b>	
Zones de conflit et à haut risque	Notre entreprise n'opère pas dans des zones de conflit ou à haut risque selon l'identification de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)



## Annexe 5: Indice SASB

Index – Paramètres du Sustainability Accounting Standards Board (SASB)				
Enjeu	Paramètre SASB	Description	Emplacement / Omission	Explication
Émissions de gaz à effet de serre	EM-MM-110a.1	Émissions mondiales brutes de champ d'application 1, pourcentage couvert par les réglementations de limitation des émissions	37	-
	EM-MM-110a.2	Analyse de la stratégie ou du plan à court et à long terme pour gérer les émissions de champ d'application 1, objectifs de réduction des émissions et analyse des résultats par rapport à ces objectifs	37	-
Qualité de l'air	EM-MM-120a.1	Émissions atmosphériques des polluants suivants : (1) CO, (2) NOx (à l'exclusion du N2O), (3) SOx, (4) particules (PM10), (5) le mercure (Hg), (6) le plomb (Pb) et (7) les composés organiques volatils (COV)	38, 65	-
Gestion de l'énergie	EM-MM-130a.1	(1) Énergie totale consommée, (2) pourcentage d'électricité provenant du réseau, (3) pourcentage d'énergies renouvelables	36, 63	-
Gestion de l'eau	EM-MM-140a.1	(1) Volume total d'eau douce prélevée, (2) Volume total d'eau douce consommée, pourcentage de chacun de ces volumes dans les régions soumises à un stress hydrique initial élevé ou extrêmement élevé	39	-
	EM-MM-140a.2	Nombre d'incidents de non-conformité liés aux permis, aux normes et aux règlements sur la qualité de l'eau	39	-
Gestion des déchets et des matières dangereuses	EM-MM-150a.4	Poids total des déchets non minéraux produits	41	-
	EM-MM-150a.5	Poids total des résidus miniers produits	42, 69	-
	EM-MM-150a.6	Poids total des résidus rocheux générés	Nous ne générons pas de résidus rocheux miniers	-
	EM-MM-150a.7	Poids total des déchets dangereux générés	41, 69	-
	EM-MM-150a.8	Poids total des déchets dangereux recyclés	41,69	-
	EM-MM-150a.9	Nombre d'incidents significatifs liés à la gestion des matières et déchets dangereux	41	-
	EM-MM-150a.10	Description des politiques et pratiques de gestion des déchets et des matières dangereuses pour les opérations en activité et hors service	40, 41	-



### Index – Paramètres du Sustainability Accounting Standards Board (SASB)

Enjeu	Paramètre SASB	Description	Emplacement / Omission	Explication
Effets sur la biodiversité	EM-MM-160a.1	Description des politiques et pratiques de gestion environnementale des installations en activité	40	-
	EM-MM-160a.2	Pourcentage de mines dans lesquelles le drainage acide : (1) est prévisible, (2) fait l'objet de mesures d'atténuation actives et (3) est en cours de traitement ou de correction	Nous n'exerçons pas d'activités d'extraction minière	-
	EM-MM-160a.3	Pourcentage des réserves (1) prouvées et (2) probables situées dans des sites protégés ou des habitats d'espèces menacées d'extinction, ou à proximité de ceux-ci	Aucune aire naturelle protégée n'a été identifiée dans nos zones d'influence directe ou indirecte	-
Sécurité, droits et droits des peuples autochtones	EM-MM-210a.1	Pourcentage des (1) réserves prouvées et (2) probables situées dans des zones de conflit ou à proximité de celles-ci	Dynacor n'exerce pas d'activités dans des zones de conflit ni dans des zones identifiées comme à haut risque par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).	-
	EM-MM-210a.2	Pourcentage des réserves (1) prouvées et (2) probables situées sur des territoires autochtones ou à proximité de ceux-ci	Nous n'exerçons pas d'activités dans des territoires officiellement reconnus comme étant habités par des peuples autochtones.	-
	EM-MM-210a.3	Analyse des processus de participation et des pratiques de diligence raisonnable en matière de droits de la personne, les droits des peuples autochtones et les opérations dans les zones de conflit	33	-
Relations avec la communauté	EM-MM-210b.1	Analyse du processus de gestion des risques et des opportunités liés aux droits et aux intérêts de la communauté	31	-
	EM-MM-210b.2	Nombre et durée des retards non techniques	31	-
Relations de travail	EM-MM-310a.1	Pourcentage de la population active couverte par des conventions collectives, ventilé par employés américains et étrangers	Nous ne comptons aucun employé couvert par une convention collective.	-
	EM-MM-310a.2	Nombre et durée des grèves et des lock-out	29	-



### Index – Paramètres du Sustainability Accounting Standards Board (SASB)

Enjeu	Paramètre SASB	Description	Emplacement / Omission	Explication
Santé et sécurité du personnel	EM-MM-320a.1	(1) Taux de tous les incidents de la MSHA, (2) taux de mortalité, (3) taux de fréquence des quasi-accidents (NMFR) et (4) nombre moyen d'heures de formation en matière de santé, de sécurité et de gestion des urgences pour (a) les employés à temps plein et (b) les employés sous contrat	24, 25, 63	-
Éthique des affaires et transparence	EM-MM-510a.1	Description du système de gestion pour la prévention de la corruption et des pots-de-vin dans toute la chaîne de valeur	16	-
	EM-MM-510a.2	Production dans les pays classés parmi les 20 derniers de l'indice de perception de la corruption de Transparency International	Nous n'exerçons pas d'activités de production dans des pays figurant parmi les 20 derniers du classement de l'Indice de perception de la corruption	-
Gestion des installations de stockage des résidus miniers	EM-MM-540a.1	Tableau d'inventaire des installations de stockage des résidus miniers : (1) nom des installations, (2) emplacement, (3) statut de propriété, (4) état de fonctionnement, (5) méthode de construction, (6) capacité maximale de stockage autorisée, (7) quantité actuelle de résidus stockés, (8) classification des conséquences, (9) date de la révision technique indépendante la plus récente, (10) conclusions importantes, (11) mesures d'atténuation, (12) EPRP spécifique au site	42, 69	-
	EM-MM-540a.2	Résumé des systèmes de gestion des résidus miniers et de la structure de gouvernance utilisée pour superviser et maintenir la stabilité des parcs à résidus.	42	-
	EM-MM-540a.3	Stratégie d'élaboration de plans de préparation et d'intervention aux situations d'urgence (EPRP) pour installations de stockage des résidus miniers	42	-
<b>Paramètres d'activité</b>				
	EM-MM-000.A	Production de (1) minerais métalliques et (2) produits métalliques finis	10	-
	EM-MM-000.B	Nombre total d'employés, pourcentage de sous-traitants	20	-



[dynacor.com](http://dynacor.com)